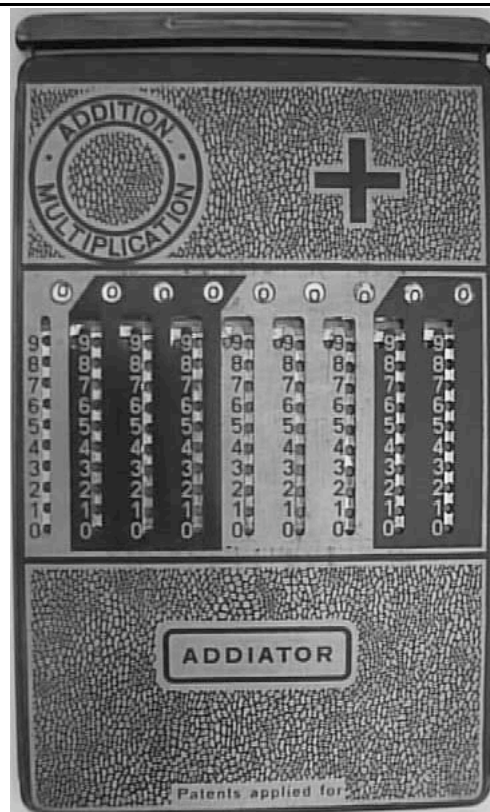


# specif

42

Octobre  
1998

SPECIF - Boîte 165, 4 place Jussieu, 75252 PARIS cedex 05



*Dans ce numéro*

- *Congrès Specif 9-10 décembre 1998*
- *Les mouvements*
- *L'OFMI*
- *Réforme du CNRS*

Plus de 6 mois se sont écoulés depuis le dernier bulletin. Nous avons préféré créer un nouveau support de communication, par le biais de *La Lettre de Specif*. En principe, la sortie d'une lettre peut être plus rapide que celle d'un bulletin. Ceci ne veut pas dire que les informations normalement dévolues au bulletin de juillet ne sont plus publiées, au contraire, puisqu'elles le sont dans ce bulletin, ainsi que celles normalement prévues pour le bulletin d'octobre.

La rubrique sur les carrières des enseignants chercheurs est donc cette fois-ci particulièrement fournie, puisqu'elle contient les résultats des réunions du CNU pour 1998, mais aussi les statistiques sur la section au 31 décembre 1997 et les recrutements qui viennent d'avoir lieu en septembre.

La rubrique sur le fonctionnement de l'association donne toutes les informations sur le Congrès de Specif qui aura lieu les 9 et 10 décembre 1998 à l'ENS de Cachan. Autour de l'Assemblée Générale, deux faits marquants viendront renforcer cette activité essentielle de l'association. D'une part, la journée « recherche » a pour thème « les programmes nationaux et européens de recherches ». D'autre part, la remise du prix de thèse de Specif est l'occasion de communiquer sur la recherche en informatique et d'affirmer la discipline.

Une rubrique a été ajoutée, *Les collègues à l'honneur*, où nous essaierons de dire quelques mots sur ceux qui ont fait la discipline, la font ou la feront, ou qui, par leurs actions ou les positions qu'ils occupent, affirment la discipline.

Je rappelle que ce bulletin est ouvert à tous les membres de l'association; pour me simplifier la tâche, je demande que les documents me soient fournis de préférence sous forme électronique (word lisible sur Mac de préférence, à la rigueur latex, envoyés à [carrez@cnam.fr](mailto:carrez@cnam.fr)), en me précisant qu'ils sont destinés à publication dans le bulletin, et s'ils peuvent être condensés.

Christian Carrez,  
rédacteur en chef.

Calcullette de poche, datant de la fin du siècle dernier.

Se manipule avec une pointe métallique, en faisant descendre ou monter les languettes. Le verso permet les soustractions et les divisions. Collection privée, Christian Carrez.

## Table des matières

0	Editorial de Max Dauchet, Président de Specif.....	5
	Lu dans « pour la Science » n° 248 de juin 1998.....	6
1	Carrière des enseignants chercheurs .....	7
	Statistiques des enseignants titulaires 27ème section au 31 décembre 1997.....	7
	Compte rendu des sessions de qualification et promotion de la section 27 du CNU.....	10
	Les recrutements d'enseignants chercheurs en 1998.....	13
	À propos de la procédure de qualification 1998/1999 .....	14
	Gestion des enseignants-chercheurs et des enseignants et reconnaissance de leurs fonctions	15
	Liste des candidats qualifiés en section 27 .....	17
	Liste des promotions de la section 27.....	20
	Liste des recrutements de la section 27 en septembre 1998 .....	23
2	Nouvelles du CNRS et de l'INRIA .....	33
	Compte rendu intersyndical de la session de printemps 98.....	33
	Résultats des concours CR2 et DR2 de la section 07.....	39
	Calendrier des réunions du comité national en 98-99 .....	39
	Projet de décret portant organisation et fonctionnement du CNRS (15 octobre).....	40
	Résultats des concours de CR2 et DR2 de l'INRIA.....	44
3	A propos de l'enseignement de l'informatique .....	45
	L'OFMI!, please l'OFMI!.....	45
	L'opération DESS CCI.....	45
	Le point sur l'opération FIDJIT.....	46
	Relations avec Microsoft.....	47
4	Les collègues à l'honneur.....	51
	Gilles Kahn .....	51
	Olivier Roux.....	52
	Maurice Nivat .....	53
	Louis Bolliet.....	54
	Comité Consultatif pour le Développement Technologique.....	54
5	Divers.....	55
	Constituante de l'ASTI .....	55
	Événements planifiés.....	57
	Livres.....	58
	Concours ENS Cachan.....	61
	Congrès Specif les 9 et 10 décembre 1998 .....	62
6	Fonctionnement de l'association.....	63
	Convocation de l'Assemblée Générale.....	63
	Procédure de vote à l'AG .....	64
	Pouvoir.....	65
	Bulletin de vote pour les élections .....	66
	Bulletin de vote pour la modification de l'article 3 des statuts .....	67
	Les changements de statuts .....	68
	Présentation des candidats .....	69
	Calendrier des réunions.....	70
	Compte rendu du conseil d'administration du 26 mars 1998.....	71
	Compte rendu du conseil d'administration du 25 juin 1998.....	72
	Compte rendu du conseil d'administration du 1 octobre 1998.....	74
	Bulletin d'adhésion 1998 .....	77
	Liste des correspondants de Specif .....	78



# Éditorial du Président

Se faire une place est toujours long et difficile. Le mot "informatique" existe depuis une trentaine d'années seulement, SPECIF depuis une douzaine d'années seulement. Mais depuis un an, les signes de reconnaissance se multiplient :

## *Recherche*

La Direction du département mathématiques et informatique a été confiée à un informaticien.

## *Technologie*

Claude Allègre a mis en place, le 30 septembre, le comité consultatif du développement technologique (CCDT). Le CCDT est composé de onze membres, dont quatre seulement du milieu académique, et parmi eux Jean-Pierre Banatre et Alain Costes.

## *Formation*

- Le Ministère a missionné Ivan Lavallée et moi-même.
- Cet été a eu lieu l'opération spéciale DESS CCI.
- Le 22 septembre, Pascal Colombani a annoncé au nom de Claude Allègre la création de l'OFMI (Observatoire des Formations et des Métiers en Informatique et technologies de l'information et de la communication).
- Le Ministère consulte largement sur un projet de CAPES maths-info.

## *En ce qui concerne plus directement notre association*

- SPECIF a soumissionné pour que lui soit confié par la Direction de la Technologie une analyse sur les rapports universités-entreprises en technologies de l'information (affaire à suivre).
- La lettre de SPECIF a été créée.
- Le serveur Specif et le serveur pédagogique s'étoffent.
- Une enquête express a été menée cet été sur l'emploi par l'intermédiaire de nos étudiants stagiaires (résultats dans le prochain bulletin).
- SPECIF a organisé une journée formation continue le 30 juin.
- Le congrès SPECIF des 9 et 10 décembre comportera une Journée recherche sur Les Programmes Nationaux et Européens, et verra la remise du Prix de thèse SPECIF pour la première fois.
- Enfin, le nombre d'adhérents remonte!

Un plus grand nombre doit s'investir dans SPECIF, dans les actions extérieures comme dans la vie interne. Rien que la communication à travers le bulletin et la lettre représentent un travail énorme. Le sentiment de participer partout à des cercles vertueux plutôt qu'à des cercles vicieux doit nous donner du coeur à l'ouvrage.

Max Dauchet,  
Président de SPECIF

## Lu dans Pour la Science n° 248 de juin 1998

### Faut-il qu'un système soit ouvert ou fermé?

*par Max Dauchet*

Les nouvelles techniques de l'information se constituent en "système nerveux de la société" aime à clamer Bill Gates, le célèbre fondateur de la Société Microsoft. Dans cette révolution numérique en cours, deux conceptions des logiciels s'affrontent. Cette lutte n'est pas seulement technique : ce sont deux approches de la société qui sont opposées. D'un côté, les systèmes informatiques commerciaux, encore dits fermés, ou propriétaires, ont pour champion Windows, de Microsoft ; le logiciel est une boîte noire pour l'utilisateur. De l'autre, les systèmes ouverts, ou libres, souvent gratuits, dont le champion est Linux, qui compte ses adeptes principalement dans les milieux scientifiques ; l'utilisateur a ici accès aux "programmes sources" qu'il peut contrôler et modifier à sa guise. Les deux approches correspondent à deux visions opposées du monde. La Société Microsoft, par sa position hégémonique, focalise les critiques. Elle garde ses clients captifs en créant des relations exclusives entre ses systèmes d'exploitation et ses programmes d'application. Cette stratégie rend l'éditeur seul maître du développement de l'informatique et impose aux clients de Microsoft de le rester, malgré les défauts des programmes commercialisés. Au contraire, le système d'exploitation Linux, diffusé gratuitement sur Internet, est perfectionné par les efforts permanents et bénévoles de milliers de spécialistes, qui ont tous intérêt à disposer du meilleur système. Cette seconde approche mène à une qualité supérieure, même si ses produits demeurent moins conviviaux que leurs homologues fermés. Elle est promue en France par l'AFUL (Association francophone des utilisateurs de Linux et des logiciels libres). Des chercheurs, tels Bernard Lang et Roberto Di Cosmo ont bien expliqué comment des services décentralisés et concurrentiels d'adaptation et de maintenance locales de logiciels libres peuvent se développer, conjuguant activité économique, qualité et évolution des produits, et indépendance nationale. L'approche permet un darwinisme informatique qui est gage de diversité, donc de robustesse.

L'enjeu n'est pas seulement l'utilisation des programmes, mais la formation des étudiants. La Société Microsoft propose notamment un programme de formation nommé "Compétences 2000" pour "le grand public, l'éducation et les entreprises". Il propose des "cours officiels Microsoft" dispensés "uniquement par des instructeurs qui ont passé avec succès les examens MCP" (Microsoft Certified Professional), sur la base des supports de cours "conçus selon une méthodologie rigoureuse par les équipes d'experts techniques et pédagogiques de Microsoft" et dont on n'est "pas autorisé à supprimer des passages". Voici donc des professeurs d'informatique contrôlés par une société privée. La Société Microsoft édite également des CD-ROM historiques : à quand les professeurs d'histoire certifiés Microsoft et qui dispenseront les "cours officiels Microsoft" dont on ne sera "pas autorisé à supprimer des passages"? L'actuelle opposition entre les systèmes ouverts et fermés, est plus qu'un avatar de la sempiternelle opposition entre le monde des savants et celui des marchands ; elle est exemplaire des interrogations de société que nos repères traditionnels appréhendent mal, face à cette informatique qui, avec ses produits immatériels, duplicables à coût nul, commande un monde bien concret. Le dernier des nombreux rapports sur l'informatique, celui du sénateur RPR René Trégouët, cherche la lumière dans l'histoire. Intitulé éloquentement "Des pyramides du pouvoir aux réseaux de savoirs", il conclut au "trop d'Etat", ce qui est devenu un lieu commun. Et s'il s'agissait surtout d'un "mal Etat"? J'ai le sentiment qu'il y a un "mal Etat" quand Dominique Strauss-Kahn déclare début 1998 : "Nous avons décidé de coordonner nos efforts avec Microsoft en matière de recherche, de formation, de financements conjoints en capital-risque" ; il y a également un "mal Etat" quand l'Élysée accueille Bill Gates en sauveur. En revanche, il y a un "trop peu d'Etat", quand ni le ministère de l'éducation nationale, ni le ministère de l'industrie ne proposent de perspectives et de débats face à ces problèmes éminemment politiques, qui dépassent de loin les clivages traditionnels des partis.

Dans cette éprouvette du futur que sont les techniques de l'information se dessinent de nouveaux rapports de l'homme au travail, du public au privé, des sciences à la société. Aux Etats-Unis un emploi créé sur deux est dans ce secteur, où les ingénieurs seront pourtant insuffisants, en l'an 2000 ; en France, la faiblesse de l'industrie informatique inquiète autant que les offensives de Microsoft déjà évoquées. C'est ainsi que l'association française des universitaires et chercheurs en informatique (SPECIF) œuvre pour un dialogue permanent avec les différents acteurs : nous revendiquons, dans la formation initiale des étudiants, pour un équilibre entre l'enseignement des systèmes ouverts et des systèmes fermés, mais aussi une adaptation des flux d'étudiants et des contenus des programmes ; nous voulons adapter aux sollicitations du marché de l'emploi des actions de formation élaborées avec les professionnels et les tutelles. En contrepartie, un rôle accru du secteur public en formation continue doit être négocié pour concilier efficacité économique et épanouissement individuel. L'indépendance de la France et de l'Europe, la pérennité des emplois, exigent aussi des ambitions publiques et privées en matière de recherche et de développement technique (aux Etats-Unis, l'effort est proportionnellement le double de celui de la France). Le rôle des Etats européens est d'impulser les réflexions et les propositions à ce niveau. Utopie? Notre vieux continent en a besoin, pour espérer, dans la révolution numérique qui est en cours, autre chose qu'un rôle de second plan.

Max Dauchet est professeur d'informatique au Laboratoire d'Informatique Fondamentale de Lille, il est aussi président de SPECIF.

## Carrière des enseignants chercheurs

- Statistiques des enseignants titulaires 27ème section au 31 décembre 1997
- Compte rendu des sessions de qualification et de promotion de la section 27 du CNU, année 1998
- Les recrutements d'enseignants chercheurs en 1998
- À propos de la procédure de qualification 1998/1999
- Gestion des enseignants-chercheurs et des enseignants et reconnaissance de leurs fonctions
- Liste des candidats qualifiés en section 27
- Liste des promotions de la section 27
- Liste des recrutements de la section 27 en septembre 1998

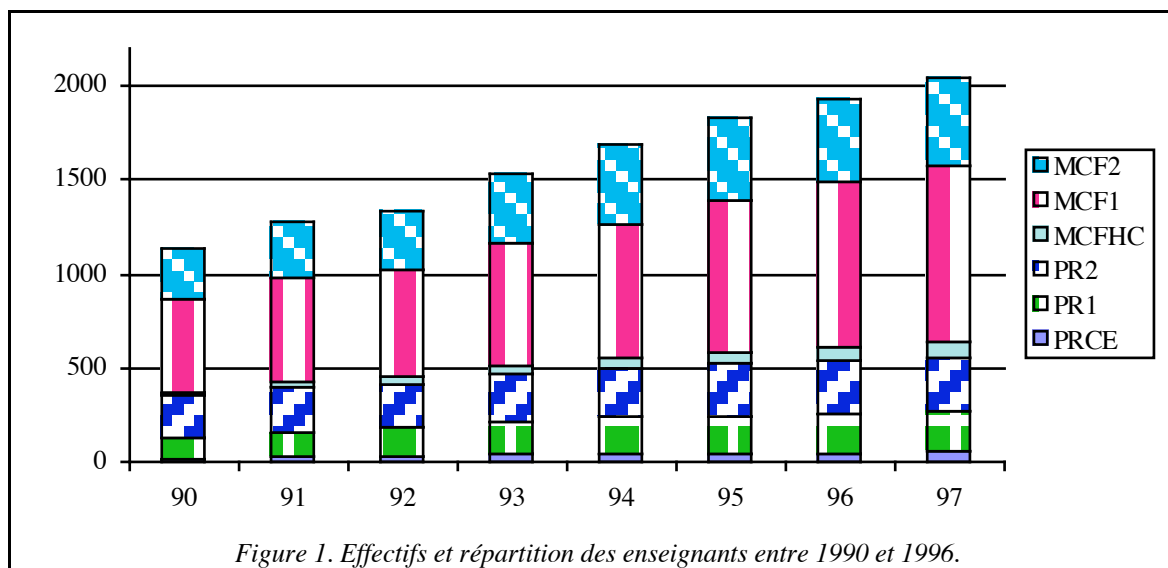
### Statistiques des Enseignants Titulaires 27ème section, au 31 Décembre 1997.

par Christian CARREZ

Comme les années précédentes, voici quelques tableaux statistiques sur les effectifs, déterminés à partir des Tableaux de classements des personnels enseignants titulaires au 31 Décembre 1997, établis par le Ministère, DPESR, et diffusés aux établissements. Rappelons que ne sont pas comptabilisés dans ces statistiques, les Maîtres de Conférences stagiaires, ni les postes vacants. De plus, ces tableaux ne mentionnent pas les enseignants des autres corps, comme les assistants par exemple. Les enseignants en détachement ou en disponibilité sont mentionnés, et sont comptabilisés dans les statistiques mentionnées ci-dessous. Les informations fournies ici viennent en complément de celles données dans les bulletins précédents (voir par exemple le bulletin 39).

#### Physionomie nationale des corps

La Figure 1 donne l'historique de l'évolution de la section (24 puis 27) depuis 1990. Partie d'un total de 1132 en 1990, la section a maintenant 2041 membres, dont 560 professeurs, soit une augmentation annuelle moyenne de 8,8%. Il faut cependant noter qu'elle n'est que de 5,6% les deux dernières années. Cette progression n'est pas la même dans les deux corps, puisque les professeurs augmentent en moyenne de 6,9% par an (+3,3% en 97), alors que les maîtres de conférences augmentent de 9,6% par an (+6,4% en 97). Ceci conduit à une dégradation continue du rapport professeurs sur l'ensemble. De 31% en 1990, il est descendu à 27,5% en 1997, avec une perte de 0,6% la dernière année. Comme je



J'ai déjà dit, il est pourtant déjà très en dessous de la moyenne de 40% toutes sections confondues, et de 38% pour les sections Sciences.

La Figure 2 précise les flux entre les différents corps et classes, représentés par des arcs orientés valués par le flux lui-même, ainsi que les flux avec l'extérieur représentés par des cercles. De plus les effectifs au 31 décembre 1997 de chaque classe sont indiqués. Le taux de renouvellement de la deuxième classe des maîtres de conférences est toujours très fort, puisqu'il y a eu 24% d'entrées et 19% de départs, la plupart vers la première classe. Rappelons que les maîtres de conférences stagiaires n'étant pas pris en compte, la plupart de ces entrées sont le résultat des recrutements de 1995 ou de 1996 et non de 1997.

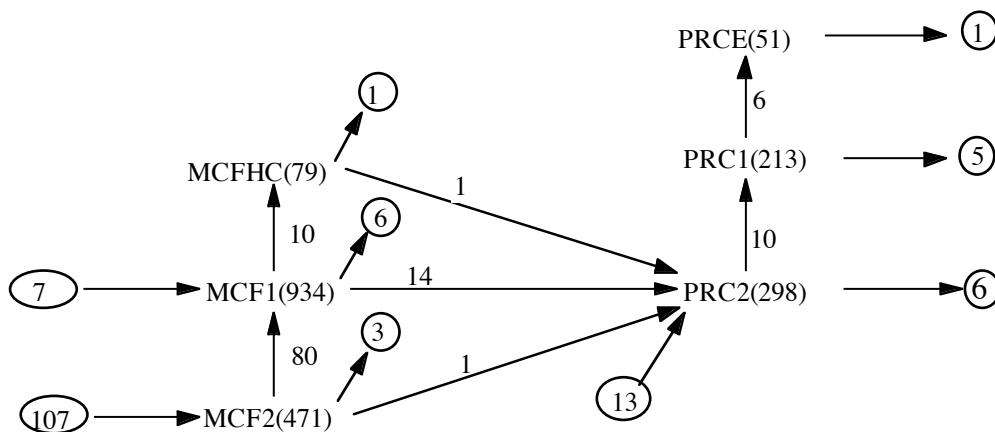


Figure 2. Flux entre les classes et les corps.

A propos de la répartition des enseignants en IUT, les points importants sont les suivants :

1. La part des enseignants en IUT augmente légèrement 20,5% de la section (419).
2. Le déficit en professeurs s'accroît: les effectifs étant stables, leur part est tombée à 17,9% du total des enseignants (19,2 en 96), ce qui est très inquiétant.
3. La proportion de 2nde classe parmi les maîtres de conférences augmente, 36% contre 32% pour l'ensemble de la section. De même, la proportion de 2nde classe parmi les professeurs augmente, 67% contre 53%.

## Répartition géographique

D'après le document du ministère, les enseignants sont répartis dans 121 établissements (+1 par rapport à 96), situés sur 47 agglomérations<sup>1</sup>. Pour avoir une carte de la localisation de la 27ème section en France, j'ai regroupé, comme les années précédentes, d'abord les agglomérations par région administrative, puis les régions par secteur géographique de la façon suivante :

Nord : Haute Normandie, Nord Pas-de-Calais, Picardie,

Est : Alsace, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Lorraine,

Sud-Est : Auvergne, Corse, Languedoc-Roussillon, Provence Alpes Côte d'Azur, Rhône-Alpes,

Sud-Ouest : Aquitaine, Limousin, Midi-Pyrénées,

Ouest : Basse Normandie, Bretagne, Centre, Pays de la Loire, Poitou-Charente,

Île-de-France : découpage en Paris Centre et région parisienne,

Outre-Mer : Antilles-Guyane, Pacifique, Réunion.

La ventilation des effectifs par secteur géographique change peu par rapport à l'année dernière, chaque secteur progresse entre 4 et 6%, à l'exception du Nord qui progresse de 12,1%.

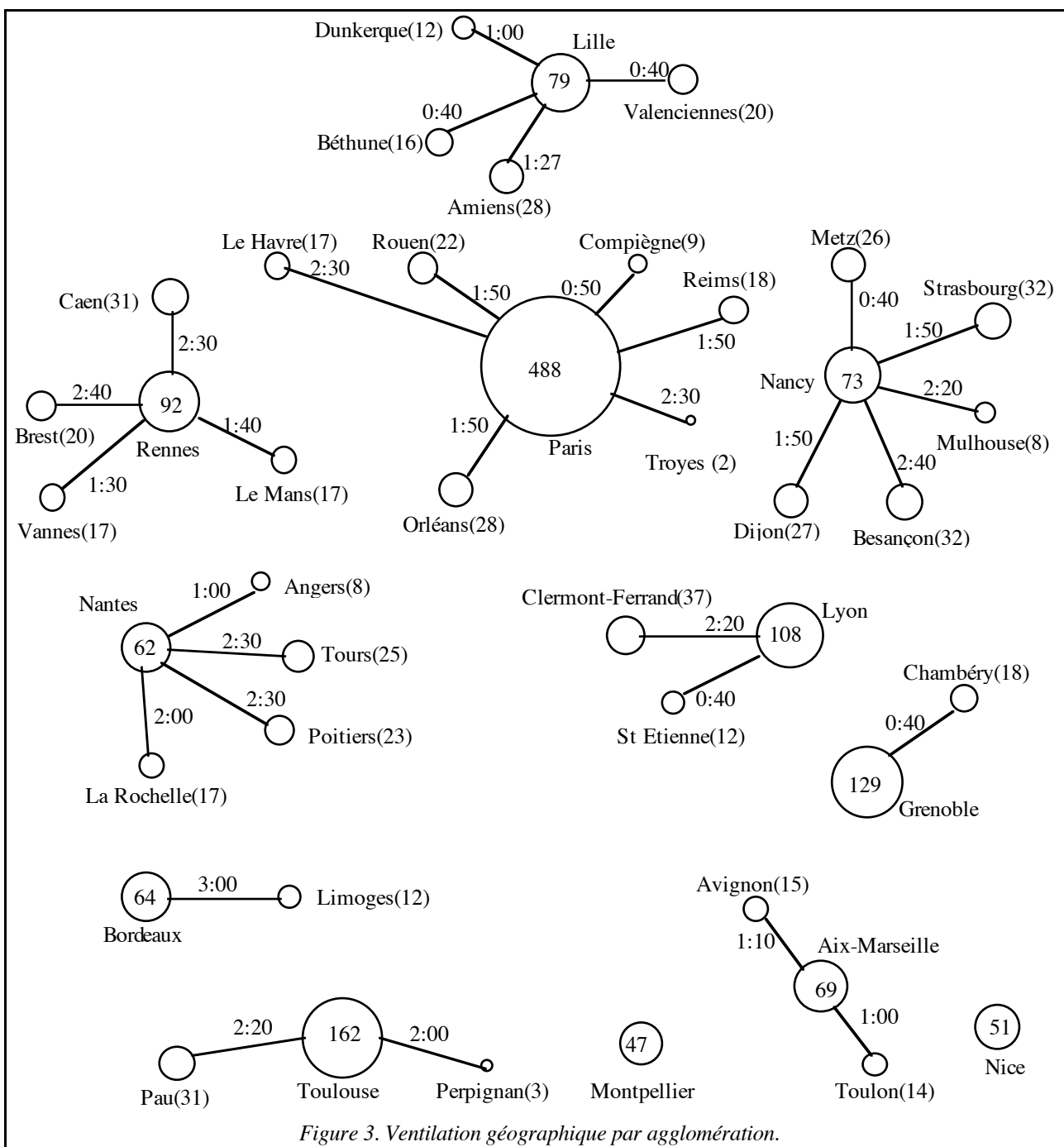
Les 10 agglomérations ayant le plus de titulaires sont inchangées. Leurs effectifs n'ont augmentés que de 4%. Elles se répartissent maintenant 64,7% des titulaires (contre 65,5% l'année dernière). D'autre part, 9 agglomérations (contre 8 en 1996) ont moins de 10 titulaires. Par ailleurs, 2 agglomérations supplémentaires franchissent le seuil des 15 titulaires; ces 34 agglomérations se répartissent 95% des titulaires (94% en 96). Notons que 60 établissements ont moins de 10 titulaires, et se partagent 11,2% des effectifs.

Les enseignants affectés à un département IUT se répartissent dans 53 établissements. 24 de ces IUT n'ont pas de professeurs de la section, ce qui implique alors que l'ensemble des activités d'enseignement d'informatique repose sur des maîtres de conférences dont 47% sont en seconde classe, donc recrutés récemment.

La Figure 3 est une approche graphique de la ventilation géographique des enseignants chercheurs de la section. La surface des cercles est proportionnelle à l'effectif de l'agglomération qui est rappelé à côté. Enfin, chaque agglomération

<sup>1</sup> Ceci résulte d'un recrutement à l'iufm de Nancy-Metz.





ayant un effectif inférieur à 40 est reliée à l'agglomération "la plus proche" dont l'effectif est supérieur à 40. Le critère de "proximité" est le temps de voyage par la route<sup>2</sup>, tel qu'il est donné dans les cartes routières spécialisées. Par exemple, Dunkerque a 12 enseignants chercheurs de la 27ème section, et est situé à 1 heure par la route de Lille. Il est évident que certains enseignants chercheurs de la région parisienne sont plus isolés que les Dunkerquois, quant à ce critère.

### Sur la faiblesse du taux PR/total

Comme je le disais plus haut, le taux PR/total s'est encore dégradé cette année, puisqu'il est descendu à 27,5% dans notre section. Il est évident que le retard de la discipline informatique est très important. Il est sans doute la conséquence d'une croissance rapide, mais il peut aussi conduire à une certaine asphyxie par les conséquences:

- déficit en encadrement de thèse,
- charges diverses sur les jeunes recrutés, au détriment de la poursuite de leurs recherches,
- déficit en docteurs habilités, et donc à terme en candidats professeurs,
- déficit en lobbyistes,
- déficit en défenseur de la discipline,

<sup>2</sup> Ne sont pas mentionnées les agglomérations qui ne peuvent être atteinte par la route depuis le territoire métropolitain.

- etc.

L'accroissement du nombre de professeurs est une nécessité et une urgence. Corrélativement, il faut pousser les jeunes maîtres de conférences et chargés de recherche à passer une habilitation. N'oublions pas que près de 24% des professeurs actuels auront 60 ans ou plus dans 5 ans? et 58% auront atteint cet âge d'ici 10 ans. Cet accroissement peut se faire de trois façons, plus ou moins sous la responsabilité des membres de la section :

- par des créations de postes nouveaux par le ministère,
- par redéploiement interne aux établissements,
- par transformation de postes de maîtres de conférences vacants.

Sans vouloir atteindre la proportion de 38% à effectif constant (moyenne nationale du secteur Sciences), la section devrait avoir un objectif de 33% (1 professeur pour 2 maîtres de conférences), soit par des transformations, soit par des créations. Vu le nombre de postes mis au concours dans les années récentes, le rapport 1 PR pour 2 MCF pourrait sans doute être atteint en dix ans, avec une publication annuelle de 40% postes de PR. Cependant, comme les emplois mis au concours sont en dessous du seuil de 33% (en 98, il y a eu environ 24% postes de PR), la situation se dégrade depuis 5 ans, comme le montre le tableau de la figure 4.

	93	94	95	96	97
transformations	38	65	80	96	114
créations	57	99	120	145	172

Figure 4. Évolution des déficits en professeurs.

Le problème n'est pas le même dans tous les établissements, ou agglomérations. Dans son ensemble, l'Île de France n'est pas la plus à peindre (32%), mais certains établissements parisiens sont nettement en dessous. En province, sur 33 agglomérations ayant plus de 15 titulaires, 25 sont en dessous du seuil, et il leur faudrait 98 transformations ou 149 créations pour atteindre la rapport 1 PR pour 2 MCF. Les secteurs Nord et Ouest sont ceux qui présentent le plus grand retard par rapport à la moyenne de la section déjà faible.

Il est clair que la section doit faire un effort particulier pour renforcer le potentiel de rang A dans les IUT, non seulement en obtenant des postes, mais aussi en s'efforçant de les pourvoir. Ainsi, en ne prenant en compte que les enseignants en IUT, sur 53 établissements, 24 n'ont aucun PR, tout en ayant 69 MCF. 25 établissements ont au moins 1 PR, et un taux inférieur à 33%. Pour porter le taux à 33%, il faudrait 42 transformations.

Évidemment, il ne suffit pas d'avoir des postes de professeur mis au concours, il faut aussi les pourvoir. De ce point de vue, il est surprenant de savoir que, parmi les 59 postes au concours de 98, 8 ont été pourvus par mutation ou détachement et 36 par recrutement; 15 postes n'ont pas été pourvus (voir plus loin). Or, après ce concours, il y a encore 44 MCF en poste parmi le potentiel de 167 qualifiés. Il est vrai que la délocalisation de certains postes n'apparaît pas dans les chiffres indiqués ici.

## Compte-rendu des sessions de qualification et promotion de la Section 27 du CNU, année 98

*Michel Lamure et Christian Carrez*

La section 27 du CNU s'est réunie à deux reprises pour traiter respectivement les qualifications et les promotions. Les qualifications ont été traitées en mars en ce qui concerne la qualification aux fonctions de professeur et en avril en ce qui concerne la qualification aux fonctions de maître de conférences. Les promotions ont été traitées en juin. Les résultats sont donnés à la fin de ce compte-rendu.

### 1 - Les qualifications

Nous sommes revenus à la procédure de qualification en vigueur durant la période 92-95 : la qualification est donnée pour quatre ans, le CNU intervenant avant les CSE. Ce changement a créé une confusion certaine chez les candidats qui n'en ont pas toujours clairement compris les conséquences. Cette confusion a été aggravée par une directive peu claire et contestée en ce qui concerne la date limite de soutenance de thèse. Sur ce dernier point, la section 27 a procédé à l'expertise des dossiers dès lors que la soutenance de thèse ou d'HDR était attestée. Pour l'avenir, nous demandons à ce qu'une règle claire et incontestable soit énoncée officiellement dès le début du concours (voir le calendrier pour 1999, plus loin dans ce bulletin).

La section a donc traité 606 dossiers de qualification aux fonctions de maître de conférences et 118 dossiers de qualification aux fonctions de professeur.

Face à un tel nombre de dossiers, il serait souhaitable, pour de meilleures conditions de travail, qu'il y ait une incitation de la part de la tutelle envers les établissements pour que ceux-ci apportent un soutien aux membres de section CNU qui en dépendent. Ce soutien pourrait bien sûr prendre des formes diverses : décharge de service, soutien logistique, etc.

Pour la première fois cette année, les rapporteurs devaient fournir un rapport écrit au ministère, pour transmission éventuelle aux candidats, en plus de la justification du refus pour les non qualifiés. Notons que ceci représente plus de 1600 documents à classer, trier, contrôler, etc. par le bureau avant envoi au ministère. Par ailleurs, avec l'expérience, le contenu de ces rapports doit être affiné en 1999, pour être à la fois informatif, objectif et sans langue de bois.

De manière générale, on peut rappeler que l'appréciation des dossiers se fait sur l'ensemble des trois missions d'un enseignant-chercheur en privilégiant la qualité à la quantité. Il est donc important que les candidats fassent bien ressortir leur implication dans ces trois aspects en fournissant tous les éléments objectifs d'appréciation utiles à leurs rapporteurs. Nous répétons combien il est important que ces derniers puissent se faire une opinion conforme à la réalité de l'activité du candidat (rapportée à son environnement), évitant tout recours exclusif à une comptabilité mécanique des diverses activités de celui-ci.

### Commentaires sur les qualifications maître de conférences.

On note donc que le changement de procédure a impliqué une augmentation du nombre des dossiers égale à 114,9%. Parmi les candidats, 5,45% n'ont pas envoyé de dossier. Parmi ceux qui ont envoyé un dossier, 63% ont été qualifiés (dossiers non rendus exclus) et 37% n'ont pas été qualifiés (dossiers non rendus exclus).

Qualifiés	361
Non qualifiés	212
Dossiers non rendus	33
total	606

Ce résultat ne doit pas être comparé aux résultats des années 96 et 97 compte tenu du changement de procédure. En revanche, si on le compare aux résultats obtenus sur la période 92-95, on constate qu'il est tout à fait comparable à ceux-ci, en étant même meilleur. En effet, la période 92-95 a vu les taux de qualification ci-contre. Ces pourcentages sont calculés sur les mêmes bases, c'est-à-dire les candidats ayant envoyé un dossier à leurs rapporteurs. Notons que le taux des abandons était nettement plus élevé dans cette période, puisqu'il était d'environ 20%.

Année	taux de qualifiés
1992	58,2%
1993	50,6%
1994	55,8%
1995	56,8%
1998	63,0%

Parmi les candidats, 13 étaient déjà candidats l'année dernière, sans avoir été qualifiés.

Le tableau ci-contre donne les statistiques sur l'âge des candidats (uniquement pour les candidats dont on connaît l'information). On observe ainsi une différence de deux ans en moyenne entre les candidats qualifiés et les candidats non qualifiés, les premiers étant les plus jeunes.

	Tous candidats	Qualifiés	Non qualifiés
Âge moyen	31.9	31.1	33.3
Dév. Std	5.83	5.1	5.9

L'année de soutenance de thèse a été relevée pour certains candidats.

avant 1995	1995	1996	1997	1998	total
46	38	80	270	92	526

Les résultats sont donnés ci-

contre. On note à ce propos que parmi les qualifiés, 4,5% ont soutenu leur thèse avant 1995 alors que parmi les non qualifiés ils sont 16,4%. Cette observation traduit bien le phénomène selon lequel il est de plus en plus dur de rentrer dans le système au cours du temps.

### Commentaires sur les qualifications professeur.

On note que le changement de procédure a impliqué une augmentation du nombre des dossiers égale à 84,4%. Parmi les candidats, 3,4% n'ont pas envoyé de dossier. Parmi ceux qui ont envoyé un dossier, 71,9% ont été qualifiés et 28,1% n'ont pas été qualifiés. Ceci est à rapprocher des 54% de qualifiés pour la période 92-95.

Qualifiés	82
Non qualifiés	32
Dossiers non rendus	4
total	118

Du point de vue de leur statut, les candidats se répartissent selon le tableau ci-contre. La grande majorité des candidats est constituée par les maîtres de conférences ayant passé une HDR. Un petit nombre provient d'organismes comme le CNRS ou l'INRIA. La section apprécie cette mobilité et souhaite pouvoir accueillir le plus largement possible ces collègues. Cependant, il faut noter que les fonctions de professeur impliquent des charges d'enseignement auxquelles ces candidats peuvent ne pas avoir été déjà confrontés. Il est donc souhaitée qu'une expérience réelle soit acquise en ce domaine au moment de la demande de qualification. Les liens que les organismes ci-dessus entretiennent avec les établissements d'enseignement supérieur permettent aux candidats de se constituer cette expérience sans aucun problème.

statut	part
MCF ou équ.	56,5%
DR recherche	2,6%
CR recherche	10,4%
Ingénieur	6,1%
PR ass. ou eq.	7,0%
Autre	17,4%

Parmi les candidats, 4 étaient déjà candidat l'année dernière, sans avoir été qualifiés.

Le tableau ci-contre donne les statistiques sur l'âge des candidats. Les candidats qualifiés sont en moyenne plus jeunes de deux ans environ que les candidats non qualifiés.

	Tous candidats	Qualifiés	Non qualifiés
Âge moyen	41.5	40.9	42.8
Dév. Std	6.6	6.3	7.0

L'année de soutenance de thèse a été relevée pour certains candidats.

Avant 1995	1995	1996	1997	1998	total
21	6	15	33	19	93

Les résultats sont donnés ci-

contre. Parmi les candidats qualifiés, 15,5% ont soutenu leur HDR avant l'année 1995, alors qu'ils sont 42,9% parmi les non qualifiés. Là encore, l'effet temps joue négativement sur la possibilité de qualification.

## 2 - Les promotions

La section a eu à traiter 593 dossiers de demande de promotions ayant donné lieu à 105 promotions effectives. Comme l'année précédente, la section a décidé d'organiser un système d'évaluation des dossiers avec deux rapporteurs. Cela a impliqué une organisation interne relativement complexe, puisque toute la charge de la mise en place logistique des doubles rapports a incombé à la section. Ce système nous a semblé important à mettre en place en 1997 et à poursuivre en 1998 pour assurer une pluralité minimum dans la lecture des dossiers. Une aide du Ministère à ce sujet serait la bienvenue.

La section a noté l'amélioration importante des possibilités de promotions, toutes catégories confondues, excepté peut-être pour la classe exceptionnelle des professeurs. Notons que les promotions de la classe exceptionnelle sont de nouveau traitées des autres (voies 1 à 3 et promotions locales et nationales). A titre indicatif, le tableau ci-dessous donne l'évolution du taux de promotions rapportées aux promouvables, depuis 1992.

Grade d'accès	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
MCF 1ère classe	41,1%	39,9%	37,9%	38%	33%	24,0%	33%
MCF Hors classe	8,3%	2,8%	3,9%	4,5%	3,4%	3,3%	10%
PR 1ère classe	13,6%	13,8%	7,9%	7,3%	5,6%	5,6%	11%
PR CE 1er échelon	5,3%	4,7%	2,7%	3,7%	~2,6%	~2,5%	3,6%
PR CE 2ème échelon	26,7%	24,3%	21,7%	17,5%	~11,8%	~16,7%	20%

### Calcul effectif du nombre de promotions

Pour la voie 1, un peu moins de 50% des promotions sont réparties entre les établissements, proportionnellement à leurs promouvables, et un peu plus de 50% sont réparties entre les sections pour attribution par le CNU. Le taux réel est celui qui résulte de l'ensemble des promotions obtenues par la section. Le tableau permet de constater que la section a, cette année encore, été assez défavorisée par toutes les promotions locales, à l'exception sans doute des MCFHC.

Grade d'accès	promouv.	locales	cnu	taux réel
MCF 1ère classe	356	49	57	29,8%
MCF Hors classe	246	11	12	9,4%
PR 1ère classe	263	10	14	9,1%
PR CE 1er échelon	176	1	3	2,3%

Pour la voie 2, les effectifs étant très faibles, le ministère a suggéré une négociation avec les autres sections du groupe. Cette négociation a été menée à propos des deux voies 2 et 3. Le résultat est donné dans la dernière colonne.

Grade d'accès	promouvables	droits	attributions
MCF 1ère classe	13	4,33	4
MCF Hors classe	6	0,6	0
PR 1ère classe	17	1,89	2
PR CE 1er échelon	7	0,25	0
PR CE 2ème échelon	2	0,4	0

Pour la voie 3, le ministère a défini le nombre de promotions possibles pour l'ensemble du groupe. La négociation a donc porté sur la répartition entre les sections, en utilisant le critère du nombre de promouvables dans chaque section.

Grade d'accès	promouvables		possibles	section 27	
	groupe	sec. 27		droits	attribuées
MCF 1ère classe	35	16	11	5,0	5
MCF Hors classe	77	35	8	3,6	4
PR 1ère classe	26	13	2	1,0	1
PR CE 1er échelon	34	16	1	0,5	1

### Analyse statistique des résultats des promotions

Malgré cette importante augmentation des possibilités de promotions, la situation reste encore bloquée comme le montre le tableau suivant, regroupant l'ensemble des voies, et prenant en compte les promotions locales.

	promouv.	candidats	promus	promus/ promouv.	promus/ candidats
MCF1	385	290 (75,3%)	116	30,1	40,0
MCFHC	287	117 (40,8%)	27	9,4	23,1
PR1	293	171 (58,4%)	27	9,2	15,8
PR EX1	199	67 (33,7%)	5	2,5	7,5
PR EX2	20	13 (65,0%)	3	15,0	23,1

Ces chiffres traduisent bien les difficultés de certaines promotions (MCFHC, PR1 et PR EX1). L'autocensure des candidats montre qu'ils ressentent directement ces difficultés. Il faut noter que ces difficultés peuvent être ressenties différemment par les instances locales ou par le CNU: 90% des promotions sont dans la voie 1, pour lesquelles chaque instance voit tous les candidats mais ne dispose que de la moitié des promotions. Le tableau ci-contre donne le ratio entre le nombre de promotions et le nombre de candidats vus par le CNU, après le passage local. Les difficultés principales résident alors au niveau du passage professeur de seconde classe à professeur de première classe ainsi qu'au niveau du passage professeur première classe à professeur de classe exceptionnelle premier échelon où des situations de blocage apparaissent de façon évidente.

MCF1	26.15%
MCFHC	13.95%
PR1	9.40%
PR EX1	5.45%
PR EX2	16.67%

### Semestres sabbatiques

La demande a été assez forte cette année puisque 23 semestres étaient demandés, alors que la section ne pouvait en distribuer que 8. Les choix ont été difficiles.

2 semestres à Jean-Pierre BRAQUELAIRE, professeur à l'université de Bordeaux 1

1 semestre à Dominique PASTRE, professeur à l'université de Paris 5

1 semestre à Nicolas SPYRATOS, professeur à l'université de Paris 11

1 semestre à Anne-Marie ALQUIER, maître de conférences à l'université de Toulouse 1

1 semestre à Emmanuel CHAILLOUX, maître de conférences à l'université de Paris 6

1 semestre à Marie-Pierre GERVAIS, maître de conférences à l'université de Paris 5

1 semestre à Karine ZEITOUNI, maître de conférences à l'université de Versailles/ Saint-Quentin

## Les recrutements d'enseignants chercheurs en 1998

par Christian Carrez

Les listes des recrutements des enseignants chercheurs de la section 27, résultat du concours de 1998, sont publiées ci-après. Ne sont pas pris en compte les 3 concours de professeurs ouverts au titre de l'article 46-3, réservés aux maîtres de conférences ayant 10 ans de service, et pour lesquels la procédure n'est pas terminée. De plus, une deuxième session a débuté le 15 octobre, en vue d'une prise d'effet des nominations le 1 février 1999. Il y a dans ce cas, pour la section, 2 professeurs et 12 maîtres de conférences. Parmi eux, 2 maîtres de conférences sont une republication de postes non pourvus à la première session.

Le nombre de postes mis au concours en section 27 pour l'année 1998 a été assez important. Le premier tableau donne les premiers résultats globaux de ce concours. La colonne « assistants » correspond aux concours ouverts au titre de l'article 61, réservés aux assistants ayant 6 ans d'ancienneté. Notons que si 7,4% des postes de maîtres de conférences ne sont pas pourvus, cela représente plus de 25% pour les professeurs. Par le jeu des mutations, plus de 88% des postes de MCF ont été pourvus par recrutement, alors qu'ils ne sont que 61% pour les PR.

	maîtres de conférences			Professeurs
	normaux	assistants	total	
Postes mis au concours	185	5	190	59
postes non pourvus	11	3	14	15
mutations détachements	8		8	8
recrutements	166	2	168	36

On pourra noter que 8 MCF recrutés et 2 PR semblent ne pas avoir été qualifiés dans la section 27.

Faisant suite aux présentations des années précédentes, je ne donnerai pas de graphique sur plusieurs années, mais compléterai la perception de cette seule année sur les deux questions:

1. Quelle est la mobilité lors des recrutements?
2. Quelle est la durée d'attente lors du recrutement?

### La mobilité

Lors des recrutements, nous connaissons le lieu d'arrivée des recrutés fournie par le ministère. Pour mesurer la mobilité, il faut connaître leur lieu d'origine. Pour les recrutements de MCF, les informations disponibles sont celles connues au moment de la qualification (lieu de thèse, ou à défaut le lieu de travail). Evidemment, on ne peut mesurer dans ce cas la mobilité qui a eu lieu dans l'intervalle. Pour les recrutements PR, cette information est connue lorsque les nouveaux professeurs sont d'anciens maîtres de conférences de la section 27. Cela couvre cette année 72% des professeurs recrutés. Pour les autres cas, comme pour les recrutements MCF, je prendrai le lieu de travail annoncé dans le dossier de demandes de qualification.

Dans certaines villes de province, la distinction entre les établissements n'a pas grande signification. C'est pourquoi je présenterai les informations en prenant en compte à la fois les académies et les établissements. La bonne mesure de mobilité se situe en fait entre les deux. Pour ce faire, la région Ile-de-France est considérée comme une seule académie.

Pour cette année, 49% des maîtres de conférences ont été recrutés dans la même académie (30% dans le même établissement). 51% ont donc fait l'objet d'une vraie mobilité. Il semble bien que la mobilité soit plus forte cette année.

Pour les professeurs, 74% ont été recrutés dans la même académie (46% dans le même établissement). Seuls 26% des recrutements ont fait l'objet d'une véritable mobilité, ce qui est une baisse très sensible par rapport aux années précédentes. On constate que 72% des recrutés étaient maîtres de conférences. Notons que pour les maîtres de conférences recrutés comme professeurs, la mobilité est encore plus faible, puisque 88% sont recrutés dans la même académie (60% dans le même établissement).

### **La durée d'attente**

La durée d'attente pour obtenir un poste peut se mesurer par rapport à la date d'obtention du diplôme nécessaire, mais également par rapport à l'année d'obtention de la première qualification au niveau correspondant.

Chez les maîtres de conférences qualifiés en section 27, 66% des recrutés ont eu leur première qualification en 1998, et 22% en 1997. Ceci veut dire que 88% ont été qualifiés l'année de leur recrutement ou l'année précédente. En analysant les concours depuis 1995, on constate une grande stabilité de ce chiffre (87,5±0,7).

De même, parmi les maîtres de conférences dont l'année de soutenance de thèse est connue, 62% l'ont soutenu en 1998 ou 1997, et 22% en 1996. Ceci veut dire que 84% ont soutenu leur thèse l'année de leur recrutement, l'année précédente ou l'antépénultième. En analysant les concours depuis 1995, on constate encore une grande stabilité de ce chiffre (85±3).

Chez les professeurs qualifiés en section 27, 64% des recrutés ont eu leur première qualification en 1998, et 25% en 1997. Ceci veut dire que 89% ont été qualifiés l'année de leur recrutement ou l'année précédente. En analysant les concours depuis 1995, on constate une grande stabilité de ce chiffre (86±3).

De même, parmi les professeurs dont l'année de soutenance d'habilitation est connue, 56% l'ont soutenu en 1998 ou 1997, et 22% en 1996. Ceci veut dire que 82% ont soutenu leur habilitation l'année de leur recrutement, l'année précédente ou l'antépénultième. En analysant les concours depuis 1995, on constate cette fois une fourchette plus large de ce chiffre (72±10). Il est possible que ceci soit la simple conséquence de la faiblesse du nombre des recrutés certaines années.

### **Vivier des candidats professeurs**

Il est évident que le nombre de qualifiés aux fonctions de maîtres de conférences n'ayant pas été recrutés dans la section 27 est très important (1003). Pour la plupart, ils ne sont plus candidats. Cependant, 253 ont eu leur première qualification en 1998: on peut penser que 22% des recrutés de 1999 seront parmi eux.

De la même façon, 210 qualifiés aux fonctions de professeurs n'ont pas été recrutés dans la section 27. Pour la plupart, ils ne sont plus candidats. Cependant, 54 ont eu leur première qualification en 1998: il est probable que 25% des recrutés de 1999 seront parmi eux. Par ailleurs, 43 maîtres de conférences de la section 27 sont d'ores et déjà qualifiés, et peuvent postuler sur le concours de recrutement de 1999. On peut donc affirmer qu'ils sont potentiellement candidats.

Le vivier des candidats professeurs existe donc, même s'il n'est pas important. On peut s'étonner que 15 postes n'aient pas été pourvus cette année. Parmi eux, 6 sont dans des iut; les candidats expèrent sans doute mieux? Si certains des 15 sont dans des centres de petites tailles, il y en a aussi dans des sites importants. Les profils seraient-ils trop pointus? Certaines spécialités seraient-elles plus déficitaires que d'autres? En tout cas, nous aurons du mal à justifier la demande d'amélioration du rapport PR/MCF si on ne pourvoit pas les postes dans les lieux déficitaires.

## **À propos de la procédure de qualification 1998/1999**

### **Calendrier**

*Madame Marie-France Moraux, Directrice des personnels enseignants au ministère, a transmis, le 9 juillet 1998, la lettre suivante aux responsables universitaires.*

Au terme de la procédure de qualification des enseignants-chercheurs pour l'année 1998, il m'a paru nécessaire, après en avoir dressé le bilan, de proposer une modification du calendrier des opérations en vue des recrutements à opérer pour l'année 1999.

Le calendrier suivant permettra d'allonger chacune des étapes des différentes opérations:

Publication de l'arrêté d'ouverture pour l'inscription sur la liste de qualification	16 octobre 1998
Clôture des inscriptions	16 novembre 1998
Envoi des candidatures recevables par les rectorats à l'administration centrale	11 décembre 1998
Désignation des rapporteurs par le Conseil national des universités	du 04 au 15 janvier 1999

Envoi du nom des rapporteurs aux candidats  
(la thèse doit avoir été soutenue à cette date)

22 janvier 1999<sup>3</sup>

Réunion des sections du Conseil national des universités

du 08 au 31 mars 1999

Envoi des résultats de la qualification

du 01 au 7 avril 1999

Je vous demande d'assurer une large diffusion de ce calendrier et d'en informer en particulier les étudiants dont la thèse est en voie d'achèvement et qui devront la soutenir avant le 22 janvier<sup>4</sup>, s'ils souhaitent demander une qualification pour 1999.

signé: Pour le ministre et par délégation, La directrice des personnels enseignants, Marie-France MORAUX

## **Ouverture des inscriptions**

Les arrêtés d'ouverture pour l'inscription sur les listes de qualification sont parus au J.O. du 16 octobre 1998. Ils stipulent maintenant que la notice individuelle (annexe B) ne doit pas dépasser 2 pages. Rappelons que ces 2 pages sont très importantes, car c'est à partir d'elles que le bureau de la section du CNU affectera les rapporteurs. Voici l'extrait de la Note aux candidats<sup>5</sup> pour la section 27 du CNU à ce sujet.

*Le premier dossier est de type semi-administratif. Il est déposé dans un seul rectorat et a deux buts: il permet au rectorat de vérifier la recevabilité de la candidature et il sert au bureau de la section du CNU pour désigner les rapporteurs. Dans chacun des cas, le bureau recherche quelques informations simples, telles que la date de soutenance de thèse ou d'habilitation, le directeur de thèse, le laboratoire au sein duquel la recherche s'est effectuée, le lieu d'exercice actuel. Mais, l'information sémantique essentielle est la définition brève, ou par quelques mots clés significatifs, des thèmes de recherche du candidat, de façon à le mettre en correspondance avec les rapporteurs compétents dans ce domaine<sup>6</sup>. Attention: les noms et adresses des rapporteurs seront communiqués au candidat à l'adresse figurant sur l'annexe A de ce dossier.*

## **Gestion des enseignants-chercheurs et des enseignants et reconnaissance de leurs fonctions**

*Ceci est un document de cadrage daté du 10 septembre 1998 et envoyé par le Directeur de cabinet de notre Ministre au Premier vice-Président de la CPU, en vue d'une diffusion large auprès des instances et des personnels. Il est également annoncé dans la lettre d'envoi, la publication de nouveaux textes réglementaires pour permettre la mise en œuvre de ces orientations.*

Les enseignants-chercheurs doivent mener de front, et au meilleur niveau, recherche et enseignement et contribuer à la gestion de l'Université. L'ouverture et la concurrence internationales, la démocratisation de l'enseignement supérieur et l'implication croissante des établissements dans le développement économique et culturel requièrent des enseignants-chercheurs particulièrement motivés et prenant en charge l'ensemble des missions de service public. Il importe donc que les qualités et les rôles de chacun puissent être reconnus dans une égale dignité des fonctions, que l'établissement dispose à son niveau, dans une gestion démocratique et transparente, d'une réelle capacité d'intervention, que les personnels bénéficient, dans le cadre des statuts nationaux qui définissent leurs droits et leurs devoirs, d'une gestion améliorée de proximité, que certaines dérives liées notamment à la multiplication des HC soient corrigées.

Les dispositifs de reconnaissance et de gestion évolueront de la manière suivante.

### **1. La carrière**

Les modalités de recrutement ont été redéfinies en donnant le dernier mot à l'établissement, à partir de la liste de qualification nationale, pour la grande majorité des recrutements.

S'agissant des promotions de grade, la pluralité des voies sera maintenue, et aménagée pour tenir compte de la suppression des contrats pédagogiques. Les promotions de grade continueront à être régies, à parité, par le double système d'initiative locale et nationale, de manière que puissent être prises en compte au niveau le plus pertinent, les activités de recherche, d'enseignement et de gestion, mais aussi les activités de valorisation ou de transfert et de formation continue.

Deux voies spécifiques concerneront d'une part les enseignants-chercheurs exerçant des fonctions électives (Présidents, Directeurs et membres du CNU) ou bénéficiant d'une prime administrative, et regrouperont d'autre part les propositions des petits établissements pour lesquels les possibilités de promotion ne peuvent être significatives dans le cadre du contingentement national. Ces voies spécifiques feront l'objet d'un examen des candidatures ou propositions, dans le

<sup>3</sup> Le BO du 23 juillet 1998 donne une période: « à partir du 22 janvier 1999 et au plus tard le 5 février 1999 ».

<sup>4</sup> Il semble bien que le flou existe encore sur la date précise. Le BO et les arrêtés postérieurs laissent la marge du 22 janvier au 5 février 1999.

<sup>5</sup> Cette note est consultable sur le web à l'adresse suivante: [http://www.cnam.fr/ftp/pub/CNU/Note\\_candidats\\_97-98.html](http://www.cnam.fr/ftp/pub/CNU/Note_candidats_97-98.html)

<sup>6</sup> Le serveur de la section 27 du CNU propose un canevas général pour un tel CV: [http://cismserveur.univ-lyon1.fr/URA\\_MASS/cnu27/cv.htm](http://cismserveur.univ-lyon1.fr/URA_MASS/cnu27/cv.htm)

cadre de deux contingents distincts, par deux sections transversales du CNU où nul ne pourra siéger qui serait candidat à une promotion.

## **2. Les primes**

Les mêmes principes de symétrie et d'équilibre devront permettre de reconnaître, au plan indemnitaire, les diverses formes d'excellence et d'engagement.

Le dispositif actuel de primes évoluera dans le sens suivant :

- La prime de recherche et d'encadrement doctoral: le nombre de primes sera augmenté.
- Les primes d'administration et de charges administratives: les dispositifs existants sont globalement satisfaisant, tant par le niveau des primes que par les modalités d'attribution qui offrent aux établissements des possibilités de modulation.
- La prime pédagogique: c'est celle, qui dans son esprit, devra évoluer le plus fortement. La contrepartie d'engagement à faire des HC qui était légitime il y a quelques années est à l'inverse des besoins actuels, compte tenu des évolutions de la démographie étudiante et des créations d'emplois. Les primes pédagogiques devraient permettre dorénavant de reconnaître des responsabilités spécifiques et essentielles pour l'établissement et pourraient prendre la dénomination de primes de responsabilités pédagogiques.

## **2. Les modulations de service**

Celles-ci seront organisées pour reconnaître la diversité des tâches à assurer:

- Les décharges: d'un côté, peuvent aujourd'hui bénéficier, au titre des fonctions administratives, d'une décharge de service, compatible avec la prime administrative ou de recherche, les Présidents et vice-présidents des trois conseils statutaires; il apparaît souhaitable que leurs homologues d'autres établissements ainsi que les directeurs d'UFR, de droit commun ou dérogatoire, puissent bénéficier également de possibilités de décharge n'excédant pas un demi-service. D'un autre côté, bénéficient aussi de décharges de service les membres de l'IUF. Cette possibilité mériterait d'être élargie, dans le cadre d'appels d'offre nationaux, pour favoriser leur prise d'autonomie, à un certain nombre de maîtres de conférences ou professeurs, pour une durée déterminée.
- Les heures spécifiques: le concept existe réglementairement. Il permet de reconnaître dans le service, des heures qui ne sont pas des heures d'enseignement classiques devant des étudiants. Ceci permettra de prendre en compte d'autres formes de prestations pédagogiques, liées par exemple à l'organisation du tutorat, des stages ou aux nouvelles technologies. Pour éviter toute dérive, il conviendra de fixer l'enveloppe dont disposera chaque établissement, sur la base d'un % de la charge reconnue d'enseignement, les CEVU et les CA ayant à en contrôler les modalités d'attribution.
- Les échanges de services: un certain nombre d'expériences montrent que des départements ou laboratoires peuvent constituer un lieu de discussions et d'échanges. Il y aura lieu à autoriser un système qui permette à une communauté de base de s'organiser, à l'initiative de ses membres, pour fournir à son UFR les prestations d'enseignement qu'elle doit, soit ses n postes d'enseignants chercheurs \* 192 h éq TD.
- La modulation de service pourra aussi concerner selon des modalités à préciser chaque enseignant-chercheur et enseignant qui, en ne percevant pas de rémunérations pour les HC qu'il aurait assurées sur une année n, voudra se constituer, avec l'accord de son établissement, un crédit d'heures pour une année ultérieure.

## **4. Les agrégés-doctorants**

Des dispositions particulières, comportant des décharges de service, ont été prévues dans le cadre de la table ronde « emploi scientifique » en faveur d'enseignants de statut second degré susceptibles de préparer une thèse, et seront mises en œuvre par les conseils scientifiques des établissements, les possibilités de décharges étant réglementairement et quantitativement encadrées.

## **5. Une gestion de proximité renforcée et améliorée**

Dans le respect des principes de liberté et d'indépendance intellectuelle des enseignants-chercheurs, et dans le souci de concilier leur statut de fonctionnaire d'Etat et la responsabilité des établissements, il paraît utile et souhaitable de déléguer à l'Université l'essentiel des actes de gestion ordinaires de la compétence du Ministre. Le fondement juridique de cette évolution réside dans la loi du 20 juillet 1992. Le Président ou Directeur agit alors pas délégation du ministre et sous son contrôle hiérarchique. Les actes de gestion seront pris en charge dans l'établissement jusqu'à la promotion de grade inclusivement, dans le respect des dispositifs actuels de proposition et d'évaluation, d'initiative locale ou relevant du niveau national. Les autres actes de gestion seront maintenus au niveau national, notamment ceux concernant la nomination des enseignants-chercheurs.

S'agissant des personnels temporaires, les décisions actuellement prises par les Recteurs seront confiées aux établissements. La nomination des PR associés continuera à relever d'une procédure nationale, celle des MC associés sera déconcentrée. La gestion des assistants passera également des Rectorats aux Universités.



## 6. Limitation et contrôle des heures complémentaires

Les heures complémentaires n'ont pas vocation à être effectuées par des enseignants-chercheurs, sauf à permettre des ajustements à la marge. Elles doivent retrouver leur finalité qui est l'intervention de professionnels ou de personnalités extérieures dans les cursus professionnalisés. Par ailleurs, la maîtrise des HC constituera un argument essentiel pour obtenir le maintien d'un flux de créations d'emplois dans un contexte de stabilité ou de baisse des effectifs étudiants.

Le principe sera posé d'une mise en paiement des HC, sur la base de la fiche individuelle de service, à partir de la 193<sup>ème</sup> heure effective. En outre, nul enseignant-chercheur, enseignant ou chercheur statutaire ne pourra percevoir, en formation initiale, plus de 50 HC par année universitaire.

La maîtrise des HC passe également par une vigilance accrue dans le cadre des procédures d'habilitation et une meilleure maîtrise de l'offre de formation par les établissements.

On se donnera un délai de trois ans pour maîtriser les divers paramètres induits par ce processus de réduction des HC, les établissements d'enseignement supérieur étant déjà outillés pour maîtriser techniquement une telle démarche grâce aux travaux conduits par l'Agence de modernisation et responsabilisés sur les cumuls de rémunérations par l'arrêté du 15 décembre 1997. Le processus sera formalisé par un avenant au contrat de chaque établissement.

Ces évolutions qui tiennent compte des expériences conduites dans un certain nombre d'établissements, devraient permettre d'améliorer les procédures de gestion et les dispositifs de reconnaissance de la qualité et de l'engagement des personnels. De nouveaux textes réglementaires devront clairement définir les obligations et les espaces de liberté organisés par des procédures garantissant transparence et démocratie. Les personnels en retireront plus de rigueur et d'équité dans le traitement des carrières et un meilleur service dans leur gestion au quotidien. Les établissements y trouveront la sécurité juridique qui leur fait aujourd'hui défaut et une responsabilité nouvelle.

## Liste des candidats qualifiés aux fonctions de maître de conférences en section 27

Abdeddaim Said	Benbernou Salima	Braneci Mohamed
Abdessalem Talel	Benhoubou ep. Bouzeghoub Amel	Branger Vincent
Adam Bruno	Benkhala Aktouf	Brilman Matthieu
Adel ep. Stum Norelhayate	Bensaou Nacera	Buche Patrice
Aiello Antoine	Bernard Marc	Buisson Olivier
Aktouf Chouki	Berry Vincent	Bulteau Stephane
Albers Patrick	Bertault Francois	Cachera David
Andrei Philippe	Bertogli ep. Hugues Anne	Calland Pierre-Yves
Anicimova ep. Kouchnarenko Olga	Beslon Guillaume	Camps Valerie
Anouar Fatiha	Billard David	Canamero Matesanz Maria
Apanovitch Zinaida	Bittar Eric	Candille Laurence
Bac Christian	Blot ep. Thibault Isabelle	Carbonneaux Yves
Baganne Adel	Boiron Pierre	Carlier David
Bahi Abdelmadjid	Boldini Pascal	Caron Pascal
Baiou Mourad	Bonnet Denis	Cazier David
Baron Richard	Bonnevay Stephane	Cece Gerard
Barral Pierre	Bottreau ep. Le Van Kiem Anne	Chali Yllias
Barre Vincent	Boualem Abdel-Malek	Charpentier Michel
Barthou Denis	Boubakeur ep. Amghar Samia	Charvillat Vincent
Bastie Christine	Bouchakour Mustapha	Chase Lin
Beauvais Jean Pierre	Boudis Mahfoud	Chatonnay Pascal
Bedon Nicolas	Bouhineau Denis	Chedot Claire
Belleil Claude	Boukhatem Nadia	Chich Thierry
Bellicha Felix	Bouletreau Viviane	Choukair Zied
Bellissard Luc	Bounekkar Ahmed	Cisse Alassane
Benattou Mohammed	Bouziane Zakariae	Colaco Jean-Louis

Colin Antoine	Fuchs Beatrice	Herbin Stephane
Collet Philippe	Fuchs Laurent	Heyd Barbara
Colombani Yves	Gaber Jaafar	Hoang Huy Khanh
Contassot-Vivier Sylvain	Galin Eric	Illina ep. Lieber Irina
Corruble Vincent	Gallon Laurent	Issac Fabrice
Coupaye Thierry	Gallone Jean-michel	Jacquemard Florent
Courant Judicael	Gara Slim	Jappy Pascal
Cregut Xavier	Gautero Michel	Jiang ep. Castellani Hong
Creput Jean-Charles	Genaud Stéphane	Jouffe Lionel
Crouzil Alain	Genisson Richard	Jussien Narendra
D alessandro Flavio	George Laurent	Kahlouche Hakim
Danna Frederic	Germain Christian	Kamp Jean-francois
Dano Benedicte	Ghedjati ep. Guessoum Fatima	Kanawati Mohamed
Daran Muriel	Gibson John	Kannat Salah
Darrot Eric	Gillard Rene	Kedad ep. Sidhoum Safia
Decamps Jerome	Gimenez Carlos	Kheddar Abderrahmane
Delannoy Xavier	Girard Regis	Koriche Frederic
Delmas Olivier	Girardot Colette	Krajecki Michael
Denneulin Yves	Girault Francois	L Her Dominique
Denos Nathalie	Gogniat Guy	Labed Ali
Desbrun Mathieu	Gouinaud Christophe	Lachiche Nicolas
Desmontils Emmanuel	Gouranton Valerie	Lacomme Philippe
Devoegele Thomas	Gourdin Eric	Lammari Ilham
Diagne Alioune	Goutte Cyril	Lapayre Jean-christophe
Didier Gilles	Grad Dominique	Laplante Sophie
Didier Laurent	Granboulan Louis	Lapoire Denis
Djellab Housni	Gras Robin	Larab Ounissa
Djellab Khaled	Gravier Sylvain	Laugerotte Eric
Djerid ep. Zahra Lamia	Greenfield Peter	Laurent Christophe
Doncescu Andrei	Guermeur Yann	Lbath Ahmed
Dugeon Olivier	Guidec Frederic	Le Bars Jean-Marie
Dupont de Dinechin Florent	Guin ep. Duclossoon Nathalie	Le Fol Gwendal
Durand Arnaud	Guinaldo Olivier	Le Gall Armelle
Durr Christophe	Guivarch Ronan	Le Goeslier d Argens Patrick
Elizondo David	Habermehl Peter	Le Parc Annie
Everat Jean christophe	Hadim Boukhalifa	Le Traon Yves
Faron Catherine	Hadjar Ahmed	Ledoux Thomas
Fatni Abdelkrim	Hameurlain Nabil	Lefebvre Vincent
Faure Francois	Hanusse Nicolas	Lehuen Jerome
Ferrari Stephane	Harani Yasmina	Leman Stephane
Foufou Sebti	Harbane Rabah	Leroy Bertrand
Fourel Franck	Harkat ep. Benhamdin Amel	Lieber Jean
Fragopoulou Paraskevi	Hasenfratz Jean-marc	Linares Georges
Freund Laurent	Henneron Gerard	Liogier Karine
Front Agnes	Herbin Michel	Liquori Luigi

Loechner Vincent	Ndiaye Souleymane	Rougeron Gilles
Loescher Bernd	Negre Stephane	Rousseau Frederic
Loudcher ep. Rabaseda Sabine	Ngomo Macaire	Royackkers Nicolas
Lozano Vincent	Nicodeme Pierre	Ruet Paul
Luce Guillaume	Nock Richard	Saad ep. Bouzefrane Samia
Luengo ep. Maginot Vanda	Olive Frederic	Salvat Eric
Luga Herve	Ounis Iadh	Saon George
Lugardon ep. Kiewsky Valerie	Ouorou Adamou	Saoudi Abdellatif
Maabout Sofiane	Padovani Vincent	Saugis Gregory
Maizi Yasmina	Pagani Florence	Sayag Emilie
Makarenkov Wladimir	Pagano Bruno	Scheuer Alexis
Malek ep. Kanawati Maria	Paparoditis Nicolas	Schmitt Vincent
Maouche Ahmed	Parlangeau ep. Valles Nathalie	Segapeli Jean-Luc
Marquesuzaa Christophe	Partouche Ariane	Seinturier Lionel
Marsala Christophe	Paul Christophe	Semmak Farida
Martin Jean claude	Peltier Nicolas	Semmar Nasredine
Marzani Franck	Perrussel Laurent	Servet ep. Besse Isabelle
Mathis Pascal	Petit Franck	Shahbazkia Hamid
Matrouf Driss	Pham Cong Duc	Shahin Ahmad
Matsakis Pascal	Pinti Antonio	Simplot David
Maurice Francois	Plaquin Marie-france	Singer Nicolas
Maurizot Mariette	Ponton Claude	Skaf Hala
Meas-Yedid Vasnary	Present Dominique	Slimane Mohamed
Mehaoua Ahmed	Promayon Jean Louis	Stephan Veronique
Melab Nouredine	Prylli Loic	Sueur Dominique
Melin Emmanuel	Puech Joel	Tahi Farizah
Merel Pierre-Paul	Puel Jean-Baptiste	Tanguy Ludovic
Mermet Bruno	Puig Veronique	Tarel Jean philippe
Messine Frederic	Puzenat Didier	Tarpin-Bernard Franck
Michau Florence	Quelavoine Regis	Tawbi Chawih
Mignot Pascal	Raffin Bruno	Tendeau Frederic
Millet Sophie	Rakotomalala Ricco	Terrasse ep. Kaplan Delphine
Mocellin Francoise	Ramat Eric	Tigli Jean-Yves
Mokdad Nadia	Rebufat Francois	Toffolon Claudine
Montalvo Ramirez Luis	Redouane Youssef	Torguet Patrice
Monteil Thierry	Renotte Laure	Touati ep. Serradj Nadjia
Monties Sophie	Revault Joel	Toumani Djamel
Moret Yan	Revault Nicolas	Toussaint Joel
Mouhoub Malek	Rey Jean Francois	Touzet Helene
Moussouni Fouzia	Ricaud Patrick	Trannois Harold
Munos Remi	Richard Pascal	Trombettoni Gilles
Murat Cecile	Riviere Anne	Ubeda Thierry
Mynard Laurent	Rodet ep. Tougne Laure	Ughetto Laurent
Nace Dritan	Romanczuk ep. Requile Annya	Varlet Eric
Nakoula Yassar	Roudier Yves	Vaxes Yann

Ventos Veronique	Vivien Frederic	Yaacoub Jacques
Verchere Dominique	Wahl Martine	Yacoub Rachid
Vial Sandrine	Wajsburt Franck	Zeghers Eric
Vignier Antony	Warren Karine	
Vincent ep. Le Pevedic Brigitte	Wendling Laurent	

## Liste des candidats qualifiés aux fonctions de professeur en section 27

Amghar Youssef	Dayde Michel	Mezghiche Mohamed
Attoui Ammar	Denoeux Thierry	Mzoughi Abdelaziz
Badran Fouad	Desbat Laurent	Neveu Marc
Bajard Jean claude	Dony Christophe	Nicoloyannis Nicolas
Bampis Lupidis	Dupont Lionel	Nugues Pierre
Barkaoui Kamel	Etienne ep. Chabrier Jacqueline	Palanque Philippe
Bennaceur Hachemi	Fabre Jean-Charles	Paugam ep. Moisy Helene
Berrut Catherine	Fernandez Jean-Claude	Pazat Jean-Louis
Bertrand Yves	Flener Pierre	Prins Christian
Bloch Isabelle	Fraboul Christian	Quan Long
Bockmayr Alexander	Gilleron Remi	Queindec Christian
Bodin Francois	Greenfield Peter	Quinton Patrice
Bordat Jean paul	Guenoche Alain	Remila Eric
Borne Isabelle	Guyard Jacques	Rialle Vincent
Bourdon Francois	Hao Jin-Kao	Rosenthal ep. Sabroux Camille
Brunie Lionel	Jezequel Jean-Marc	Sainrat Pascal
Callet Patrick	Kanouï Henry	Schwind Camilla
Caromel Denis	Kassel Gilles	Semet Frederic
Cerri Stephano	Kurfess Franz	Signorini Jacqueline
Chaillet ep. Paillassa Beatrice	Labat Jean-Marc	Soille Pierre
Chen Iming	Lemordant Jacques	Tchounikine Pierre
Cholvy ep. Lemaitre Laurence	Levy ep. Picard Nicole	Tomassini Marco
Cointe Pierre	Loiseau Stephane	Tombre Karl
Collet Christine	Mackay Wendy	Ubeda Stephane
Coulette Bernard	Maraninchi Florence	Venturini Gilles
Coupey Pascal	Marcenac Pierre	Weidenfeld Gerard
Couveignes Jean-Marc	Marquis Pierre	
Daniel Marc	Maurel Denis	

## Liste des promotions de la section 27

### Promotions voie 1, phase locale

#### *Promotions à la 1ère classe des maîtres de conférences*

Dominique Archambault	Le Havre (iut)	Joel Brunet	Paris 12 (iut)
Thierry Baffoy	Paris 8 (iut)	Christophe Carre	Rouen
Bruno Baynat	Paris 6	Jacques Chabin	Orleans (iut)
Karine Bennis ép. Zeitouni	Versailles (iut)	Henri-pierre Charles	Versailles (iut)
Bruno Bogaert	Lille 1	Pierre Cubaud	Paris cnam
Abdelhafid Bourzoufi	Valenciennes	Jean-luc Damoiseaux	Toulon
Wahoud Bousdira ép. Semmar	Orleans	Eric Desjardin	Reims (iut)

Mahieddine Djoudi	Poitiers	Laurence Nigay	Grenoble 1
Jean-philippe Domenger	Bordeaux 1	Laurent Philippe	Besancon
Pascal Fernandez	Toulouse 3 (iut)	Sophie Pinchinat	Rennes 1
Christine Ferraris	Savoie	Pascal Poncet	Aix Marseille 2 (iut)
Philippe Gilles	Avignon	Gwenael Richomme	Picardie
Dominique Groux ép. Lecllet	Picardie	Celine Rouveïrol	Paris 11
Salima Hassas	Lyon 1	Lakhdar Sais	Artois (iut)
Jean Michel Inglebert	Bretagne Sud (iut)	Christian Sallaberry	Pau
Pierre Jacoboni	Le Mans	Gabriella Salzano ép. Bamberger	Marne la Vallée
Christine Jacquin	Nantes (iut)	Jean Emile Simphor	Ant-Guyane
Mouna Kamel	Perpignan (iut)	Karine Slowinski	Littoral
Mouloud Kharoune	Rennes 1 (iut)	Marie Helene Stefanini	Grenoble 3
Jean Luc Koning	Grenoble inp	Alain Tanguy	Clermont 2
Herve Le Crosnier	Caen	Pierre Tellier	Strasbourg 1
Olivier Marcant	Toulouse 3 (iut)	Marie Noelle Terrasse	Bourgogne
Jean Yves Martin	Nantes EC	Philippe Teutsch	Le Mans
Dominique Mouchon ép. Tachat	Paris 2	Emmanuel Viennet	Paris 13 (iut)
Elisabeth Murisasco	Toulon		

*Promotions à la hors classe des maîtres de conférences*

Jean Betrema	Bordeaux 1	Michel Le Rest	Rouen
Robert Durand	Toulouse insa	Annie Martin ép. Marcoux	Toulouse 3
Jacques Guyard	Nancy 1	Amar Oussalah	Aix Marseille 1
Alain Guyot	Grenoble inp	Marie Martine Poc ép. Paget	Paris 6
Henri Kornprobst	Nice (iut)	Daniel Schlienger	Paris 11 (iut)
Michel Kretz	Strasbourg 1		

*Promotions à la 1ère classe des professeurs*

Danielle Aymard ép. Boulanger	Lyon 3	Gerard Padiou	Toulouse inp
Jean Louis Durieux	Toulouse 3	Brigitte Salesse ép. Vallee	Caen
Jean Pierre Duval	Rouen	Claude Secroun	Reims (iut)
Christine Froidevaux ép. David	Paris 11	Jacques Siroux	Rennes 1 (iut)
Paul Jacquet	Grenoble inp	Henri Thuillier	Orleans

*Promotions au 1er échelon de la classe exceptionnelle des professeurs*

Jean Marie Pierrel Nancy 1

*Promotions au 2ème échelon de la classe exceptionnelle des professeurs*

Jacques Jayez Nantes (iut)

**Promotions voie 1, phase nationale**

*Promotions à la 1ère classe des maîtres de conférences*

au 1 janvier 1998

Yves Andre	Lille 3 (iut)	Carine Souveyet	Paris 1
Marie Christine Counilh	Bordeaux 1	Marc Zeitoun	Paris 7
Sylvie Lammin ép. Salotti	Paris 13 (iut)		
au 1 septembre 1998			
Nozha Ben Hajel ép. Boujemaa	Tours	Mohamed Boughanem	Limoges
Herve Blanchon	Grenoble 2 (iut)	Samia Boukir	La Rochelle
Jean Francois Bonastre	Avignon	Gerome Canals	Nancy 2 (iut)



Claude Puech Grenoble 1

au 1 septembre 1998

Jacques Kouloumdjian Lyon insa | Michel Raynal Rennes 1

*Promotions au 2ème échelon de la classe exceptionnelle des professeurs*

au 1 janvier 1998

Marie Claude Gaudel ép. Guiho Paris 11

au 1 septembre 1998

Vincent Cordonnier Lille 1

### **Promotions voie 2, phase nationale**

*Promotions à la 1ère classe des maîtres de conférences*

Eric Favier St Etienne eni | Ayse Selmin Nurcan Lyon iufm

David Janin Bordeaux ensi | Vincent Rodin Brest eni

*Promotions à la 1ère classe des professeurs*

Francis Cottet Poitiers ensma | Jacques Mazoyer Lyon iufm

### **Promotions voie 3, phase nationale**

*Promotions à la 1ère classe des maîtres de conférences*

au 1 janvier 1998

Alix Mahe ép. Potet Nantes EC

au 1 septembre 1998

Claudine Chaouiya ép. Chantegrel Pacifique | Anne Delen ép. L'anton Nantes (iut)

Moncef Daoud Bretagne Sud | Nicolas Janey Besancon

*Promotions à la hors classe des maîtres de conférences*

au 1 septembre 1998

Remi Brisson Reims (iut) | Annie Szumachowski Hudzik

Marie Helene Lagasse ép. Tignol Toulouse 1 | ép. Despland Orleans (iut)

Jeannine Lorot ép. Boyat Montpellier 2 (iut)

*Promotions à la 1ère classe des professeurs*

au 1 septembre 1998

Roland Facca Toulouse 3 (iut)

*Promotions au 1er échelon de la classe exceptionnelle des professeurs*

au 1 septembre 1998

Henri Meloni Avignon

## **Liste des recrutements de la section 27 en septembre 1998**

### **Liste des maîtres de conférences recrutés en septembre 1998, classée par affectations**

Nom	Affectation	lieu de thèse <sup>7</sup>
Capponi Cecile	Aix-marseille 1	<i>Grenoble</i>
Olive Frederic	Aix-marseille 1	Caen
Vaxes Yann	Aix-marseille 2	Aix Marseille 2
Giannakos Aristotelis	Amiens	Evry
Petit Franck	Amiens	Amiens
Negre Stephane	Amiens (insset St Quentin)	Compiègne

<sup>7</sup> Lorsque le lieu de thèse n'est pas connu, le dernier lieu de travail connu est mis en italique.

Trannois Harold	Amiens (insset St Quentin)	Amiens
Amghar Tassadit	Angers	Nantes
Nock Richard	Antilles-guyane	Montpellier 2
Chmeiss Assef	Artois (iut Lens)	Aix Marseille
Linares Georges	Avignon	Avignon
Matrouf Driss	Avignon	Paris 11
Anicimova Ép. Kouchnarenko Olga	Besancon	Grenoble 1
Lapayre Jean-christophe	Besancon	Besancon
Baala Oumaya	Besancon Ips	Paris 8
Chatonnay Pascal	Besancon (iut Belfort-montbeliard)	Besancon
Laiymani David	Besancon (iut Belfort-montbeliard)	
Delmas Olivier	Bordeaux 1	Nice
Dutour Isabelle	Bordeaux 1 (iut A)	Bordeaux 1
Paul Christophe	Bordeaux 1 (iut A)	Montpellier 2
Maabout Sofian	Bordeaux 4	Paris 13
Lapoire Denis	Bordeaux Ensi	Bordeaux 1
Didier Laurent-stephane	Brest	Aix Marseille 2
L'her Dominique	Brest	Rennes 1
Guidec Frederic	Bretagne-sud	Rennes 1
Vincent Ép. Le Pevedic Brigitte	Bretagne-sud	Nantes
Ferrari Stephane	Caen	Paris 11
Becher Gerard	Caen (iut D'alencon)	Caen
Derdouri Brahim	Cergy-pontoise	Dijon
Guinaldo Olivier	Clermont 1 (iut Aubiere)	Montpellier 2
Toussaint Joel	Clermont 1 (iut Aubiere)	Nancy 1
Toumani Djamel	Clermont-ferrand 2	Lyon Insa
Masseux Nathalie	Clermont-ferrand Iufm	
Issac Fabrice	Compiègne	Paris 13
Nace Dritan	Compiègne	Compiègne
Aiello Antoine	Corte (iut Corte)	Corse
Foufou Sebti	Dijon	Lyon 1
Marzani Franck	Dijon (iut Dijon)	Dijon
Vial Sandrine	Evry Val D'essonne	Lyon Ens
Boyer Edmond	Grenoble 1	Nancy
Denos Nathalie	Grenoble 2	Grenoble Inp
Bertolino Pascal	Grenoble 2 (iut B)	
Front Agnes	Grenoble 2 (iut B)	Grenoble Inp
Henneron Gerard	Grenoble 2 (iut B)	<i>Grenoble 2</i>
Aktouf Chouki	Grenoble 2 (iut Valence)	Grenoble Inp
Bellissard Luc	Grenoble Inp	Grenoble Inp
Denneulin Yves	Grenoble Inp	Lille 1
Thollot Joelle	Grenoble Inp (ensimag)	Lyon
Girard Regis	La Reunion	La Réunion
Camps Valerie	La Rochelle	Toulouse 3
Saad Ép. Bouzefrane Samia	Le Havre	Poitiers
Lehuen Jerome	Le Mans	Caen
Boulet Pierre	Lille 1	Lyon Ens
Touzet Helene	Lille 1	Nancy
Barral Pierre	Limoges	Limoges
Melab Nouredine	Littoral	Lille 1
Ramat Eric	Littoral	Tours
Galin Eric	Lyon 1	Lyon 1
Guin Ép. Duclosson Nathalie	Lyon 1	Paris 6
Pham Congduc	Lyon 1	
Bonnevay Stephane	Lyon 1 (iut A)	Lyon 1



Rakotomalala Ricco	Lyon 2	Lyon 1
Rodet Ép. Tougne Laure	Lyon 2	Lyon Ens
Loudcher Ép. Rabaseda Sabine	Lyon 2 (iut Bron)	Lyon 1
Ouzrout Yacine	Lyon 2 (iut Bron)	Lyon
Fuchs Beatrice	Lyon 3	St Etienne
Dupont De Dinechin Florent	Lyon Ens	Rennes
Laforest Frederique	Lyon Insa	Lyon insa
Ramel Jean-yves	Lyon Insa	
Tarpin-bernard Franck	Lyon Insa	Lyon Ec
Bassino Frederique	Marne La Vallee	Marne La Vallée
Bedon Nicolas	Marne La Vallee	Marne La Vallée
Incerti Eric	Marne La Vallee	Grenoble Inp
Loechner Vincent	Metz	Strasbourg
Koriche Frederic	Montpellier 2	Montpellier 2
Adam Bruno	Mulhouse	Mulhouse
Fleury Eric	Nancy 1	Lyon Ens
Lieber Jean	Nancy 1	Nancy 1
Skaf Hala	Nancy 1	Nancy 1
Vignier Antony	Nancy 1	Tours
Illina Ép. Lieber Irina	Nancy 2 (iut A)	Nancy 1
Roegel Denis	Nancy 2 (iut A)	Nancy
Alpan Ép. Gaujal Gulgun	Nancy Inp	
Belleil Claude	Nantes	Nantes
Bouhineau Denis	Nantes	Grenoble 1
Desmontils Emmanuel	Nantes	Nantes
Kuntz Pascale	Nantes (ireste)	Paris Ehess
Durand-Iose Jerome Olivier	Nice	Bordeaux
Mirbel Isabelle	Nice	Nice
Tigli Jean-yves	Nice	Nice
Trombettoni Gilles	Nice (iut Nice)	Nice
Gravier Sylvain	Orleans	Grenoble 1
Capelle Christian	Orleans (iut Orleans)	Montpellier
Limet Sebastien	Orleans (iut Orleans)	Orléans
Melin Emmanuel	Orleans (iut Orleans)	Orléans
Tessier Alexandre	Orleans-tours Iufm	
Selmaoui Nazha	Pacifique	Lyon
Braffort Anne	Paris 11	Paris 11
Courant Judicael	Paris 11	Lyon Ens
Schwenk Holger	Paris 11	
Ventos Veronique	Paris 11	Paris 13
Bournaud Ép. Zucker Isabelle	Paris 11 (iut Sceaux)	Paris 6
Bechet Denis	Paris 13	Paris 7
Rifqi Ép. Berger Maria	Paris 2	Paris 6
Jackiewicz Ép. Desbertrand Agata	Paris 4	
Paviot-adet Emmanuel	Paris 5 (iut Paris)	Paris 6
Gras Ép. Marcoux Viviane	Paris 6	Paris 9
Joly Philippe	Paris 6	Toulouse
Kant Jean-daniel	Paris 6	
Marsala Christophe	Paris 6	Paris 13 (iut)
Vernier Isabelle	Paris 6	Paris 6
Wajsburt Franck	Paris 6	Paris 11
Habermehl Peter	Paris 7	Grenoble 1
Vuillon Laurent	Paris 7	Aix Marseille
Cazenave Tristan	Paris 8	Paris 6
Bellosta Ép. Tourtier Marie Jo	Paris 9	Nantes

Mokdad Nadia	Paris 9	Versailles
Murat Cecile	Paris 9	Paris 9
Lammari Ilham	Paris Cnam	Paris Cnam
Roupin Frederic	Paris Cnam	Paris Cnam
Granboulan Louis	Paris Ens	Paris 7
Cachera David	Paris Ens Cachan	Lyon Ens
Le Parc Annig	Pau	Toulouse
Messine Frederic	Pau	Toulouse Inp
Millet Sophie	Pau	Toulouse 3
Lopisteguy Philippe	Pau (iut Bayonne)	<i>San Sebastian</i>
Gallon Laurent	Pau (iut Pays De L'adour)	Toulouse 3
Arnould Ép. Mazière-tauran Agnes	Poitiers	Paris 11
Attali Dominique	Poitiers	Grenoble 1
Fuchs Laurent	Poitiers	Strasbourg
Jambon Francis	Poitiers	Grenoble
Richard Pascal	Poitiers (iut Poitiers)	Tours
Bittar Eric	Reims (iut Reims)	Grenoble
Brun Luc	Reims (iut Reims)	Bordeaux
Gillard Didier	Reims (iut Reims)	Reims
Guessoum Zahia	Reims (iut Reims)	<i>Paris 6</i>
Herbin Michel	Reims (iut Reims)	Paris 7
Le Traon Yves	Rennes 1	Grenoble Inp
Roze Laurence	Rennes Insa	Rennes
Abdeddaim Said	Rouen	Paris 6
Caron Pascal	Rouen	Rouen
Laugerotte Eric	Rouen	Rouen
Chaignaud Nathalie	Rouen Insa	Paris 13
Baron Richard	Saint-etienne	Lyon Ens
Berry Vincent	Saint-etienne	Montpellier 2
Bretto Alain	Saint-etienne	St Etienne
Mathis Pascal	Strasbourg 1	Starsbourg
Vivien Frederic	Strasbourg 1	Lyon Ens
Jacob Marie-andree	Strasbourg 1 (iut)	Strasbourg
Genaud Stephane	Strasbourg 3	Strasbourg
Grad Dominique	Strasbourg 3 (iut Strasbourg-sud)	Strasbourg
Clermont Philippe	Tarbes Eni	
Bonnecaze Alexis	Toulon	Nice
Gabillon Alban	Toulon	Toulouse
Perrussel Laurent	Toulouse 1	Toulouse 3
Marcaillou Ép. Ebersold Sophie	Toulouse 2	<i>Toulouse inp</i>
Crouzil Alain	Toulouse 3	Toulouse 3
Mengin Jerome	Toulouse 3	<i>Paris 11</i>
Cregut Xavier	Toulouse Inp	Toulouse Inp
Charvillat Vincent	Toulouse Inp (enseiht)	Toulouse Inp
Guivarch Ronan	Toulouse Inp (enseiht)	Toulouse Inp
Halfeld Ferrari Alves Miriam	Tours	Paris 11
Calland Pierre-yves	Valenciennes	Lyon Ens
Froidure Veronique	Valenciennes	Paris 7
Barthou Denis	Versailles/saint-quentin	
Fragopoulou Paraskevi	Versailles/saint-quentin	Canada
Mehaoua Ahmed	Versailles/saint-quentin	Versailles
Gara Slim	Versailles/st-quentin (iut Velizy)	Versailles

**Liste des maîtres de conférences recrutés en septembre 1998,  
par ordre alphabétique**

Nom	Affectation	lieu de thèse
Abdeddaim Said	Rouen	Paris 6
Adam Bruno	Mulhouse	Mulhouse
Aiello Antoine	Corte (iut Corte)	Corse
Aktouf Chouki	Grenoble 2 (iut Valence)	Grenoble Inp
Alpan Ép. Gaujal Gulgun	Nancy Inp	
Amghar Tassadit	Angers	Nantes
Anicimova Ép. Kouchnarenko Olga	Besancon	Grenoble 1
Arnould Ép. Mazière-tauran Agnes	Poitiers	Paris 11
Attali Dominique	Poitiers	Grenoble 1
Baala Oumaya	Besancon Ips	Paris 8
Baron Richard	Saint-etienne	Lyon Ens
Barral Pierre	Limoges	Limoges
Barthou Denis	Versailles/saint-quentin	
Bassino Frederique	Marne La Vallee	Marne La Vallée
Becher Gerard	Caen (iut D'alencou)	Caen
Bechet Denis	Paris 13	Paris 7
Bedon Nicolas	Marne La Vallee	Marne La Vallee
Belleil Claude	Nantes	Nantes
Bellissard Luc	Grenoble Inp	Grenoble Inp
Bellosta Ép. Tourtier Marie Jo	Paris 9	<i>Nantes</i>
Berry Vincent	Saint-etienne	Montpellier 2
Bertolino Pascal	Grenoble 2 (iut B)	
Bittar Eric	Reims (iut Reims)	Grenoble
Bonnecaze Alexis	Toulon	Nice
Bonnevay Stephane	Lyon 1 (iut A)	Lyon 1
Bouhineau Denis	Nantes	Grenoble 1
Boulet Pierre	Lille 1	Lyon Ens
Bournaud Ép. Zucker Isabelle	Paris 11 (iut Sceaux)	Paris 6
Boyer Edmond	Grenoble 1	Nancy
Braffort Anne	Paris 11	Paris 11
Bretto Alain	Saint-etienne	St Etienne
Brun Luc	Reims (iut Reims)	Bordeaux
Cachera David	Paris Ens Cachan	Lyon Ens
Calland Pierre-yves	Valenciennes	Lyon Ens
Camps Valerie	La Rochelle	Toulouse 3
Capelle Christian	Orleans (iut Orleans)	Montpellier
Capponi Cecile	Aix-marseille 1	<i>Grenoble</i>
Caron Pascal	Rouen	Rouen
Cazenave Tristan	Paris 8	Paris 6
Chaignaud Nathalie	Rouen Insa	Paris 13
Charvillat Vincent	Toulouse Inp (enseiht)	Toulouse Inp
Chatonnay Pascal	Besancon (iut Belfort-montbeliard)	Besancon
Chmeiss Assef	Artois (iut Lens)	Aix Marseille
Clermont Philippe	Tarbes Eni	
Courant Judicael	Paris 11	Lyon Ens
Cregut Xavier	Toulouse Inp	Toulouse Inp
Crouzil Alain	Toulouse 3	Toulouse 3
Delmas Olivier	Bordeaux 1	Nice
Denneulin Yves	Grenoble Inp	Lille 1
Denos Nathalie	Grenoble 2	Grenoble Inp
Derdouri Brahim	Cergy-pontoise	Dijon

Desmontils Emmanuel	Nantes	Nantes
Didier Laurent-stephane	Brest	Aix Marseille 2
Dupont De Dinechin Florent	Lyon Ens	Rennes
Durand-lose Jerome Olivier	Nice	Bordeaux
Dutour Isabelle	Bordeaux 1 (iut A)	Bordeaux 1
Ferrari Stephane	Caen	Paris 11
Fleury Eric	Nancy 1	Lyon Ens
Foufou Sebti	Dijon	Lyon 1
Fragopoulou Paraskevi	Versailles/saint-quentin	Canada
Froidure Veronique	Valenciennes	Paris 7
Front Agnes	Grenoble 2 (iut B)	Grenoble Inp
Fuchs Beatrice	Lyon 3	St Etienne
Fuchs Laurent	Poitiers	Strasbourg
Gabillon Alban	Toulon	Toulouse
Galin Eric	Lyon 1	Lyon 1
Gallon Laurent	Pau (iut Pays De L'adour)	Toulouse 3
Gara Slim	Versailles/st-quentin (iut Velizy)	Versailles
Genaud Stephane	Strasbourg 3	Strasbourg
Giannakos Aristotelis	Amiens	Evry
Gillard Didier	Reims (iut Reims)	Reims
Girard Regis	La Reunion	La Réunion
Grad Dominique	Strasbourg 3 (iut Strasbourg-sud)	Strasbourg
Granboulan Louis	Paris Ens	Paris 7
Gras Ép. Marcoux Viviane	Paris 6	Paris 9
Gravier Sylvain	Orleans	Grenoble 1
Guessoum Zahia	Reims (iut Reims)	Paris 6
Guidec Frederic	Bretagne-sud	Rennes 1
Guin Ép. Duclossoon Nathalie	Lyon 1	Paris 6
Guinaldo Olivier	Clermont 1 (iut Aubiere)	Montpellier 2
Guivarch Ronan	Toulouse Inp (enseeiht)	Toulouse Inp
Habermehl Peter	Paris 7	Grenoble 1
Halfeld Ferrari Alves Miriam	Tours	Paris 11
Henneron Gerard	Grenoble 2 (iut B)	Grenoble 2
Herbin Michel	Reims (iut Reims)	Paris 7
Illina Ép. Lieber Irina	Nancy 2 (iut A)	Nancy 1
Incerti Eric	Marne La Vallee	Grenoble Inp
Issac Fabrice	Compiegne	Paris 13
Jackiewicz Ép. Desbertrand Agata	Paris 4	
Jacob Marie-andree	Strasbourg 1 (iut)	Strasbourg
Jambon Francis	Poitiers	Grenoble
Joly Philippe	Paris 6	Toulouse
Kant Jean-daniel	Paris 6	
Koriche Frederic	Montpellier 2	Montpellier 2
Kuntz Pascale	Nantes (ireste)	Paris Ehess
L'her Dominique	Brest	Rennes 1
Laforest Frederique	Lyon Insa	Lyon insa
Laiymani David	Besancon (iut Belfort-montbeliard)	
Lammari Ilham	Paris Cnam	Paris Cnam
Lapayre Jean-christophe	Besancon	Besancon
Lapoire Denis	Bordeaux Ensi	Bordeaux 1
Laugerotte Eric	Rouen	Rouen
Le Parc Annig	Pau	Toulouse
Le Traon Yves	Rennes 1	Grenoble Inp
Lehuen Jerome	Le Mans	Caen
Lieber Jean	Nancy 1	Nancy 1

Limet Sebastien	Orleans (iut Orleans)	Orléans
Linares Georges	Avignon	Avignon
Loechner Vincent	Metz	Strasbourg
Lopisteguy Philippe	Pau (iut Bayonne)	<i>San Sebastian</i>
Loudcher Ép. Rabaseda Sabine	Lyon 2 (iut Bron)	Lyon 1
Maabout Sofian	Bordeaux 4	Paris 13
Marcaillou Ép. Ebersold Sophie	Toulouse 2	<i>Toulouse inp</i>
Marsala Christophe	Paris 6	<i>Paris 13 (iut)</i>
Marzani Franck	Dijon (iut Dijon)	Dijon
Masseux Nathalie	Clermont-ferrand Iufm	
Mathis Pascal	Strasbourg 1	Starsbourg
Matrouf Driss	Avignon	Paris 11
Mehaoua Ahmed	Versailles/saint-quentin	Versailles
Melab Nouredine	Littoral	Lille 1
Melin Emmanuel	Orleans (iut Orleans)	Orléans
Mengin Jerome	Toulouse 3	<i>Paris 11</i>
Messine Frederic	Pau	Toulouse Inp
Millet Sophie	Pau	Toulouse 3
Mirbel Isabelle	Nice	Nice
Mokdad Nadia	Paris 9	Versailles
Murat Cecile	Paris 9	Paris 9
Nace Dritan	Compiègne	Compiègne
Negre Stephane	Amiens (insset St Quentin)	Compiègne
Nock Richard	Antilles-guyane	Montpellier 2
Olive Frederic	Aix-marseille 1	Caen
Ouzrout Yacine	Lyon 2 (iut Bron)	Lyon
Paul Christophe	Bordeaux 1 (iut A)	Montpellier 2
Paviot-adet Emmanuel	Paris 5 (iut Paris)	Paris 6
Perrussel Laurent	Toulouse 1	Toulouse 3
Petit Franck	Amiens	Amiens
Pham Congduc	Lyon 1	
Rakotomalala Ricco	Lyon 2	Lyon 1
Ramat Eric	Littoral	Tours
Ramel Jean-yves	Lyon Insa	
Richard Pascal	Poitiers (iut Poitiers)	Tours
Rifqi Ép. Berger Maria	Paris 2	Paris 6
Rodet Ép. Tougne Laure	Lyon 2	Lyon Ens
Roegel Denis	Nancy 2 (iut A)	Nancy
Roupin Frederic	Paris Cnam	Paris Cnam
Roze Laurence	Rennes Insa	Rennes
Saad Ép. Bouzefrane Samia	Le Havre	Poitiers
Schwenk Holger	Paris 11	
Selmaoui Nazha	Pacifique	Lyon
Skaf Hala	Nancy 1	Nancy 1
Tarpin-bernard Franck	Lyon Insa	Lyon Ec
Tessier Alexandre	Orleans-tours Iufm	
Thollot Joelle	Grenoble Inp (ensimag)	Lyon
Tigli Jean-yves	Nice	Nice
Toumani Djamel	Clermont-ferrand 2	Lyon Insa
Toussaint Joel	Clermont 1 (iut Aubiere)	Nancy 1
Touzet Helene	Lille 1	Nancy
Trannois Harold	Amiens (insset St Quentin)	Amiens
Trombettoni Gilles	Nice (iut Nice)	Nice
Vaxes Yann	Aix-marseille 2	Aix Marseille 2
Ventos Veronique	Paris 11	Paris 13

Vernier Isabelle	Paris 6	Paris 6
Vial Sandrine	Evry Val D'essonne	Lyon Ens
Vignier Antony	Nancy 1	Tours
Vincent Ép. Le Pevedic Brigitte	Bretagne-sud	Nantes
Vivien Frederic	Strasbourg 1	Lyon Ens
Vuillon Laurent	Paris 7	Aix Marseille
Wajsburt Franck	Paris 6	Paris 11

**Mutation ou détachement des maîtres de conférences au 1 septembre 1998,  
par ordre alphabétique**

Nom	Affectation	ancien établissement
Boughanem Mohamed	Toulouse 2	Limoges
Delord Xavier	Toulouse Inp	Grenoble
Grovel Sophie	Clermont 1 (iut Aubiere)	Le Havre
Hermann Nicolas	Nancy 1 (détachement)	Nancy Cr Cnrs
Kozłowska Hanna	Paris 12	Paris 12
Mojahid Mustapha	Toulouse 3	Caen
Nurcan Ayse Selmin	Paris 1	Lyon Iufm
Salotti Jean Marc	Caen	Corse

**Liste des professeurs recrutés en septembre 1998,  
classée par affectations**

Nom	Affectation	fonction ant	lieu d'exercice
Chepoi Victor	Aix-marseille 2		Moldavie
Kassel Gilles	Amiens	Mcf1	Compiègne
Loiseau Stephane	Angers	Mcf (?)	Grignon Ina
Marquis Pierre	Artois	Mcf1	Artois
Michelon Philippe	Avignon		Canada
Bourdon Francois	Caen (iut Caen)	Ing Rech.	Cnet Caen
Gaussier Philippe	Cergy-pontoise	Mcf (61?)	Cergy
Attoui Ammar	Chambery	Mcf1	Clermont 2
Neveu Marc	Dijon	Mcf1	Bourgogne
Bampis Euripidis	Evry Val D'essonne	Mcf1	Evry
Fernandez Jean-claude	Grenoble 1	Mcf1	Grenoble 1
Marcenac Pierre	La Reunion	Mcf1	Reunion
Gilleron Remi	Lille 3	Mcf1	Lille 3
Paugam Ép. Moisy Helene	Lyon 2	Mcf1	Lyon Ens
Chen Liming	Lyon Ec	Mcf1	Compiègne
Brunie Lionel	Lyon Insa	Mcf1	Lyon Ens
Bockmayr Alexander	Nancy 1	Chercheur	Rfa
Boudjlida Nacer	Nancy 1	Mcf1	Nancy 1
Mari Jean Francois	Nancy 2 (iut A)	Mcf1	Nancy 2 (iut)
Tombre Karl	Nancy Inp (ensmim)	Cr Inria	Nancy
Dikovskiy Alexandre	Nantes		Moscou
Caromel Denis	Nice	Mcf1	Nice (iut)
Benzaken Veronique	Paris 11	Mcf1	Paris 1
Munier Alix	Paris 12	Mcf1	Paris 6
Coupey Pascal	Paris 13 (iut Villetaneuse)	Mcf1	Paris 13 (iut)
Chesneaux Jean Marie	Paris 6	Mcf1	Paris 6
Codognot Philippe	Paris 6	Mcf1	Paris 13
Folliot Bertil	Paris 6	Mcf1	Paris 7
Costa Marie-christine	Paris Cnam	Mcf1	Paris Cnam

Bertrand Yves	Poitiers	Cr Cnrs	Poitiers
Bodin Francois	Rennes 1	Mcf1	Rennes 1
Soloviev Sergei	Toulouse 3		
Fraboul Christian	Toulouse Inp (enseiht)	Ing Rech.	Onera
Venturini Gilles	Tours	Mcf2	Tours
Semet Frederic	Valenciennes	Chercheur	Montreal
Levy Ép. Picard Nicole	Versailles/st-quentin (iut Velizy)	Mcf1	Nancy 1

**Liste des professeurs recrutés en septembre 1998,  
par ordre alphabétique**

Nom	Affectation	fonction ant	lieu d'exercice
Attoui Ammar	Chambery	Mcf1	Clermont 2
Bampis Euripidis	Evry Val D'essonne	Mcf1	Evry
Benzaken Veronique	Paris 11	Mcf1	Paris 1
Bertrand Yves	Poitiers	Cr Cnrs	Poitiers
Bockmayr Alexander	Nancy 1	Chercheur	Rfa
Bodin Francois	Rennes 1	Mcf1	Rennes 1
Boudjlida Nacer	Nancy 1	Mcf1	Nancy 1
Bourdon Francois	Caen (iut Caen)	Ing Rech.	Cnet Caen
Brunie Lionel	Lyon Insa	Mcf1	Lyon Ens
Caromel Denis	Nice	Mcf1	Nice (iut)
Chen Liming	Lyon Ec	Mcf1	Compiègne
Chepoi Victor	Aix-marseille 2		Moldavie
Chesneaux Jean Marie	Paris 6	Mcf1	Paris 6
Codognet Philippe	Paris 6	Mcf1	Paris 13
Costa Marie-christine	Paris Cnam	Mcf1	Paris Cnam
Coupey Pascal	Paris 13 (iut Villetaneuse)	Mcf1	Paris 13 (iut)
Dikovskiy Alexandre	Nantes		Moscou
Fernandez Jean-claude	Grenoble 1	Mcf1	Grenoble 1
Folliot Bertil	Paris 6	Mcf1	Paris 7
Fraboul Christian	Toulouse Inp (enseiht)	Ing Rech.	Onera
Gaussier Philippe	Cergy-pontoise	Mcf (61?)	Cergy
Gilleron Remi	Lille 3	Mcf1	Lille 3
Kassel Gilles	Amiens	Mcf1	Compiègne
Levy Ép. Picard Nicole	Versailles/st-quentin (iut Velizy)	Mcf1	Nancy 1
Loiseau Stephane	Angers	Mcf (?)	Grignon Ina
Marcenac Pierre	La Reunion	Mcf1	Reunion
Mari Jean Francois	Nancy 2 (iut A)	Mcf1	Nancy 2 (iut)
Marquis Pierre	Artois	Mcf1	Artois
Michelon Philippe	Avignon		Canada
Munier Alix	Paris 12	Mcf1	Paris 6
Neveu Marc	Dijon	Mcf1	Bourgogne
Paugam Ép. Moisy Helene	Lyon 2	Mcf1	Lyon Ens
Semet Frederic	Valenciennes	Chercheur	Montreal
Soloviev Sergei	Toulouse 3		
Tombre Karl	Nancy Inp (ensmim)	Cr Inria	Nancy
Venturini Gilles	Tours	Mcf2	Tours

**Mutation ou détachement des professeurs au 1 septembre 1998,  
par ordre alphabétique**

Nom	Affectation	ancien établissement
Bonneu Michel	Toulouse 2 (iut B)	

Chopyy Christine	Paris 13	Nantes
Dague Philippe	Paris 13	Paris 13 (iut)
Konig Jean Claude	Montpellier 2	Evry
Laporte Eric	Marne La Vallee	Reims
Mahjoub Ridha	Clermont-ferrand 2	Brest
Mammeri Zoubir	Toulouse 3	Le Havre
Riveill Michel	Grenoble Inp	Savoie



## Nouvelles du CNRS et de l'INRIA

- Compte rendu intersyndical de la session de printemps de la section 07 du comité national de la recherche scientifique
- Résultats des concours de CR2 et DR2 de la section 07
- Calendrier des réunions du comité national en 98-99
- Projet de décret portant organisation et fonctionnement du CNRS (15 octobre)
- Résultats des concours de CR2 et DR2 de l'INRIA

### Compte rendu intersyndical de la session de printemps de la section 07 du comité national de la recherche scientifique

14 et 15 avril 1998

R. Chatila (SNCS), P. Escudier (SNCS), J. Le Maitre (SGEN), P. Lirou (SGEN),  
M. Roussaly (SNIRS-CGC), P. Sainrat (SNCS), A. Valibouze (SNESup), P. Weil (SNCS)

#### *Membres de la section*

*Présents* : M. Banâtre, R. Chatila (président), P. Comon, L. Dugard, P. Escudier, G. Favier, J.-P. Gouyon, J.-L. Lacombe, J.-C. Laprie, J. Le Maitre, P. Lirou, B. Plateau (membre du bureau), M. Richetin (membre du bureau), P. Sainrat (secrétaire scientifique remplaçant), P. Sallé, A. Valibouze, E. Walter .

*Excusés* : D. Arquès, M. Roussaly, P. Weil

A participé également à certaines séances de la section : B. Dubuisson, directeur scientifique adjoint du département SPI.

Luc Dugard (remplaçant de J. Descusse nommé au ministère) se présente. Il est directeur-adjoint du LAG et effectue sa recherche en automatique (en particulier: systèmes à retard, commande robuste, applications de la commande aux véhicules automobiles et aux moteurs électriques).

#### *Principaux points du déroulement de la session*

Le déroulement de la session a été modifié du fait que l'intervention du directeur scientifique du département ne pouvait avoir lieu que le deuxième jour. La discussion de politique générale a donc eu lieu en deux temps, en début de session et après l'intervention du directeur scientifique du département.

### **1 Informations générales**

#### *Promotions et accueils*

Le président interroge B. Dubuisson sur les possibilités de promotion et d'accueil. Il y aurait 5 postes de DR1 et 1 (voire 2) postes de DRCE1 pour le département SPI. En ce qui concerne les délégations et les détachements, les chiffres ne sont pas connus à ce jour. Il y aurait une centaine de postes budgétaires (renouvellements compris) pour l'ensemble du CNRS. Pour mémoire, l'an passé, il n'y avait eu qu'une cinquantaine de postes. Il est rappelé qu'une délégation a un coût budgétaire beaucoup plus faible qu'un détachement.

#### *Sur la session d'automne passée*

B. Dubuisson indique que l'IGM (Crochemore), le SEI (Saillard) ont été retenus par le CNRS pour association. La fédération ISPI à Cachan (Rugé) est créée. Le LaMI (Israel) a reçu le statut d'équipe postulante. Le LRP est maintenu en URA en accord avec ses Universités de tutelle pour 2 ans.

En ce qui concerne l'évaluation des laboratoires, ceux qui ont été classés en C ont fortement réagi. Certains ont été choqués. La plupart sont en train de prendre en compte les critiques qui leur ont été adressées.

### **2 Intervention de J.-J. Gagnepain**

#### *Affichage des concours*

J.-J. Gagnepain commence par rappeler les affichages des concours et précise qu'un des postes sans affichage thématique est à destination du LIP qui a subi de nombreux départs ces dernières années.

Les intitulés sont suffisamment expressifs. J.-J. Gagnepain insiste sur le “ou” entre traitement de signal, images, télécoms pour le poste affiché 0705T “Conception d’algorithmes et de logiciels en traitement de signal, de l’images ou pour les télécoms”.

### *Promotions*

J.-J. Gagnepain rappelle que les promotions CR1 à trois ans ne sont pratiquement pas possibles et doivent être vraiment exceptionnelles et donc, pour des candidats qui se dégagent nettement.

Par ailleurs, on peut s'attendre à une promotion de DR1 par section, plus éventuellement une qui peut être affectée pour le département. Les promotions DRCE se décident au niveau du CNRS, et il n'y a pas de répartition a priori par département. Trois personnes ont été promues au grade de DRCE2 l'an passé (Charpentier, Landau, Risset).

### *Les programmes*

L'an passé, 24 programmes avaient été créés et chaque programme avait un comité de programme. Des évolutions ont eu lieu en ce qui concerne les programmes. Certains ont été regroupés, certains ont été intégrés dans les départements, certains ont subi des restrictions budgétaires. Les programmes ont été regroupés en domaines interdisciplinaires, chaque domaine ayant un comité de programme. Une question porte sur l'évaluation de ces programmes et l'intérêt pour les sections de connaître l'apport et l'implication des laboratoires et des chercheurs dans ces programmes. J.-J. Gagnepain précise que les programmes concernent, en moyenne, quatre départements à l'exception notable de Ecodev qui concerne tous les départements. L'évaluation de ceux-ci porte donc surtout sur l'interdisciplinarité. On ne sait pas encore comment s'articuleront ces programmes avec les réseaux du ministère (par exemple entre le programme télécoms du CNRS et le Réseau National de la Recherche en Télécommunications). C'est aujourd'hui le seul réseau existant. Le comité interministériel, qui aura lieu à la fin du mois, apportera peut-être plus d'informations sur les intentions du ministère.

### *Les postes interdisciplinaires*

Une question est posée sur les postes interdisciplinaires dont il avait été question l'an passé et pour lesquels la section avait proposé des intitulés. J.-J. Gagnepain indique que de tels postes ont été affichés mais qu'aucun ne concerne la 07. En fonction des résultats au concours, cette disposition sera éventuellement reconduite.

### *Le comité national*

L'intention première du ministre était de réduire le nombre de sections à 20. Cela nécessiterait de modifier les prérogatives du comité national. Le rapport Pailhous a proposé un découpage en 36 sections, ce qui n'a pas satisfait le ministre. Des discussions entre le ministère et le CNRS n'ont pas permis d'aboutir à une solution. Il y a donc, pour l'instant un statu quo sur le découpage en 40 sections. Toutefois, dans la suite du travail de Pailhous, une enquête a été lancée auprès des directeurs de laboratoires afin d'avoir leur avis sur le comité national. Cette enquête sera dépouillée par un cabinet externe au CNRS afin de garantir une impartialité. J.-J. Gagnepain essaiera de faire une synthèse en ce qui concerne le département SPI. En tout état de cause, le futur du comité national est incertain. Une modification du décret est un processus long et risque d'être matériellement impossible pour des élections l'année prochaine ; le mandat du comité actuel risque d'être reconduit d'un an. Une question est posée sur la modification du décret qui avait été proposée par la direction du CNRS concernant les instances du comité national (autres que les sections). Celle-ci est liée au devenir du comité national, il y a donc statu quo pour l'instant.

### *Questions/réponses*

**Question** : A t-il été question de supprimer le statut d'UPRESA pour ne retenir que le statut d'UMR ?

**Réponse** : Ce ne sont que des rumeurs. Le ministre pense à un statut d'UMR à curseur variable. La seule chose qui soit vraiment en question est de prolonger la contractualisation d'un an pour synchroniser les contrats.

**Question** : Quid de la multiplicité des EPST et des actions concertées entre ces EPST ?

**Réponse** : Le ministère réfléchit sur ce point. Il y a beaucoup d'EPST et certaines actions sont redondantes (par exemple entre le CNRS et l'INSERM). Pour l'instant, rien n'a évolué.

**Question** : Quid du schéma stratégique et des axes prioritaires ?

**Réponse** : Ils ont été établis il y a 3 ans, ils sont donc un peu dépassés mais le précédent gouvernement ne voulait pas de schéma stratégique. Il est question d'en refaire un à l'automne. Les programmes constituent un complément des axes prioritaires. Suite à une question, J.-J. Gagnepain précise qu'il est trop tôt pour préciser qui sera en charge de cette question.

**Question** : Les postes affichés posent régulièrement des problèmes du fait du faible nombre de candidats.

**Réponse** : Il est impossible de faire une enquête préalable pour savoir s'il y aura suffisamment de candidats. (Le président rappelle notre proposition d'affichage sur plusieurs années.) J.-J. Gagnepain se souvient de notre proposition mais elle est difficile à mettre en place. (J.-L. Lacombe suggère la mise en place de contrats à durée déterminée pour les postes fléchés.) J.-J. Gagnepain indique que ce genre de contrats pose toujours des problèmes d'intégration ensuite.

**Question** : Quid des AFIPs ?

**Réponse** : Cela fonctionne bien mais n'est pas toujours facile à gérer.

**Question** : Et le CRIE ?

**Réponse** : Quelques actions ont été lancées entre quelques laboratoires. Le CRIE a un rôle de montage inter-organismes et peut permettre de convaincre les pouvoirs publics pour des financements. Il compare les politiques de chaque établissement dans leurs relations avec les entreprises (par exemple vis-à-vis des entreprises étrangères) non pas pour créer un moule unique mais pour se partager les bonnes idées qui existent chez les uns et les autres. Le CRIE est en discussion avec la direction de la technologie du ministère pour voir quel rôle il peut jouer dans les réseaux thématiques du CNRT. Des assises de l'innovation vont avoir lieu dans la plupart des grandes villes de province d'ici la fin du mois (Grenoble, Lille, Marseille, Montpellier, Rennes, Strasbourg, Toulouse). Des assises nationales auront lieu le 12 mai en présence de plusieurs ministres et seront clôturées par le premier ministre.

**Question** : Pour se détendre, comment le CNRS envisage le passage à l'Euro et à l'an 2000 ?

**Réponse** : L'administration s'y prépare. Le coût est énorme (environ 50 MF si tout va bien). Les laboratoires doivent également s'attendre à un surplus de travail à cette occasion.

**Question** : Le ministre avait promis plus de postes au CNRS. Ce n'est pas sensible dans notre section.

**Réponse** : Deux postes supplémentaires ont été débloqués en 97 sur le budget de 98 ainsi que quelques détachements.

**Question** : Quand connaîtra t-on le nombre de postes en délégation et en détachements ?

**Réponse** : Cela devrait se faire rapidement. En tout cas, plus tôt que l'an passé pour éviter de retomber dans les mêmes problèmes. La section a bien fait de classer complètement mais cet ordre peut être chamboulé du fait qu'il y a un interclassement entre les sections et que cela dépend également des négociations avec les universités. L'interclassement l'an passé avait été simplement de prendre les premiers de chaque section. Le classement des candidats INRIA ayant fait l'objet d'une négociation à part est également une bonne chose car l'idée est d'éviter d'avoir des chercheurs coupés de leur organisme et ce, d'un côté comme de l'autre.

**Question** : La pression est de plus en plus forte au niveau DR1. N'y a t-il pas de possibilités de débloquent cette situation ?

**Réponse** : Les EPICs n'ont pas ce problème car un budget leur est affecté et il peuvent le répartir comme ils le souhaitent. Le CNRS est un EPST et est soumis aux règles de la fonction publique. Le nombre de postes est fixé par le ministère du budget et la négociation a lieu entre ministères. De plus, le nombre de promotions est lié par des règles au nombre de recrutements.

### **3 Discussion de politique générale**

#### *Le comité national*

Une discussion s'engage sur le devenir du comité national. Un tour de table est effectué sur les positions des laboratoires représentés dans la section. Certains laboratoires n'ont pas encore répondu au questionnaire. D'autres ont élaboré une réponse en conseil de laboratoire voire en comité plus restreint. Un laboratoire a convoqué une assemblée générale. Il ressort des discussions que la composition, le nombre et le découpage du rapport Pailhous est correct à l'exception de deux laboratoires qui se sont prononcés pour une section consacrée à l'informatique seule. Le sentiment global est que l'interdisciplinarité ne sera pas accrue par un nombre de sections plus faible mais par des contacts plus étroits entre les sections. Sur le rapport de conjoncture et la prospective, le souhait de voir travailler ensemble les sections, le conseil scientifique et le conseil de département a été mentionné. Il est même suggéré que les laboratoires pourraient être associés à cette réflexion. Des étrangers pourraient également participer à cette activité sans que leur avis devienne prédominant afin que les spécificités françaises soient prises en compte. L'utilité du rapport de conjoncture est également posée. Ce rapport devrait être réellement utilisé, par exemple, pour définir les axes prioritaires et la politique scientifique du CNRS.

#### *Les comités scientifiques*

Suite à cette discussion, l'utilité des comités scientifiques tels qu'ils se déroulent actuellement est remise en cause. Les avis sont partagés. Certains considèrent que c'est une perte de temps, d'autres que ce comité a un rôle de conseil qu'il remplit pleinement. Un membre de la section fait remarquer qu'une seule journée permet difficilement d'appréhender toutes les facettes d'un laboratoire. Il est nécessaire que ce comité soit bien préparé pour être d'une réelle utilité. Bernard Dubuisson indique que l'aspect le plus important d'un comité scientifique est l'exposé concernant la prospective scientifique du laboratoire pour les années à venir.

#### *Les postes au recrutement*

En ce qui concerne le nombre de postes au recrutement, il y a une différence énorme entre la 01 et la 07. Bernard Dubuisson indique que le directeur général a souhaité affecter plus de postes en mathématiques cette année. C'est un choix politique. La section 01 a eu beaucoup de départs vers l'université.

En ce qui concerne les postes interdisciplinaires, on est étonné qu'il n'y en ait pas en 07. B. Dubuisson suppose que les autres départements ne se sont pas montrés intéressés par nos propositions. Peut-être est-ce également dû au changement de direction de SHS...

### *Le CRIE*

Une précision est apportée sur le rôle du CRIE. Celui-ci s'est fait connaître auprès des industriels et le CRIE répond aux demandes des industriels en les mettant en contact avec les laboratoires concernés.

### *Le blocage des carrières*

La section débat à nouveau des difficultés et des problèmes humains que pose le blocage des carrières au CNRS. Il est rappelé que les promotions sont liées aux recrutements suivant des règles de la fonction publique. Ces règles doivent pouvoir être consultées au niveau du service des ressources humaines. Il est regrettable que cet aspect ne puisse être également considéré sous l'angle de l'intérêt de la recherche et des personnels. Il est souligné que le CNRS n'est pas un EPST comme les autres. En particulier, il est en relation forte avec les universités qui ont connu un essor bien plus important par le passé. La solution d'anticiper sur les futurs départs à la retraite est rappelée, ce qui permettrait de diminuer un peu le nombre de carrières bloquées.

### *L'interdisciplinarité et les programmes*

En réalité, il semble que les programmes qui nous concernent restent les mêmes. Seuls les comités de programme ont changé et évalueront un domaine plus large. La section peut inviter les responsables des programmes pour en savoir plus.

### *Les médailles*

Une description des profils des médaillés a été fournie par le CNRS à la section. Celle-ci semble un peu vague à certains. Il est précisé qu'il y a une médaille de bronze par section et par an et qu'elle est destinée à une personne dans la tranche 25-35 ans pour une recherche bien engagée. Il y a une médaille d'argent par département et par an pour un chercheur déjà reconnu au plan international, typiquement dans la tranche 35-45 ans. Enfin, la médaille d'or est attribuée à des personnalités qui ont contribué d'une manière exceptionnelle à la recherche scientifique.

## **4 Commentaires**

Les quelques résultats de l'enquête sur le comité national que nous avons obtenus montrent que la plupart des laboratoires n'ont pas débattu en assemblée générale des réponses à apporter à ce questionnaire.

La section a, en son temps, fait part d'un certain nombre d'idées sur le découpage et le fonctionnement du comité national à M. Pailhous.

L'échantillon de réponses au questionnaire considéré est faible mais il y a unanimité pour indiquer qu'une majorité d'élus doit siéger au comité national. La plupart des laboratoires se sont également exprimés pour que le comité national conserve ses prérogatives et n'ont pas jugés nécessaire la présence d'étrangers.

Par contre, en ce qui concerne la prospective, plusieurs laboratoires ont exprimé le vœu que cette activité se fasse en concertation entre plusieurs instances (conseil scientifique, conseil de département, laboratoires et même des experts étrangers). On peut remarquer que la liaison entre le conseil de département et la section existe à travers un membre élu par la section présent au conseil de département mais les échanges peuvent être renforcés.

La section n'a pas proposé en séance de motions concernant les éventuelles modifications du comité national ni sur le calendrier adopté pour ce printemps (session et jury d'admissibilité la même semaine). Toutefois, le président de la section a fait part de son intention d'indiquer à la direction que ce calendrier rendait les conditions de l'exercice très difficile et qu'il serait donc préférable de revenir à l'ancienne formule. Ceci reflète tout à fait la position des élus à la section.

Quelques chiffres sur les carrières (moyennes des 3 dernières années):

140 candidats CR2 pour 6 à 7 postes. Soit 20 candidats par poste au minimum.

60 candidats DR2 pour 6,3 postes soit entre 9 et 10 candidats par poste.

La promotion CR1 ne pose pas de problèmes pour les promotions au bout de 4 ans, ce qui semble raisonnable.

Au niveau de la promotion DR1, il faut distinguer les promouvables des candidats puisqu'il y a de l'auto-censure. Il y a, en moyenne, 60 promouvables et 30 candidats pour 1 à 2 postes. Soit environ 20 candidats par poste.

Enfin au niveau DRCE, il y a environ 50% d'auto-censure et on a 40 candidats par poste (en comptant 1/4 de poste/an/section).

Ces chiffres varient peu dans le temps. La pression est donc maintenue au fil des années. Ce nombre élevé de candidats rend le travail de la section très difficile. Le nombre de candidats brillants est bien supérieur au nombre de postes et les choix sont souvent douloureux. L'absence de promotion pendant de nombreuses années peut provoquer chez certains chercheurs une démotivation qui rejaillit sur leurs résultats et donc nuit à l'intérêt de la recherche. La section a, par le

passé, voté une motion pour souligner cet état de fait et, chaque année, évoque ce problème. Inévitablement, la réponse concerne les contraintes budgétaires, les règles de la fonction publique... Et la recherche dans tout cela ? Le chercheur n'est pas un fonctionnaire comme les autres ni le CNRS un EPST comme les autres. Il a ses spécificités et celles-ci doivent être respectées si l'on veut garder la qualité de la recherche française. Il est vrai que plus il y a de pression au concours, plus cela peut inciter les chercheurs à la mobilité vers l'enseignement supérieur, thème récurrent et très à la mode au CNRS mais dont la mise en œuvre n'est pas simple, ni facile..

Selon le directeur du département, le schéma stratégique n'est pas encore à l'ordre du jour mais pourrait l'être à l'automne. Il nous semble que les sections devraient être consultées.

Les postes fléchés ont encore été l'objet de questions au sein de la section. La section a proposé par le passé que les fléchages soient pluri-annuels afin d'éviter d'avoir des candidats trop peu nombreux et de permettre une politique scientifique mieux planifiée.

La direction oppose à cette proposition la difficulté de mettre en place une telle solution. Un moyen très simple est de faire confiance aux sections et de leur indiquer les priorités scientifiques qui seraient alors prises en compte comme un des critères de sélection des candidats. C'est déjà (un peu) le cas, l'insertion des candidats dans les axes prioritaires de CNRS est un plus. Le poids de ce critère pourrait être renforcé. Ainsi, il ne s'agit pas de flécher des postes mais d'indiquer à la section des préférences thématiques à prendre en compte.

Pour la première fois, il n'y a plus de représentant du ministère assistant à la section du fait du dégraissage du ministère décidé par le ministre. Etant donné le peu de personnes en poste, elles ne peuvent décemment pas effectuer leur travail et assister aux sessions. Il n'en reste pas moins que la présence de ce représentant est utile car il peut, si nécessaire, apporter des compléments d'information intéressants, en particulier à la session d'automne pour l'examen des laboratoires.

## **5 Promotions**

### *Titularisation des chargés de recherche stagiaires*

La section considère que tous les chargés de recherche stagiaires ont eu une activité satisfaisante, et vote à l'unanimité pour leur titularisation. Il s'agit de Mmes et MM. Alamir, Anceaume, Cappe, Fargier, Grandvalet, Mairesse, Vaganay.

### *Promotions CR2 -- CR1*

Après avoir entendu le rapporteur des dossiers des CR2 promouvables "à 4 ans", la section estime à l'unanimité que l'ensemble des candidats mérite d'être promu.

Elle manifeste ce sentiment en classant premiers ex-æquo Mmes et MM. Amblard, Benferhat, Bonneau, Cappello, Castagna, Donikian, Dufour, Faugère, Girard, Jurie, Souères, Vanderhaegen.

Après avoir entendu le rapporteur du dossier de CR2 promouvable "à moins de 4 ans" et après débat, la section décide de ne pas le classer pour une promotion immédiate au grade de CR1.

### *Promotions DR1 -- DRCE*

Il y a 24 promouvables, et 10 candidats déclarés. La section adopte le classement suivant :

1. *Bermond*
2. *Laprie*

### *Promotions DR2 -- DR1*

Il y a 58 promouvables, et 24 candidats déclarés. La section adopte le classement suivant :

1. *Escudier*
2. *Bernussou*
3. *Chassery*

## **6 Accueils en détachement ou en délégation**

Il est rappelé que la délégation est une forme de détachement où l'université accepte de ne prendre en compte que le surcoût (en heures complémentaires) induit par l'absence de l'enseignant. Ainsi, le coût pour le CNRS d'une délégation est beaucoup plus faible qu'un détachement. Plus de personnes peuvent être accueillies.

### *Demandes de renouvellement d'accueil*

La section se prononce à l'unanimité contre le renouvellement de l'accueil en détachement de V. Alessandrini, Y. Chiaramella pour une troisième année. Cet avis ne doit pas être interprété comme un avis négatif sur le travail effectué. L'avis de la section est plutôt une opposition de principe à un détachement de trop longue durée, en particulier dans le contexte budgétaire que nous connaissons.

Le cas de G. Sénizergues retient l'attention de la section. La section décide de le classer par rapport aux demandes d'accueil.

Les 3 demandes de renouvellement d'accueil en CR à examiner (Boutayeb, Kuntz, Langevin) concernent une deuxième année. La section examine favorablement (à l'unanimité moins une abstention) ces 3 demandes et entérine par un vote.

Toutefois, les dossiers étaient strictement identiques aux dossiers de demandes d'accueil. La section a exprimé le souhait qu'à l'avenir un état d'avancement des travaux soit fourni même s'il concerne une période assez courte.

### *Demandes d'accueil en détachement*

Il y avait 18 demandes d'accueil CR et 9 demandes d'accueil DR.

Trois demandes requièrent une attention particulière de la section. Deux candidatures sont exprimées dans le cadre d'une convention entre l'INRIA et le CNRS. Un autre candidat est ingénieur de recherche au CNRS.

La section émet un avis favorable et décide de classer ces 3 candidats (Y. Deswarte, J.-C. Fabre et P. Faudemay) à part.

En ce qui concerne les autres candidatures, la section décide d'interclasser candidats CR et DR. Après discussion et votes intermédiaires, la section adopte le classement suivant.

1. El Farouq
2. Frougny (DR), Jaulin
3. Dague (DR)
4. Collet
5. Jacquemin
6. Carton
7. Risch
8. Sénizergues (DR, 3ème année)
9. Pesquet
10. Lévy-Vehel (DR)
11. Sébillot
12. Huguet, Remila
13. Bendali, Bensalem, Bordat, Bouchet (DR), Dufourd (DR), Schlechta (DR), Simard, Simonet

Les autres candidats ne sont pas classés.

## **7 Autres**

### *Demande de prise en compte du tiers complémentaire*

Après avoir entendu le rapporteur des dossiers, la section vote à l'unanimité pour la prise en compte du tiers complémentaire pour Mmes et MM. Anceaume, Gorokhov, Mairesse, Neyret.

### *Nomination des directeurs de recherche des chargés de recherche entrants*

A l'unanimité, la section propose

J.-L. Schwartz comme directeur de D. Beauteemps

J.-M. Muller comme directeur de M. Daumas.

### *Nominations des représentants aux comités de programme*

La section 07 est concernée par 2 comités. Elle nomme au comité de programme "Dynamique de la société" Marc Richetin et au comité de programme "Télécommunications et cognition" Michel Banâtre.

### *Nominations des représentants à la commission électorale*

La commission électorale veille à l'inscription sur les listes électorales et au déroulement du scrutin des prochaines élections pour le Comité National en 1999. La section nomme Nadine Lefort-Piat et Eric Walter pour la représenter à cette commission.

### *Soutien aux revues*

La section 07 émet un avis favorable pour le soutien des revues

- *Intellectica*
- Mathématiques, informatique et sciences humaines
- Informatique théorique et applications (RAIRO)
- Traitement du signal, Signal Image Parole

### *Eméritat*

L'éméritat est la possibilité pour un chercheur de continuer à effectuer de la recherche à titre gratuit alors qu'il a fait valoir ses droits à la retraite.

La section émet un avis favorable à la demande d'éméritat de G. Giralt.

## Résultats des concours CR2 et DR2 de la section 07

*Pascal Weil*

Les résultats indiqués ci-dessous sont ceux connus à la fin du mois de septembre. On pourra noter que certains candidats sont également portés sur les listes de recrutement de maîtres de conférences. Au moment de la constitution de ces listes, leur choix n'est pas officiellement connu.

Pour les chargés de recherche, l'indication de laboratoire est celle de l'affectation réelle. Pour les listes complémentaires, il s'agit de l'affectation souhaitée.

### *Concours CR2 - 0703 (4 postes)*

Amsaleg Laurent, IRISA,  
Gravier Sylvain, Leibniz,  
Loria Julio, LAG,  
Prylli Loic, LIP

liste complémentaire: Joly Philippe IRIT, Nikolova Mila LTCl.

### *Concours CR2 - 0704T (1 poste)*

Thème: algorithmique appliquée à la cryptographie ou à la sécurité informatique

Pointcheval David, LIENS,

liste complémentaire: Van Der Torre Leenoert, IRIT

### *Concours CR2 - 0705T (1 poste)*

Thème: conception d'algorithmes et de logiciels pour le traitement du signal, de l'analyse ou pour les télécommunications

Attali Dominique, TIMC,

liste complémentaire: Nikolova Mila, LTCl

### *Concours DR2 - 0701 (6 postes)*

Cohen Laurent, Ceremade,  
Courtiat Jean-Pierre, LAAS,  
Krob Daniel, LIAFA,  
Mazer Emmanuel, GRAVIR,  
Ortega Martinez Romeo, LSS,  
Troccaz Jocelyne, TIMC.

### *Concours DR2 - 0702T (1 poste)*

Thème: conception d'algorithmes et de logiciels pour le traitement du signal, de l'analyse ou pour les télécommunications

Comon Pierre, I3S

## Calendrier des réunions du comité national en 98-99

bureau d'automne	9 septembre 1998
session d'automne	26 au 29 octobre 1998
bureau de printemps	1 février 1999
session de printemps	30 mars au 1 avril 1999
bureau du jury de concours	2 avril 1999
jury (cr et dr)	19 au 21 mai 1999

A noter que l'on revient au système antérieur, abandonné en 1998, où la session de printemps et le jury de recrutement (admissibilité) sont séparés.

# **PROJET de Décret portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (15 octobre 1998)**

*Le conseil d'administration du CNRS a été réuni le 10 octobre 1998 pour examiner un avant-projet de décret sur son organisation. Ce texte a suscité de nombreuses remarques de la part des administrateurs, des chercheurs et des organisations syndicales. Celles-ci ont été reçues par Claude Allègre le 14 octobre, et lui ont fait part de leurs critiques. Le 15 octobre, Edouard Brezin, Président du conseil d'administration du CNRS, a présenté au Ministre un projet modifié, qu'il a également diffusé auprès des laboratoires. C'est ce texte qui est proposé ici.*

Vu ... Le Conseil d'Etat (section) entendu, Décrète :

## **TITRE Ier Dispositions générales**

Art. 1. - Le Centre national de la recherche scientifique est un établissement public national à caractère scientifique et technologique, placé sous la tutelle du ministre chargé de la recherche et du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Art. 2. - Dans le cadre de la politique scientifique définie par le gouvernement en relation avec les besoins culturels, économiques et sociaux de la nation et en liaison avec les établissements d'enseignement supérieur et les autres organismes publics de recherche, le centre national de la recherche scientifique a pour missions :

- a) D'effectuer et de faire effectuer toutes recherches présentant un intérêt pour l'avancement de la science ainsi que pour le progrès économique, social et culturel du pays ;
- b) De contribuer à la valorisation des résultats de ces recherches dans les conditions déterminées par la loi du 15 juillet 1982 susvisée ;
- c) De développer la culture et l'information scientifique et technique ;
- d) D'apporter son concours à la formation à la recherche et par la recherche ;
- e) De participer à l'analyse de la conjoncture scientifique nationale et internationale, notamment européenne dans le cadre de laquelle son action se situe naturellement .
- f) A ces fins, d'évaluer l'activité des entités de recherche, les propositions de recherche qu'elles soumettent et les chercheurs qui y contribuent.

Art. 3. - Pour l'accomplissement de ses missions, le Centre national de la recherche scientifique peut notamment:

- 1° Créer et reconnaître des entités de recherche en partenariat au sein des établissements d'enseignement supérieur, ou relevant d'autres organismes publics de recherche, d'entreprises nationales, d'entreprises et de centres de recherche privés, et leur affecter des moyens ;
- 2° Maintenir ou créer des entités de recherche propres ou postulantes, de manière dérogatoire, là où n'existe pas de partenaire naturel pour une association ou sur un thème de recherche nouveau, avec vocation dans un délai de 4 ans à une association ;
- 3° Recruter et affecter des personnels de recherche dans la limite des emplois autorisés par la loi de finances ;
- 4° Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'accords de coopération scientifique internationale ;
- 5° Participer, notamment dans le cadre des groupements d'intérêt public, à des programmes ou actions menés en commun avec des services de l'Etat, des collectivités locales ou d'autres organismes publics ou privés, français ou étrangers ;
- 6° Constituer des filiales et prendre des participations.

## **TITRE II Conseil d'administration**

Art. 4. - Le président du conseil d'administration est choisi pour sa compétence dans le domaine de la recherche scientifique ou technologique. Il est nommé par décret en conseil des ministres pris sur proposition conjointe des ministres de tutelle. Le président est nommé pour une durée de trois ans. Ses fonctions sont renouvelables.

Art. 5. - Outre son président, le conseil d'administration comprend :

1° Quatre représentants de l'Etat :

Deux membres nommés par le ministre chargé de la recherche ;

Un membre nommé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Un membre nommé par le ministre chargé du budget.

Un suppléant est désigné dans les mêmes conditions pour chacun de ces membres

2° Le premier vice-président de la conférence des présidents d'université ou son suppléant qu'il désigne.

3° Quatre personnes élues par les personnels du centre, pour une durée de quatre ans, renouvelables une fois. Deux d'entre elles doivent être choisies parmi les chercheurs du centre. Les modalités d'élection sont fixées par arrêté des ministres de tutelle.



4° Douze personnalités qualifiées nommées pour quatre ans, renouvelables une fois, par décret pris sur proposition conjointe des ministres de tutelle, choisies :

- a) Pour quatre d'entre elles en raison de leur compétence scientifique ;
- b) Pour quatre d'entre elles parmi les personnalités représentatives du monde du travail ;
- c) Pour quatre d'entre elles en raison de leur compétence dans le domaine économique et social.

Le président appelle à participer aux séances, avec voix consultative, le directeur général, le président du conseil scientifique et toute personne dont il juge la présence utile.

Les membres autres que les membres de droit, décédés ou démissionnaires, doivent être remplacés. Dans ce cas, le mandat des nouveaux membres expire à la date à laquelle aurait normalement pris fin celui de leur prédécesseur.

Art. 6. - Le président du conseil d'administration est responsable de la politique générale du centre.

Il assure, en liaison avec les départements ministériels concernés, les relations de l'établissement avec les partenaires nationaux et étrangers ainsi qu'avec les organisations internationales intervenant dans son domaine d'activité.

Il fait appel, en tant que de besoin, aux directeurs scientifiques du centre.

Il dispose, pour l'accomplissement de ses missions, des moyens et des services administratifs et financiers du centre.

Il prépare les délibérations du conseil d'administration et s'assure de leur exécution.

Il peut déléguer ses pouvoirs et sa signature. Il en informe le conseil d'administration.

Art. 7. - Le conseil d'administration fixe les grandes orientations de la politique du centre en relation avec les besoins culturels, économiques et sociaux de l'ensemble de la nation.

Il élabore et délibère sur le contrat pluriannuel du centre.

Il délibère sur :

- 1° Les mesures générales relatives à l'organisation et au fonctionnement du centre ;
- 2° Le budget et ses modifications ainsi que les grandes lignes de la politique de recrutement des personnels et de répartition des moyens ;
- 3° Le compte financier ;
- 4° Les emprunts ;
- 5° Les acquisitions, aliénations, échanges d'immeubles, les baux et locations les concernant ;
- 6° L'aliénation des biens mobiliers ;
- 7° L'acceptation des dons et legs ;
- 8° Les actions en justice et les transactions ;
- 9° Les conventions comportant des engagements de longue durée pour l'établissement et la participation du centre à des groupements d'intérêt public ;
- 10° La détermination et le taux des redevances et rémunérations de toute nature dues au centre ;
- 11° La création de filiales et les prises, cessions ou extensions de participation financières.

Le conseil d'administration se prononce en outre sur les questions qui lui sont soumises par le directeur général du centre, par le ministre chargé de la recherche ou par le ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Art. 8. - Le conseil d'administration met en place un comité d'évaluation externe composé de personnalités scientifiques françaises et étrangères. Ce comité évalue au moins tous les quatre ans les activités du centre. Sa composition est fixée par arrêté des ministres de tutelle sur proposition du conseil d'administration.

Art. 9. - Le conseil d'administration met en place un comité d'éthique compétent pour ce qui concerne les activités de l'organisme, dont la composition est fixée par arrêté des ministres de tutelle sur proposition du conseil d'administration. Ce comité peut se saisir de toute question qu'il juge pertinente ou être interrogé par le conseil d'administration.

Art. 10. - Les délibérations du conseil d'administration sont exécutoires quinze jours après la transmission du procès-verbal aux ministres de tutelle, à moins que l'un d'eux n'y fasse opposition dans ce délai. En cas d'urgence, les ministres de tutelle peuvent conjointement autoriser l'exécution immédiate.

Toutefois, les délibérations portant sur le budget et le compte financier, les emprunts, les acquisitions, échanges et aliénations d'immeubles sont exécutoires, sauf opposition du ministre chargé de la recherche, ou du ministre chargé de l'enseignement supérieur, ou du ministre chargé du budget, dans un délai d'un mois à compter de la transmission du procès-verbal.

Les délibérations portant sur les matières énumérées au 11° de l'article 6 ne sont exécutoires qu'après approbation des ministres de tutelle.

Parmi les décisions modificatives du budget, sont seules soumises au conseil d'administration et à l'approbation des autorités de tutelle, celles qui comportent soit une augmentation du montant global des dépenses inscrites au budget du

centre national de la recherche scientifique, soit des virements entre sections ou entre parties de section, soit des virements entre, d'une part, des crédits affectés aux gros équipements ou aux opérations immobilières et, d'autre part, des crédits affectés à des actions ou programmes financés par l'établissement.

Toutes les autres décisions modificatives du budget sont prises par le directeur général (...) et le contrôleur financier et portées à la connaissance du conseil d'administration lors de sa plus proche séance. La procédure prévue à l'alinéa précédent est applicable aux virements de crédits provenant de la réserve générale lorsque le montant des crédits ainsi virés n'excède pas, au cours d'un exercice budgétaire, 10 p. 100 de la dotation initiale de la partie de la deuxième ou troisième section bénéficiant du virement.

Art. 11. - Le conseil d'administration se réunit au moins quatre fois par an sur convocation de son président ou, en cas d'absence ou d'empêchement, du directeur général. Il doit être réuni dans les mêmes conditions à la demande de la majorité de ses membres ou de l'un des ministres de tutelle. Le président fixe l'ordre du jour.

Le conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins des membres en exercice est présente. Si ce quorum n'est pas atteint, le conseil est à nouveau convoqué avec le même ordre du jour dans un délai maximum de vingt jours ; il délibère alors sans condition de quorum.

Les délibérations du conseil sont prises à la majorité des membres présents ; en cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

### **TITRE III Le conseil scientifique**

Art. 12. - Le conseil scientifique du centre national de la recherche scientifique est l'instance de réflexion et de proposition du centre en matière de politique scientifique.

- a) Il est consulté par le conseil d'administration sur les grandes orientations de la politique scientifique du centre ainsi que sur les critères d'évaluation des chercheurs et de la qualité des recherches.
- b) Il veille à la cohérence de la politique scientifique du centre en liaison avec l'ensemble des instances scientifiques consultatives énumérées ci-dessous.
- c) Il est consulté sur la répartition des emplois de chercheurs à pourvoir et les grandes lignes de la politique de l'emploi des ingénieurs, techniciens et administratifs ;
- d) Il donne son avis sur l'association au centre d'entités de recherche formées au sein des établissements d'enseignement supérieur, ou relevant d'autres organismes publics de recherche, d'entreprises nationales, d'entreprises et de centres de recherche privés.

Le président, le conseil d'administration et le directeur général peuvent le consulter sur toute question intéressant le centre. Le directeur général lui rend compte annuellement de la mise en œuvre de ses recommandations.

Art. 13. - Le conseil scientifique du centre national de la recherche scientifique comprend :

- a) Pour un tiers, des membres élus par les personnels propres du centre et par les personnes qui contribuent aux activités de ce dernier ;
- b) Pour un sixième, des membres nommés par le ministre chargé de la recherche, sur proposition du président du conseil d'administration, choisis pour leur compétence scientifique ;
- c) Pour la moitié, des membres non électeurs du comité national, nommés par le ministre chargé de la recherche, sur proposition du président du conseil d'administration. La moitié de ces membres comprend des scientifiques issus du monde industriel et l'autre moitié est issue de la communauté scientifique européenne.

Les catégories a) et b) constituent le collège interne du conseil scientifique ; la catégorie c) constitue le collège externe du conseil scientifique.

Le mandat des membres élus ou nommés est de quatre ans, renouvelable une fois.

Le conseil scientifique élit son président et son vice-président parmi ses membres. Le président est nommé par arrêté du ministre chargé de la recherche.

Il se réunit au moins trois fois par an, sur convocation de son président ou à la demande écrite et motivée des deux tiers de ses membres.

Seuls les membres du conseil scientifique participent aux séances. Toutefois, le président du conseil scientifique peut appeler à participer aux séances, avec voix consultative, toute personne dont il juge la présence utile.

Le conseil scientifique peut être consulté soit en formation plénière, soit en formation restreinte au collège interne ou au collège externe. Dans tous les cas, il est présidé par le président. Le directeur général participe aux réunions du collège interne.

Les modalités des élections et les règles de fonctionnement du conseil scientifique sont fixées par un arrêté conjoint des ministres de tutelle.

## **TITRE IV Direction**

Art. 14. - Le directeur général, choisi pour sa compétence dans le domaine de la recherche scientifique ou technologique, est nommé par décret sur proposition des ministres de tutelle après avis du président du conseil d'administration. Ses fonctions, d'une durée de trois ans, sont renouvelables.

Le directeur général assure la mise en œuvre de la politique définie par le président du conseil d'administration.

Il assure la gestion du centre et l'exécution des délibérations du conseil d'administration.

Il gère le personnel du centre.

Il est l'ordonnateur principal du budget du centre.

Il représente le centre en justice et dans les actes de la vie civile. Il peut déléguer sa signature.

Le directeur général est assisté de directeurs scientifiques et d'un secrétaire général.

Art. 15. - Le secrétaire général est nommé par le directeur général, après avis du président du conseil d'administration.

Il assiste le directeur général.

Il peut recevoir délégation de pouvoir du directeur général en matière de gestion du personnel ainsi que pour engager, liquider et ordonnancer les dépenses, signer les marchés.

Art. 16. - Les directeurs scientifiques sont nommés par arrêté des ministres de tutelle, sur proposition du directeur général, après avis du président du conseil d'administration. Leurs fonctions s'achèvent avec le mandat du directeur général qui les a nommés.

Ils participent à l'élaboration de la politique scientifique du centre. Ils définissent les modalités de son application dans leur département et la mettent en œuvre.

Les fonctions de directeur scientifique ne sont pas compatibles avec celles de membre du conseil d'administration ou des instances scientifiques mentionnées aux articles 14, 19, 22 et 23 du présent décret.

Art. 17. - Les départements scientifiques sont créés par arrêté conjoint des ministres de tutelle sur proposition du président du conseil d'administration du centre, après avis du conseil scientifique et approbation du conseil d'administration. Cet arrêté établit la liste des sections du comité national du centre national de la recherche scientifique qui sont concernées par les activités de chaque département.

Dans le cadre de la politique scientifique du centre, chaque département scientifique anime et coordonne l'action d'un ensemble cohérent d'activités scientifiques relevant d'une ou plusieurs disciplines.

Art. 18. - Des délégations régionales peuvent être créées par le directeur général, après avis du conseil d'administration.

Les délégués régionaux sont nommés par le directeur général du centre, après avis du président du conseil d'administration.

Ils assurent la représentation du centre et coordonnent ses activités dans leur circonscription.

Le directeur général peut leur déléguer tout ou partie de ses pouvoirs administratifs dans la limite de leurs attributions.

Le poste de délégué régional peut être confié à des administrateurs assurant la même fonction pour d'autres organismes publics de recherche.

## **TITRE V Le comité national du centre national de la recherche scientifique**

### *Chapitre Ier Les sections*

Art. 19. - Les sections du comité national du centre national de la recherche scientifique sont compétentes chacune pour un secteur de recherche. La durée de leur mandat est de quatre ans.

Les sections sont composées pour les deux tiers de membres élus par les personnels propres du centre et par les personnels qui contribuent aux activités de ce dernier et pour un tiers de membres nommés par le ministre chargé de la recherche, sur proposition du directeur général, pour leur compétence scientifique.

Les modalités des élections, la composition et les règles de fonctionnement sont fixées par arrêté du ministre chargé de la recherche.

Chaque section élit son président en son sein.

Art. 21. - Le nombre et la spécialité des sections sont fixés par arrêté conjoint des ministres de tutelle, sur proposition du président du conseil d'administration du centre, après avis du conseil d'administration.

Les sections évaluent l'activité des chercheurs et les programmes de recherche des entités de recherche.

Elles sont consultées sur l'association au centre des entités de recherche formées au sein des établissements d'enseignement supérieur, ou relevant d'autres organismes publics de recherche, d'entreprises nationales, d'entreprises et de centres de recherche privés.

Elles exercent les compétences qui leur sont dévolues par les statuts des personnels du centre.

La direction du centre les informe de ses décisions.

### *Chapitre II Les commissions*

Art. 21. - Des commissions compétentes pour des domaines d'activité plus larges que celui d'une seule section, notamment les domaines pluridisciplinaires et l'ensemble de l'activité d'un département, peuvent être créées par arrêté conjoint des ministres de tutelle, sur proposition du président du conseil d'administration du centre, après avis de ce dernier.

La composition, les modalités d'élection et de désignation de leurs membres, ainsi que leurs règles de fonctionnement sont fixés par arrêté conjoint des ministres de tutelle.

Chaque commission élit son président en son sein.

Tout ou partie des attributions des sections prévues à l'article 20 du présent décret peuvent être transférées aux commissions pour les domaines d'action entrant dans leur compétence.

### *Chapitre III Dispositions communes*

Art. 22. - Les présidents des instances prévues au présent titre peuvent inviter à participer à leur séance à titre consultatif des personnalités choisies en raison de leur compétence scientifique, technique ou économique.

Art. 23. - En tant que de besoin, toute instance du comité national du centre peut solliciter l'avis d'experts extérieurs y compris européens ou non européens suivant une procédure orale ou écrite.

Art. 24. - Les règles de fonctionnement du comité national sont définies en tant que de besoin par le directeur général du centre national de la recherche scientifique après avis du président et du conseil d'administration.

## **Résultats du concours CR2 et DR2 de l'INRIA en 1998**

Les résultats des concours de recrutement de chercheurs de l'INRIA nous ont été communiqués par Pascale Charpin. A quelques exceptions près, comme pour les chercheurs du CNRS, d'ailleurs, il est difficile de connaître leur origine. Peu d'entre eux ont demandé leur qualification sur l'une des listes, ce qui permet de faire cette correspondance pour les maîtres de conférences et les professeurs. Comme le nombre de poste offert est assez faible, une analyse de l'offre et de la demande pourrait être faite par ceux qui participent à ces concours, sans dévoiler évidemment les débats sur les candidats eux-mêmes.

### **CR2**

NOM et Prénom	Unité de Recherche	NOM et Prénom	Unité de Recherche
BERNARD Olivier	Sophia	LLIRBAT François	Rocquencourt
CAZALS Frédéric	Sophia	MARCHAND Hervé	Rennes
CHYZAK Frédéric	Rocquencourt	MATEESCU Radu	Rhône-Alpes
DE JONG Hilde	Rhône-Alpes	OUSTRY François	Rhône-Alpes
DEACONNU Madalina	Lorraine	PENNEC Xavier	Sophia
FLEURY Éric	Lorraine	TUFFIN Bruno	Rennes
JACQUEMARD Florent	Lorraine	TURLETTI Thierry	Sophia
LAYAIDA Nabil	Rhône-Alpes	VIENNOT Laurent	Rocquencourt
LAZARD Sylvain	Lorraine	VLAD Rusu	Rennes

### **DR2**

NOM et Prénom	Unité de Recherche	NOM et Prénom	Unité de Recherche
GILBERT Jean-Charles	Rocquencourt	REMY Didier	Rocquencourt
GUILLARD Hervé	Sophia	SILLION François	Rhône-Alpes
GUSTEDT Jens	Lorraine	ZIMMERMANN Paul	Lorraine
LIU Zhen	Sophia		

## A propos d'enseignement

- L'OFMI! please l'OFMI!
- L'opération DESS CCI
- Le point sur FIDJIT
- Relations Microsoft

### L'OFMI!, please l'OFMI!

*par Max Dauchet*

Notre communauté est jeune - ne nous privons pas de le répéter tant que c'est vrai - et peu d'entre vous ont le coeur chaviré de relents baba cool post soixante-huitards à l'évocation de Michel Polnareff et de sa célèbre et suave chanson « love me! please love me! ».

Il n'empêche qu'à l'instar de l'élue(e) de son coeur, l'OFMI était attendu avec ferveur depuis dix ans par SPECIF comme par les professionnels.

Le voilà, il est né officiellement. Le 22 septembre, le Ministère a annoncé la création de l'OFMI "Observatoire des Formations et des Métiers en Informatique et technologies de l'information et de la communication". La presse s'en est fait largement écho. Son but sera de conjuguer les impératifs économiques (réponse à la demande) et sociaux (qualité de formation et d'emploi tout au long de la vie). Cet observatoire regroupera dans son instance principale une dizaine de personnes, représentant à parité les grands secteurs professionnels et les universitaires. Un comité de concertation social, associant divers syndicats, y sera adjoint. L'OFMI est encore dans les limbes, le mode de fonctionnement reste à définir, mais j'espère une première réunion dès novembre.

Le but sera de clarifier les rapports entre diplômés et compétences, de faire de la prospective en vue de proposer des évolutions et créations de formations initiales et continues diplômantes préparant au mieux les étudiants et salariés aux aspects changeants des métiers du secteur. L'accent sera mis sur la formation continue, où le service public doit renforcer sa position. Des solutions originales pourront être discutées puis proposées, afin de conforter la place du service public d'enseignement supérieur dans un contexte et un secteur compétitif et déterminant pour l'avenir.

L'OFMI consultera les organismes et les personnalités de tous horizons autant que nécessaire, et constituera des groupes de travail ad hoc. Il fournira un rapport semestriel glissant et maintiendra un site Web, aux éléments validés par tous les partenaires. Le site sera entr'autres destiné à aider l'orientation des étudiants par une présentation simple des métiers et des compétences, et de leurs articulations avec les diplômes et les qualifications. Il offrira une carte des formations et pourra devenir ultérieurement un lieu d'échange.

Tout ceci est à voir et revoir, et à boulonner. Je suis nommé à la tête de cet observatoire dans le cadre de la mission dont Ivan Lavallée et moi sommes chargés.

Je tiens à distinguer ma casquette OFMI de ma casquette SPECIF, et mes positions ne seront pas alignées sur celles de SPECIF. Ceci sera facilité par le calendrier : l'OFMI va monter en puissance, alors que je serai encore au plus président de SPECIF durant un an (je m'étais moralement engagé lors de l'AG de Grenoble pour 3 ans). Ceci dit, il est évident que SPECIF, qui a tant poussé à la création de l'OFMI, aura un rôle important à jouer.

### L'opération DESS CCI

*par Max Dauchet*

Alors que l'opération FIDJIT était lancée sous l'impulsion de Syntec et du SEI, le MENRT a choisi de porter son effort sur les DESS Compétence Complémentaire en Informatique, qui s'insèrent dans un cadre national préexistant, et qui assurent aux scientifiques non informaticiens une compétence complémentaire leur permettant d'aborder des métiers de l'informatique, après une formation lourde d'un an, constituée en général d'un premier semestre de 500 h de formation de base et d'un second semestre de stage encadré en entreprise.

Le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie a décidé d'augmenter de manière significative dès la rentrée 1998 les capacités d'accueil de cette filière. Pour cela, il a lancé cet été aux établissements d'enseignement supérieur un appel à propositions qui a abouti à l'attribution de moyens dès la rentrée 1998 à 15 établissements. Ce sont ainsi 300 étudiants de niveau bac +5, non informaticiens d'origine, qui se retrouveront dès l'été 1999 sur le marché du travail, nantis de compétences à l'informatique s'appuyant sur leur solide culture générale antérieure.

Les 15 établissements ont été retenus parmi 23 propositions, après examen des dossiers et auditions par un jury composé à parité d'universitaires et de représentants des entreprises. Des moyens en personnels sont d'ores et déjà été attribués pour permettre aux DESS soit d'ouvrir, soit d'augmenter leurs flux. Ces moyens consistent, pour l'année 1998-1999, en l'attribution d'un poste de PRAG au 1 septembre 1998, avec engagement de l'échanger contre un poste de maître de conférences pour la rentrée 1999. Les universités concernées sont Aix-Marseille II; Aix-Marseille III; Grenoble 1; Grenoble II; La Rochelle; Lyon 1; Montpellier II; Nancy I; Orléans ; Paris VI; Rennes 1; Strasbourg I; Toulouse I; Tours; Valenciennes.

## **Le point sur l'opération FIDJIT**

*par Christin Carrez*

### **Le contexte général**

Face à la forte demande d'informaticiens, le gouvernement a mobilisé ses ministères, un comité interministériel s'est réuni en avril. L'analyse faite à Matignon est que ce choix est moteur pour l'emploi à court terme et à moyen terme, l'informatique étant vue comme un moteur de croissance.

Le SEI (Secrétariat d'Etat à l'Industrie) a mis au point une organisation spécifique avec le SYNTEC qui aboutit à FIDJIT.

En avril-mai, le MENRT s'est mobilisé de son côté.

- Pascal Estrailier a été chargé du dossier par la Direction de la Technologie;
- Max Dauchet, professeur à Lille 1 et par ailleurs président de Specif et Yvan Lavalée, Professeur à Paris 8, ont été missionnés par la Direction des Enseignements Supérieurs.
- Le MENRT a décidé de porter son effort sur les formations diplômantes bac+5 et de mener rapidement une opération, ce qui a donné lieu à l'action DESS CCI de cet été.

Claude Allègre a donné une interview dans les echos du 18 mai, et Christian Pierret (SEI) dans le monde du 21 mai. Ces articles ont donné le cadrage général de l'opération.

Il fallait éviter ce qui se passe dans d'autres secteurs, où l'Université s'est retrouvée court circuitée par des formations amenant à des "qualifications maison", et où en période de récession les personnes concernées se retrouvent sur le bord du chemin. Le développement du service public de formation fait que, dans l'intérêt des individus, et dans celui de l'Université, celle-ci doit être réactive, mais en se plaçant dans des perspectives à long terme. Bien que nous soyons tous débordés de sollicitations, c'est aussi l'intérêt à long terme de notre communauté de jouer le rôle le plus important possible dans un paysage qui se met en place. La formation continue est à cet égard un enjeu considérable.

Cette importance a été bien comprise par l'ensemble de la communauté, qui a répondu en faisant des propositions concrètes qui soient un juste compromis entre une formation rapide et une perspective de diplôme à plus long terme.

- Il y a eu 23 propositions suite à l'appel d'offre DESS CCI (15 ont été retenues).
- FIDJIT a suscité dans les universités, outre des réponses individuelles d'établissements et des opérations locales:
  1. Une formation de technicien correspondant à environ 1/3 d'année spéciale d'IUT avec une maquette nationale.
  2. Un diplôme « interuniversitaire » proposé par les directeurs des services de formation continue, organisés également sous la forme de 400 h bloquées complétées de 200 h en cours du soir. Les programmes seraient les mêmes dans tous les établissements universitaires participants.

### **L'action du SEI**

Le SEI a mis au point des formations sur 4 objectifs de compétence. Ces formations s'adressent à des jeunes diplômés scientifiques non informaticiens, ou à des personnes ayant une expérience mais à requalifier.

- Les Profils: 4 profils ont été définis en fonction de l'analyse des besoins (exemple: sur 1100 emplois de cadres non pourvus en 97, 800 relevaient de système ou réseaux, selon l'APEC)
  - niveau d'entrée bac+2:
    - technicien réseau micro,
    - technicien bureautique (éditeur/revendeur logiciels).
  - niveau d'entrée bac+4:
    - "ingénieur" d'études (conception/réalisation)
    - "ingénieur" systèmes et réseaux.
- Les Formateurs: initialement, les écoles dépendants du SEI (les écoles des Mines, celles des télécom, les écoles de chambres de commerce), des écoles d'ingénieurs privées; par la suite de nombreux établissements universitaires ont apporté leurs propositions, éventuellement par le biais de leur service de formation continue.
- L'auditoire: des "étudiants" prérecrutés comme salariés.
- Le Financement: les fonds de formation continue (tarifs habituels de la FC).

Pour la mise en œuvre de l'opération, un comité de pilotage a été mis sur pied, qui contient des représentants des deux ministères, des représentants des professions (SYNTEC, CIGREF, SFIB, FIEE,...), des représentants des organismes pour l'emploi (ANPE, APEC,...) des représentants des formateurs (écoles d'ingénieur, universités, AFPA,...). Une convention d'un montant de 1,8 MF doit être signée entre le SEI et les partenaires entreprises, pour assurer la logistique.

### **La logistique**

Une société spécialisée, DEFI, est chargée de la logistique des opérations. Elle reçoit les offres d'emploi de la part des entreprises, et les candidatures des demandeurs d'emploi. Elle dispose du portefeuille des formations offertes dans le cadre de l'opération. Son rôle est de mettre en correspondance l'offre d'emploi et la demande, ainsi que de déterminer la formation la plus adaptée. Elle doit ainsi constituer des groupes d'élèves qu'elle envoie à une des formations en portefeuille. Un site web a été mis en place: <http://www.fidjit.org/>

### **L'avenir proche**

Au 20 octobre, s'il y a 700 candidats pour ces emplois, la signature des contrats avec les entreprises proposant des emplois s'est avéré plus long que prévu. 50 personnes pourraient sans doute commencer leur formation dans un avenir proche. Les demandes des entreprises concernées sont massivement à Bac+5 et parmi 3 profils différents (administrateur réseaux, applications client-serveur et applications mainframes), ce qui pose un problème de rentabilité économique pour les organismes de formation. Cependant, la société DEFI constate une montée en puissance qui devrait être rassurante.

Le lancement officiel du dispositif doit avoir lieu le 26 octobre par le Secrétaire d'État à l'Industrie, Christian Pierret, en présence des partenaires. Ce sera l'occasion de concrétiser l'opération par la signature officielle de la convention.

## **Relations avec MICROSOFT**

Comme promis dans la Lettre numéro 1, voici quelques informations à propos de relations entre l'enseignement supérieur et la société Microsoft. Rappelons qu'une proposition de protocole d'accord avait été envoyée aux établissements qui avait soulevé une indignation de nos collègues, quant à la forme et au contenu. Trois documents sont donnés ici:

1. Le compte rendu de la réunion du 13 mai 1998 au MENRT.
2. La lettre du Directeur de la Technologie, adressée le 30 avril 1998 aux directeurs d'IUT, aux présidents d'université et aux recteurs d'académie.
3. La convention entre le MENRT et Microsoft, signée le 2 février 1998.

### **Compte-rendu de la réunion Microsoft**

*Jacques GUIDON - Université PARIS 7 - INRIA - MENRT*

Une réunion rassemblant une large représentation des acteurs concernés a eu lieu le 13 Mai au MENRT à l'instigation de la Direction de la Technologie. Il s'agissait de préciser la position des acteurs du système éducatif, concernant la proposition de protocole d'accord pour la "certification MCP" adressée par Microsoft à tous les établissements. Il s'agissait par ailleurs de faire le point et informer sur la convention générale que le MENRT a signé avec Microsoft, comme avec un certain nombre d'autres partenaires.

La réunion s'est déroulée en deux temps. La première partie regroupait uniquement les acteurs du système éducatif. Quatre représentants de Microsoft nous ont rejoint en fin de réunion.

Les principaux points de conclusion :

- Le secteur éducatif est ouvert à des collaborations sans exclusive avec des fournisseurs d'outils matériels et logiciels, y compris Microsoft.
- Ces collaborations ne doivent pas empiéter sur la mission de base de l'enseignement qui est de permettre l'acquisition de connaissances génériques.
- La délivrance de qualifications et de diplômes est du seul ressort du système éducatif. Il est de plus exclu de voir une exigence de certification particulière des enseignants intervenant sur la formation de certains outils.
- La passation d'une telle certification ne doit de toute façon pas être liée à l'obligation d'acheter ou d'utiliser un support de cours particulier.
- Le protocole d'accord "MCP" actuellement proposé aux établissements est en décalage profond avec plusieurs principes fondamentaux du système public d'enseignement supérieur français, et se révèle inacceptable dans l'état sur le plan juridique.
- Les représentants de Microsoft reconnaissent que ce protocole n'est qu'un cadre imparfait, hérité de celui proposé aux sociétés privées pour ces mêmes actions de formation et de certification. Ils sont prêts à le modifier et à le mettre en conformité, sur le fond et la forme, de manière à répondre aux besoins de l'Education Nationale.

- Microsoft indique que la diffusion de ce protocole d'accord n'était pas liée à la convention passée avec le MENRT. Il est remarqué que la concomitance des dates de ces deux actions et des actions de communication associées est cependant troublante.

D'une manière plus générale, cette réunion a été très bien perçue par les représentants du secteur éducatif. Ils souhaiteraient pouvoir dialoguer plus régulièrement sur ce type de dossiers et d'actions avec le MENRT.

Annexes :

Personnes présentes :

S. Fermigier U. Paris 7 et AFUL, R. DiCosmo ENS, M. Desmoulins IUT Grenoble 1 Isle d'Abeau, P. Richard Rectorat de Versailles, JP Finance U. Nancy 1 et CPU, M. Dauchet U. Lille1 et SPECIF, Y Lavallée U. Paris 8 et CNU 27ème section, C. Carrez CNAM et SPECIF, B. Lang INRIA et AFUL, P. Lemaire IUT Nice, S. Champeyrache MENRT Affaires Juridiques, C. Danon MENRT/DT/SDETIC, A. Elie MENRT/DT/SDETIC, A. Bethuys MENRT/DT/SDETIC, J. Guidon MENRT/DT/SDETIC

+ 4 personnes de Microsoft dont le responsable Education P. Méro.

Documents distribués

- Convention MENRT-Microsoft
- Protocole d'accord et lettre d'accompagnement envoyé par Microsoft aux établissements
- Lettre de la MENRT/DT aux établissements, adressée à la suite de l'envoi de ce protocole.

## **La lettre du Directeur de la Technologie**

Des propositions ont été faites récemment par la Société Microsoft à un grand nombre d'établissements d'enseignement supérieur.

Elles concernent la signature d'un protocole d'accord relatif au programme de certification Microsoft pour les étudiants (MCP).

Je tiens à vous informer que la Société Microsoft ne peut en aucun cas se prévaloir d'un accord avec l'éducation nationale sur ce programme précis.

En effet, la convention signée entre le ministère et la Société Microsoft, dont vous trouverez copie jointe, est une convention cadre qui prévoit que tout projet s'inscrivant dans cette convention doit être examinée et validée par un comité de pilotage commun et faire l'objet d'une convention particulière.

Au cas où vous souhaiteriez des informations complémentaires, vous pouvez prendre contact avec les services de la direction de la technologie.

## **CONVENTION**

entre:

Le Ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie représenté par monsieur Pascal COLOMBANI, Directeur de la Technologie

La Société Microsoft France représentée par monsieur Jean-Philippe COURTOIS, Directeur Général, Vice-Président Microsoft Europe.

### **PREAMBULE**

**1 - Le Ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie** mène depuis plusieurs années une politique de diffusion des produits multimédia pédagogiques dans les établissements. En coopération étroite avec les collectivités territoriales, la mise en réseau des établissements a été initiée récemment et se développe rapidement. Aujourd'hui, il convient d'amplifier le mouvement engagé afin de répondre aux enjeux suivants:

- Former les citoyens de demain, en permettant à tous les élèves et étudiants d'utiliser les outils qui vont devenir courants dans leur vie professionnelle et privée, tout en développant leur sens critique face aux flux d'informations
- Contribuer à l'effort de modernisation du système éducatif, en facilitant l'accès démultiplié aux ressources, la coopération entre classes et les échanges entre enseignants, tant au niveau national qu'international.
- Contribuer à l'équilibre du territoire en garantissant à tous les établissements un accès aux ressources et un fonctionnement en réseaux.

L'État propose à l'ensemble des partenaires de poursuivre en commun la réalisation des objectifs suivants:

- a) Développer les usages liés aux technologies d'information et de communication dans l'enseignement, en portant un effort particulier sur les réseaux informatiques (internes aux établissements et externes). Pour l'enseignement scolaire, l'objectif est la mise en réseau d'ici l'an 2000 du parc informatique de l'ensemble des établissements du



second degré et d'un nombre significatif d'écoles; pour l'enseignement supérieur, un soutien est apporté, notamment dans le cadre de la contractualisation.

- b) Informer et former un plus grand nombre de responsables, d'enseignants et de personnels administratifs, en soulignant les possibilités offertes par les technologies d'information et de communication. Un effort prioritaire sera opéré en direction des nouveaux enseignants et des chefs d'établissements.
- c) Favoriser la production et la diffusion des ressources.

**2 - La société Microsoft France**, partenaire de longue date du monde de l'éducation, confirme son soutien aux objectifs de la politique du ministère décrite ci-dessus et son engagement aux côtés de l'éducation pour le développement de cette politique.

Ce partenariat s'est traduit au cours de ces dernières années par:

- a) Une politique tarifaire pour les établissements du monde de l'Éducation, de la Recherche et de la Formation:
  - Des conditions spéciales pour les établissements du Secondaire au travers de la licence mixte et plus récemment dans le cadre d'une nouvelle licence sans contrepartie du ministère appelée OPEN Education.
  - Une licence spécialement conçue pour les étudiants de l'enseignement supérieur et les enseignants.
- b) Une politique d'accompagnement des établissements:
  - Une publication Microsoft Education: le magazine la Palme diffusé à l'ensemble des établissements du Ministère.
  - Un site Internet Microsoft/france/education
  - Un CD-ROM « Internet et l'enseignement » conçu en partenariat avec le CRDP de Bretagne et diffusé à près de 10.000 exemplaires au cours de ces 6 derniers mois.
  - Des séminaires spécialement conçus pour le secondaire.
- c) Une politique de soutien des projets du Ministère, des académies avec notamment une participation très forte aux opérations organisées dans les académies pour les Netdays ou les salons académiques.
- d) Le développement de programmes d'expérimentation comme Graine de Multimédia qui a conduit Microsoft France avec l'aval du Ministère à équiper 11 écoles primaires en PC multimédia équipés de logiciels, connectés en réseau et raccordés à Internet.

\* \* \* \* \*

**Pour atteindre les objectifs énoncés dans ce préambule, Le Ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie et la société Microsoft France conviennent de s'engager dans une démarche de partenariat.**

### **Article 1. - objectif général**

La société Microsoft France apporte son aide au développement de l'usage des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement suivant les modalités décrites dans les articles ci-dessous.

Cette convention nationale pourra servir de cadre à des conventions de mise en œuvre entre la société Microsoft France et les académies ou grands établissements publics sous tutelle de l'Éducation nationale qui le souhaiteraient.

### **Article 2. - comité de pilotage**

Un comité de pilotage réunissant des représentants de l'éducation nationale et des représentants de la société Microsoft France sera mis en place pour assurer la conduite de ce partenariat. Ce comité de pilotage se réunira au moins 2 fois par an. Ses décisions requièrent l'accord des deux parties.

### **Article 3. - la mise en réseau**

La société Microsoft France apporte son soutien à la mise en réseau des lycées, collèges et écoles en aidant à la mise en œuvre de ses technologies Internet / Intranet, dans la phase pilote de projets sélectionnés par le comité de pilotage.

#### *3.1- les projets*

Les projets pris en compte dans le cadre de cet accord sont des projets (planifiés sur une durée de 2 ans), établis au niveau académique ou national et sélectionnés au niveau national par le comité de pilotage, qui pourra définir à partir de ces projets des applications transversales, communes à l'ensemble des académies.

La société Microsoft France s'engage sur ces bases et dans les limites définies par le comité de pilotage:

- À fournir gracieusement les produits nécessaires au développement d'un pilote du projet. On entend par pilote, la phase initiale d'un projet, mettant en œuvre à l'échelle d'une maquette les composantes représentatives du projet sélectionné. Le déploiement éventuel des projets et des applications est à la charge des académies, lycées, collèges, écoles et de leurs partenaires.
- À dispenser une formation méthodologique à la mise en œuvre de ses outils dans le contexte des projets élaborés précédemment. Pour des raisons d'efficacité, ces formations pourront être découpées en modules thématiques et

effectuées de manière centralisée en regroupant plusieurs académies. Ces formations pourront être assurées par Microsoft ou l'un de ses partenaires.

- À assurer une assistance technique à la mise en œuvre des pilotes, suivant les modalités décrites dans l'article 3.2.

### *3.2 - l'assistance technique et pédagogique à la mise en œuvre des projets*

Afin de faciliter la gestion de cette opération, le Ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie mettra en place des structures d'échange d'expériences et de partage de connaissances entre les expérimentateurs, en s'appuyant en particulier sur les réseaux de l'Éducation nationale.

La société Microsoft France apportera pour sa part son aide technique dans la phase pilote des projets définis en comité de pilotage. La nature de cette aide technique et sa mise en œuvre seront déterminées en comité de pilotage.

### **Article 4. - les produits multimédia, la veille technologique et pédagogique, les actions de formation**

La société Microsoft France informera l'Éducation nationale des réflexions menées par la société Microsoft sur les évolutions du multimédia. Cette information sera accompagnée de mise à disposition des académies de trois exemplaires des dernières versions des produits ainsi que des versions beta dès leur disponibilité.

La société Microsoft France et le Ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie s'engagent à s'informer mutuellement sur les évolutions susceptibles, dans leurs secteurs d'activité respectifs, de modifier l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement. Des séminaires ou voyages d'étude pourront être organisés à l'initiative de l'un ou l'autre partenaire pour assurer cette veille technologique et pédagogique.

Le ministère de l'Éducation nationale fera en sorte que les représentants des académies formés par Microsoft France ou ses partenaires dans le cadre de ce partenariat soient en mesure d'intégrer les apports de cette formation dans le cadre de ses structures de formation nationales et académiques (MAFPEN, IUFM,...) dans le respect des droits d'auteurs liés à ces formations.

### **Article 5. - la gestion et le suivi du partenariat**

La gestion et le suivi du partenariat seront assurés par le comité de pilotage. Le comité de pilotage aura entre autres pour fonction:

- de sélectionner les projets déposés par les académies et d'en assurer l'articulation pour tirer profit au maximum des complémentarités.
- de réaliser un suivi des expérimentations.
- d'évaluer les résultats et d'orienter les travaux en conséquence. Le comité de pilotage étudiera en particulier les aménagements à apporter à la présente convention, en particulier pour une reconduction éventuelle à l'issue de la deuxième année.
- de réaliser la communication qui pourra être faite autour des projets réalisés avec les technologies de la société Microsoft.

### **Article 6. Communication**

Les deux parties s'engagent à effectuer, de façon concertée, la communication la plus large sur l'existence et la signature de la présente convention et à communiquer sur les projets réalisés avec les technologies de la société Microsoft.

L'Éducation nationale fera connaître les résultats des expériences conduites dans le cadre de ce partenariat aux établissements dépendant de ses compétences.

### **Article 7.**

La convention est conclue pour une durée de 2 ans à partir de la date de sa signature. Elle est reconductible par période d'un an par accord tacite. La présente convention peut être dénoncée à tout moment par l'une ou l'autre partie, moyennant un préavis de trois mois.

Fait à Paris, le 2 février 1998 en deux exemplaires originaux, chaque partie conservant un original.

Le Ministre de l'Éducation Nationale, de la Recherche et de la Technologie Pour le Ministre et par délégation, Le Directeur de la Technologie Pascal COMBANI

Le Directeur Général Microsoft France Vice-Président Microsoft Europe.

## Collègues à l'honneur

- Gilles Kahn
- Olivier Roux
- Maurice Nivat
- Louis Bolliet
- Comité Consultatif du Développement Technologique

### Gilles KAHN

est élu membre de l'**Académie des Sciences** dans la division des SCIENCES MATHÉMATIQUES ET PHYSIQUES ET LEURS APPLICATIONS.

Né en 1946, Gilles KAHN<sup>1</sup>, ancien élève de l'École polytechnique (1964), commence sa carrière de chercheur à l'université de Stanford (Californie) où le CEA l'a envoyé en mission. Ses travaux portent sur la programmation de calculs parallèles. Il rejoint l'INRIA en 1971. Comme chef de projet il mène une activité de recherche sur les environnements de programmation et plus tard sur les environnements de preuves sur ordinateur. Membre de la direction de l'INRIA de janvier 1980 à juillet 1983, il collabore, en 1983, à la création de l'unité de recherche de l'INRIA Sophia Antipolis où il démarre un projet de recherche consacré à un environnement de programmation : le système Centaur, fondé sur une description mathématique des langages de programmation. Parmi les responsabilités scientifiques exercées par Gilles Kahn, en plus de ses travaux de recherche, il faut noter sa participation à la commission d'enquête sur le vol d'Ariane 501, en juillet 1996. Il assure également, avec Didier Lombard, la rédaction, en novembre 1996, du rapport *La recherche et développement, clé d'un nouvel essor des télécommunications en France*.

Gilles Kahn est également membre de l'Academia Europæa ; il fait partie du conseil scientifique de l'École Normale Supérieure de Lyon, préside celui du Cermics (centre de recherche de l'École des ponts) et prend part au comité de direction de l'Institut international de technologie du logiciel de l'université des Nations unies. Il a reçu, en 1992, le prix Michel Monpetit de l'Académie des sciences.

#### *Propos recueillis par Pascale Charpin pour Specif:*

*Tu es le deuxième académicien informaticien après Schutzenberger. Comment ressens-tu cette nomination?*

D'abord je suis très fier et très intéressé. Je suis très satisfait pour notre discipline. C'est notre discipline, l'Informatique, qui rentre à l'Académie, car Schutzenberger était perçu comme un algébriste, une personnalité marquante, décisive, mais pour ce qui est des liens entre les mathématiques et l'informatique. Je me dis que l'informatique maintenant va avoir des défenseurs aussi dans cette noble institution.

Ensuite je me vois comme un "junior", par mon âge, mais surtout parce que j'entre dans un monde d'initiés où les gens sont souvent en position de spectateurs où ils perpétuent certaines traditions. C'est un monde qui ne m'est pas familier et que j'ai envie de connaître.

*Tu as dit que tu es très intéressé. Peux-tu expliciter ce qui t'intéresse surtout?*

C'est la première institution pluridisciplinaire où je me trouve. L'informatique a un rôle important dans beaucoup de disciplines et doit acquérir ses titres de noblesse par rapport à ces disciplines. Je suis content car je suis sûr que je vais ainsi aborder un certain nombre de questions relatives au *monde vivant* comme du domaine médical ou de l'environnement ...

J'ai vraiment besoin d'avoir des contacts avec des spécialistes du monde du vivant et j'attends beaucoup de l'Académie dans ce domaine.

*Comment vois-tu ton action à l'Académie?*

J'ai deux objectifs qui me tiennent à cœur. D'abord, je voudrais contribuer à améliorer la perception, ou la compréhension, des problèmes scientifiques de l'informatique.

---

<sup>1</sup> ce bref curriculum vitae est un extrait d'INEDIT, la lettre d'information de l'INRIA, numéro 13, Mars 98.

En général, on sait que l'informatique est partout mais l'on hésite entre technologie et science. Les aspects scientifiques de l'informatique ne sont pas compris des autres disciplines. Il y a une analogie avec les mathématiques : nous traitons de choses qui servent à tout le monde, mais qui ont aussi leur intérêt propre.

Ensuite je voudrais défendre, ou soutenir, l'interaction entre science et technologie. Le clivage entre eux a beaucoup évolué depuis vingt ans. Des jeunes ayant une forte capacité de conceptualisation ont la volonté actuellement de créer une entreprise. L'informatique est partie prenante dans cette évolution. Par exemple, en télécommunication, une somme de problèmes nouveaux apparaissent et l'informatique permet de les cerner plus vite -- on peut citer tout ce qui touche à la modélisation. Un autre aspect est que pour des gens qui ont des compétences abstraites, la capacité de réaliser des logiciels les jette dans le concret.

*Tu considères implicitement que l'Académie est en évolution et tu places ta nomination dans ce contexte ? Et comment vois-tu cette évolution et le rôle de l'Académie ?*

Il y a cent trente membres de l'Académie des sciences, dont beaucoup de physiciens. Je suis persuadé qu'il y a une évolution importante vers les sciences du vivant.

L'Académie se doit d'évoluer lentement, avec un certain décalage par rapport aux préoccupations quotidiennes ; c'est son rôle d'avoir du recul, de maintenir une permanence, de ne pas risquer de tomber dans le contingent.

Je suis favorable à ce qu'il y ait de fortes écoles de pensée tant qu'elles ne se définissent pas comme un groupe de pression qui exclut ou étouffe les autres. D'autre part, je pense que nous avons une certaine dette vis-à-vis des instances (pays, contribuables...) qui nous permettent de développer des activités de recherche passionnantes dans un bon environnement. On a un devoir de participation à la collectivité. Ce peut être pour la définition de programmes scientifiques, mais aussi, plus précisément, pour la formation ou les actions industrielles. Dans les deux aspects que je viens de décrire, l'Académie peut donner une impulsion ou être une référence.

*Pour finir j'ai une question un peu technique, mais qui intéresse la vie des chercheurs : que penses tu des publications de l'Académie des sciences ?*

Pour cela, je dois d'abord m'informer ; je ne suis pas initié. Pour les Notes aux Comptes Rendus, ce qui est clair c'est que la publication doit intervenir très rapidement, sinon cela n'a pas de sens. Par ailleurs un système de rapports scientifiques pourrait être intéressant pour notre discipline.

## **Olivier Roux**

Informaticien de l'Institut universitaire de France

A la demande de SPECIF, André Arnold a été chargé de présenter Olivier Roux, Professeur à l'Ecole Centrale de Nantes et membre de l'Institut Universitaire de France.

Il lui a donc posé trois questions :

Qui es-tu ?

Que fais-tu dans ton laboratoire de recherche ?

Qu'est-ce que l'IUF et qu'y fais-tu ?

Olivier Roux a gentiment accepté de donner ses réponses par écrit. Les voici.

### *Mon CV*

J'ai commencé à préparer mon doctorat en 1983 au Laboratoire d'Automatique de Nantes, grâce à une allocation BDI du CNRS, et sous la direction de Jean-Pierre Elloy. Le sujet portait sur la conception d'un langage pour la programmation des applications temps-réel. Ce travail a abouti à la proposition du langage réactif *Electre*, à partir duquel s'est greffé un projet plus global d'un atelier pour la programmation, la vérification et l'exécution pour les systèmes temps-réel.

Après ma thèse, je suis parti à Québec : mon premier poste de professeur au département d'informatique de l'Université Laval où je suis resté un peu plus d'un an. C'est là que j'ai obtenu mon premier gros contrat de recherche, avec le Conseil national des recherches du Canada.

Je suis revenu en France en 1987, car j'ai alors obtenu un poste de Maître de conférences à l'Université de Nantes. J'ai repris mes recherches dans l'équipe dans laquelle j'avais préparé ma thèse, dans ce qui était alors le seul laboratoire nantais dans le domaine. J'y ai développé un thème de recherche dans le prolongement du projet *Electre*, dont je reparlerai plus bas, et qui m'a permis de présenter mon HDR en juillet 1992, puis d'être nommé à l'IUF en juillet 1995.

Mon laboratoire qui, par ailleurs, est maintenant devenu l'UMR IRCyN (Institut de Recherche en CYbernétique de Nantes) permet des interactions entre informatique, automatique et robotique que je trouve particulièrement intéressantes. Souhaitant donc conserver cet environnement précieux pour mes recherches, à l'IRCyN, je suis resté à Nantes, où j'ai été recruté en 1997 sur un poste de professeur à l'école Centrale.

## *Mon domaine de recherche en informatique*

Mon activité de recherche vise à promouvoir un domaine de l'informatique nouveau qui me semble présenter des perspectives très importantes. Il s'agit de l'étude des *systèmes informatiques critiques*.

De tels systèmes sont destinés au contrôle automatique des applications dont le fonctionnement présente des fortes contraintes physiques (systèmes embarqués, distribués, ...), et des exigences de fiabilité et de sûreté critiques.

Ce domaine de recherche fait appel à un vaste champs de compétences déjà bien établies, qui inclut les spécifications et les méthodes formelles ; les langages, le parallélisme, la distribution et la communication ; la théorie de la commande des systèmes dynamiques à événements discrets et hybrides ; la modélisation, la vérification, la logique et la preuve ; la combinatoire, les graphes et les ordres ; etc. Mais les particularités de cette recherche sur les systèmes informatiques critiques résident dans leur complexité, qui induit cette difficulté de réellement intégrer ces multiples thèmes pour répondre aux problèmes de l'application pratique.

Car les procédés physiques réels, contrôlés par ces systèmes informatiques, ont des dynamiques propres (phénomènes continus, régis par des lois de comportement qui peuvent être, par exemple, des équations différentielles complexes). Et ces caractéristiques analogiques sont difficiles à coupler avec la logique de l'ordinateur.

Or, la demande industrielle est particulièrement forte pour ce domaine de l'informatique qui ne concerne plus, comme auparavant de gros volume d'informations, mais plutôt le temps et la sûreté du transfert des informations.

C'est dans cet esprit que j'ai participé en 1994 à la création de la manifestation scientifique biennale MOVEP (MODélisation et VERification des Processus parallèles), qui rassemble des informaticiens et automaticiens impliqués dans ces recherches sur ce domaine particulier de l'informatique.

## *Mon activité à l'IUF*

La mission de l'Institut universitaire de France est « le développement de la recherche de haut niveau dans les universités ». Il contribue à ce développement de différentes manières :

- à l'extérieur, en invitant des professeurs étrangers, en organisant des conférences publiques, en éditant une revue, en participant à l'évolution de la recherche dans les différentes disciplines, ...
- à l'intérieur, en procurant à ses membres des conditions de travail qui favorisent notre activité de recherche :
  - une décharge partielle de service d'enseignement,
  - une allocation de recherche,
  - un poste de compensation : bien que je n'ai pas bénéficié de cette mesure, qui avait été supprimée mais qui vient d'être rétablie, et qui consiste à donner à l'établissement un poste d'enseignant-chercheur pour compenser les heures d'enseignement, je pense que c'est un élément essentiel pour aider à la constitution d'un groupe de recherche.

Nos obligations, en contrepartie, ne sont pas formalisées explicitement. Mais, personnellement, je me suis investi plus particulièrement en participant au bureau de l'IUF. Le rôle de ce bureau est d'assister l'administrateur pour faire vivre l'Institut et amplifier son rayonnement. Ce qui prend de multiples formes parmi lesquelles les propositions de constitution des jurys de sélection et des listes de professeurs invités étrangers, l'organisation de la communication interne et de l'extériorisation de l'Institut, et aussi de répondre ponctuellement à des questions plus spécifiques et prospectives sur l'administration et la politique de recherche universitaire.

En particulier, j'ai organisé cette année l'assemblée générale de l'IUF à Nantes, à laquelle a participé le ministre, son conseiller spécial et le directeur de la recherche. Associé à cette AG, un colloque interdisciplinaire sur le thème du *temps* a réuni cent trente personnes pour une vingtaine de conférences proposées par des membres de l'IUF, de disciplines très différentes.

## **Maurice NIVAT**

Coïncidence ou pas, à l'approche de son soixantième anniversaire, en décembre 1997, plusieurs honneurs et distinctions sont échus à Maurice Nivat.

Promu au grade d'Officier dans l'Ordre National du Mérite le 11 novembre 1997 (la *Lettre de Specif* n° 2 a annoncé la remise des insignes), il a été fait en juillet 1997 Docteur Honoris Causa de l'Université de Bologne, dont il se plaît à rappeler que c'est la plus ancienne Université d'Europe.

Ses élèves et ses amis ont aussi célébré cet anniversaire en organisant un colloque qui a eu lieu les 12 et 13 décembre 1997 à l'Ecole Normale Supérieure de la rue d'Ulm.

L'objet de ce colloque était de voir comment certaines idées que Maurice Nivat a impulsées ou encouragées ont fait leur chemin au cours des décennies, souterrainement ou au grand jour, ou bien sont mortes sans postérité. Il était aussi d'examiner les effets de l'évolution des techniques de l'informatique et de l'extension de ses domaines d'application sur la pertinence des concepts manipulés par les informaticiens théoriciens.

L'exercice était délicat, mais les différents orateurs, chacun à sa manière, l'ont réussi en présentant des exposés rétrospectifs ou prospectifs synthétiques et documentés devant une assistance nombreuse, chaleureuse et passionnée.

Maurice Nivat lui-même a participé à l'exercice en racontant les circonstances de son existence de Normalien qui l'ont conduit à s'intéresser à l'informatique à une époque où le mot même n'existait pas encore.

### Liste des exposés

*B. Courcelle* : Arbres, langages et schémas de programmes.

*A. Podelski* : Les automates d'arbres dans l'analyse des programmes.

*P.L. Curien* : Des combinateurs catégoriques aux substitutions explicites.

*B. Rozoy* : Modèles du parallélisme.

*M. Dauchet* : Mais c'est un bimorphisme!

*G. Senizergues* :  $L(A)=L(B)$ ?

*G. Cousineau* : Programmation fonctionnelle et géométrie.

*G. Ruggiu, F. Boussinot* : Sémantique des systèmes temps-réels.

*P. Aigrain* : L'informatique et ses milieux associés.

*L. Kott* : L'informatique théorique : retour vers le futur.

*G. Roucairol* : Quelle informatique fondamentale pour l'industrie ?

## Louis Bolliet

Un colloque sur l'évolution de l'informatique a été organisé à Grenoble le 16 mai 1998 en hommage à Louis Bolliet pour son soixante-dixième anniversaire. Cent vingt personnes y ont participé, venant de France, de Suisse et des Etats-Unis.

L'évolution de l'informatique comme discipline a été abordée par Jacques Cohen (Brandeis University à Boston), Jean-Claude Boussard, Jacques Courtin, Philippe Jorrand, Jean-Marie Laborde, Jean-Pierre Verjus. L'aspect technologique de cette évolution a été illustré par Guy Mazaré, Jean-Raymond Abrial, Roland Balter, Michel Dang, Michel Lucas, Bernard Levrat et Christian Pellegrini (tous deux de l'Université de Genève). L'évolution de l'informatique comme industrie et comme marché a fait l'objet des interventions de Claude Delobel, Jean-Jacques Duby, Jean Seguin et Jean-Marie Laborde. Enfin la période de production des compilateurs Algol 60 à l'IMAG a été évoquée par Jean-Claude Boussard, Olivier Lecarme, Dominique Clauzel, Laurent Trilling, Jean-Pierre Verjus et Camille Bellissant. Le colloque s'est terminé par un témoignage de Louis Bolliet sur les premières années de l'IMAG.

C'est en effet en 1956 que Louis Bolliet a commencé sa carrière d'informaticien comme on ne disait pas à l'époque. Jeune ingénieur radio-électricien de l'ENSERG, il a été appelé par le professeur Jean Kuntzmann à participer à la création d'une activité de recherche et de formation dans un domaine nouveau, le calcul digital. Louis Bolliet a créé le premier enseignement de programmation à l'usage des ingénieurs en 1958, préfiguration des filières grenobloises de formation à l'informatique. Avec les professeurs Kuntzmann, Gastinel et Vauquois, Louis Bolliet a été un des fondateurs de l'IMAG, s'impliquant dans de nombreuses activités de recherche. Les thèmes qu'il a abordés concernent successivement la simulation de processeurs, le portage de programmes, la compilation des langages de programmation, les systèmes d'exploitation, l'infographie, le génie logiciel, les réseaux. Partisan d'une étroite collaboration avec les constructeurs (IBM, Bull, CII) il a favorisé l'implantation du Centre Scientifique IBM à Grenoble, puis celui de CII-Honeywell-Bull qu'il a lui-même dirigé de 1970 à 1977. Il a créé le GIS Mini et Micro-Informatique du CNRS qu'il a dirigé de 1977 à 1985. Ayant dirigé vingt thèses d'informatique, Louis Bolliet n'a pas pour autant négligé l'enseignement. Il a notamment lancé le Département Informatique de l'IUT 2 de Grenoble, qu'il a dirigé de 1975 à 1980 et où il a été nommé professeur. Il est également à l'origine de la formation en informatique du CNAM à Grenoble. Louis Bolliet est *Docteur Honoris Causa* de l'Université de Genève.

## Comité Consultatif du Développement Technologique

Claude Allègre a mis en place, le 30 septembre, le comité consultatif du développement technologique (CCDT). Placé auprès du directeur de la technologie, Pascal Colombani, le CCDT aura pour rôle "de contribuer à l'élaboration des orientations stratégiques de la politique publique de développement technologique et d'innovation" et de "définir les moyens propres à transformer les résultats de la recherche publique en réalisation industrielle". Il est composé de onze membres : Guillermo Arango (Schlumberger); Jean-Pierre Banatre (INRIA de Rennes); Alain Costes (INPT); Bernard Daugeras (Auriga Partners); Christian Frechin (Sanofi); Jean-Claude Husson (Alcatel Espace); Jeanne-Marie Lecomte (Bioprojet); Colette Lewiner (Cap Gemini); Laurence Paye-Jeanneney (CNAM); Michel Petit (Ecole polytechnique); Marc Vasseur (Genset).

SPECIF note avec satisfaction que, parmi les quatre membres représentant le secteur public de recherche, deux relèvent de notre discipline: Michel Banatre, professeur d'informatique et directeur de l'IRISA, et Alain Costes, Président de l'INPT, ancien directeur du LAAS et ancien président de la section 07 du Comité National de la Recherche Scientifique.

## Divers

- Constituante de l'ASTI
- Événements planifiés
- Livres
- Concours ENS Cachan
- Congrès Specif 9-10 décembre 1998

### **Association Française des Sciences et Technologies de l'Information**

#### **Assemblée constituante**

**mardi 20 octobre, 14.00, au MENRT  
Amphithéâtre Boncourt, 1, Rue Descartes, Paris**

Les Sciences et technologies de l'information sont des disciplines jeunes des sciences pour l'ingénieur. Malgré la diversité de leur problèmes et de leurs techniques, leur unité s'affirme de plus en plus, en particulier par les caractéristiques de leur champ et celles de leur démarche, essentiellement intégratrice. Ces disciplines correspondent à un des domaines de recherche les plus féconds de notre époque. D'ores et déjà elles apportent une contribution importante à l'investigation scientifique et aux connaissances dans toutes les disciplines. Par ailleurs, les technologies correspondantes sous-tendent aujourd'hui le premier secteur d'activité économique dans le monde. Elles recouvrent des enjeux considérables et en très forte croissance, en particulier en termes d'emplois. Elles pénètrent pratiquement tous les secteurs industriels et des services.

Une Association française des Sciences et Technologies de l'Information (ASTI) est en cours de constitution. Elle devrait être officiellement créée le 20 octobre 1998, lors d'une réunion qui aura lieu à Paris, rue Descartes, dans les locaux du ministère de la recherche. L'ASTI a pour ambition de devenir la grande société savante en sciences et technologies de l'information dont notre pays a besoin. Elle devrait rassembler l'ensemble des associations de la discipline, nées ces dix dernières années de l'érosion de l'influence de l'AFCEP dans les milieux scientifiques et économiques. La plupart de ces associations, ainsi que quelques personnalités du monde économique, participent aux discussions préliminaires à la création de l'ASTI et en seront les membres fondateurs.

Il s'agit de mettre en place une société savante qui donne visibilité et cohérence à l'ensemble de la communauté. Les objectifs d'une telle structure sont la communication et le dialogue entre et vers :

- les adhérents (directs, ou indirects via les associations fondatrices) en veillant tout particulièrement à ce que les jeunes s'intègrent d'emblée dans l'ASTI et y trouvent naturellement leur place ;
- les autres associations nationales du même type relevant de domaines connexes aux Sciences et Technologies de l'Information, en privilégiant en particulier un rapprochement avec la SEE ;
- les associations et fédérations internationales et européennes du domaine comme IFIP, IFACS, EURO, ACM, IEEE;
- les entreprises, leurs associations ainsi que le milieu industriel au sens large ;
- le milieu académique;
- les institutions et les agences non-gouvernementales ; les instances gouvernementales (ministères) et les agences qui y sont associées ;
- la Communauté Européenne.

On envisage des activités en trois niveaux, à organiser selon les cas avec les associations fondatrices :

- L'animation de groupes de travail intéressant les entreprises et/ou le milieu académique sur des sujets scientifiques et techniques, incluant la prospective scientifique, la veille technologique et les questions relatives à la normalisation.
- L'organisation et/ou le patronage de colloques nationaux généralistes ou spécialisés.
- L'accueil en France de conférences internationales du domaine, et plus généralement la diffusion des informations les concernant.

- L'animation et le soutien, en partenariat avec des éditeurs et d'autres associations, de revues scientifiques francophones.
- La mise en place d'une revue mensuelle sur les Sciences et Technologies de l'Information.

Une des motivations essentielles est de rassembler les forces du domaine, de lutter contre les cloisonnements, qu'ils soient thématiques (sous-domaines spécialisés) ou sociologiques (académie/industrie), de fournir à tous et à toutes un maximum d'information scientifique et technique et d'aider à l'évaluation de celle-ci. L'évolution très rapide des Sciences et Technologies de l'information rend ce type d'activités stratégiques, aussi bien sur le plan scientifique qu'économique.

Un autre aspect extrêmement important est d'assurer l'homogénéité et l'unité des messages en termes de communication. De cette manière la communauté des Sciences et Technologies de l'Information se construira une image forte auprès des organes de réflexion et de décision ainsi qu'auprès des médias, passage obligé et relais d'opinions vers le grand public, de plus en plus concerné et intéressé par tout ce qui touche à l'information.

Cette appel émane d'un collectif pour la constitution d'une Association Française des Sciences et Technologies de l'Information. Une douzaine d'associations et de groupements participent depuis un an à l'élaboration de ce projet et lui apportent leur soutien. Plusieurs personnalités du monde scientifique et économique ont d'ores et déjà accepté de parrainer l'ASTI (voir les deux listes ci-dessous). Différentes informations ainsi que le projet de statuts de l'ASTI peuvent être consultés à l'adresse suivante:

<http://mars.lip6.fr/STI/>

### Liste partielle des parrains pressentis

(\* Parrains ayant déjà répondu positivement)

- \* M. Pierre Aigrain , membre de l'Institut, ancien Ministre
- \* M. Alain Bensoussan, Président du CNES  
M. Michel Bon, PDG de France Télécom  
Mme Géraldine Capdeboscq Directeur Stratégie et Partenariat Groupe Bull
- \* M. Pascal Colombani, Directeur de la technologie au MENRT  
M. Michel Combarnous, Directeur du LEPT-ENSAM
- \* M. Alain Costes, Président de l'INPT
- \* M. Hubert Curien, Académie des Sciences, ancien Ministre  
M. André Danzin, Commission de la République pour l'Education, la Science et la Culture  
M. Michel Demazure, Directeur de la Cité des Sciences et de l'Industrie
- \* M. Jacques Descusse, Conseiller technique auprès du Cabinet du Ministre, MENRT  
M. Bernard Dufau, PDG de IBM France  
M. François Dufaux, Président de SYNTEC Informatique
- \* M. Pierre Faure, PDG de SAGEM, Académie des Sciences
- \* M. Jean-Jacques Gagnepain, Directeur du Département SPI du CNRS
- \* M. Hervé Gallaire, Directeur du Xerox European Research Centre
- \* M. Georges Giralt, Secrétaire permanent de l'International Advanced Robotics Programme
- \* M. Pierre Haren, PDG d'Ilog
- \* M. Gilles Kahn, Directeur Scientifique à l'INRIA, Académie des Sciences
- \* M. Serge Kempf, PDG de CAP GEMINI  
Jean Louis Lacombe, Directeur Recherche Matra Hachette
- \* M. Bernard Larrouturnou, Président de INRIA  
M. Jacques-Louis Lions, Académie des Sciences
- \* M. Jean-Robert Martin, PDG de SEXTANT Avionique
- \* M. Francis Mer, PDG de USINOR, Président de l'ANVAR
- \* M. Daniel Nahon, Directeur de la recherche au MENRT
- \* M. Maurice Nivat, Correspondant de l'Académie des Sciences
- \* M. Jean-Pierre Noblanc, Directeur auprès du Président de CEA-Industrie, responsable du RNRT
- \* M. Claude Pair, Recteur d'Académie
- \* M. Dominique Potier, Directeur scientifique de groupe Thomson  
Jean Claude Simon.  
M. Jacques Stern, PDG Sycomore
- \* M. Jean-Pierre Verjus, Directeur de l'unité INRIA Rhône-Alpes



## Liste partielle des associations et groupements participants

AFIA : Association Française d'Intelligence Artificielle  
 AFIHM : Association Francophone d'Interaction Homme-Machine  
 AFIT : Association Française d'Informatique Théorique  
 AFPLC : Association Française pour la Programmation Logique sous contraintes  
 AFRIF : Association Française de Reconnaissance et d'Interprétation des Formes  
 APCB : Association de Pilotage des Conférences internationales sur B  
 ARC : Association pour la Recherche en Cognisciences  
 Club EEA : Club des enseignants d'Electronique d'Electrotechnique, d'Automatique  
 GRCE : Groupe de Recherche en Communication Ecrite  
 GRETSI : Groupe de Recherche en Traitement du Signal et de l'Image  
 Association INFORSID : informatique des organisations  
 ROAD-F : Association française de Recherche Opérationnelle et aide à la décision  
 Section française de l'ACM SIGOPS  
 SPECIF : Société des Personnels Enseignants et Chercheurs en informatique  
 ACM SigOps Groupe ACM sur les systèmes d'exploitation  
 ADA France  
 AFIG Association Française d'informatique Graphique  
 AFIS Association Française d'Ingenierie des systèmes  
 Comité inter-PRC: Groupements de recherche du CNRS en Sciences de l'information  
 AILF Informaticiens de langue française  
 Club Hypermonde

## Événements planifiés

événement	date	lieu
SIG Ada'98 ACM SIGAda annual international conference URL: <a href="http://www.acm.org/conf/sa98/">http://www.acm.org/conf/sa98/</a>	8-12 novembre 1998	Washington (USA)
MCSEAI'98 Maghrebien conference on software engineering and artificial intelligence URL: <a href="http://www.irsit.rnrt/">http://www.irsit.rnrt/</a>	8-10 decembre 1998	Tunis (Tunisie)
Congrès SPECIF URL: <a href="http://dept-info.labri.u-bordeaux.fr/Specif/ACTUALITE/congres.html">http://dept-info.labri.u-bordeaux.fr/Specif/ACTUALITE/congres.html</a>	9-10 decembre 1998	Cachan
OPODIS'98 international conference On Principles Of Distributed Systems <a href="http://www.laria.u-picardie.fr/OPODIS98/">http://www.laria.u-picardie.fr/OPODIS98/</a>	16-18 decembre 1998	Amiens
JFLA'99 journées francophones des langages applicatifs URL: <a href="http://pauillac.inria.fr/~weis/jfla99/">http://pauillac.inria.fr/~weis/jfla99/</a>	1-2 février 1999	Avoriaz
MSR'99 2ème congrès sur la modélisation des systèmes réactifs URL: <a href="http://www.lurpa.ens-cachan.fr/msr99/">http://www.lurpa.ens-cachan.fr/msr99/</a>	24-26 mars 1999	Cachan
CFIP'99 colloque francophone sur l'ingénierie des protocoles URL: <a href="http://www.loria.fr/CFIP99/">http://www.loria.fr/CFIP99/</a>	26-29 avril 1999	Nancy
MFPE'99 second international workshop on the Many Facets of Process Engineering: from theory to practice e-mail: <a href="mailto:grosz@univ-paris1.fr">grosz@univ-paris1.fr</a>	12-14 mai 1999	Tunis (Tunisie)
EJC'99 9th European - Japonese Conference on information modelling and knowledge bases URL: <a href="http://www.pori.tut.fi/~hj/ejc99.html">http://www.pori.tut.fi/~hj/ejc99.html</a>	24-28 mai 1999	Iwate Prefecture (Japon)
INFORSID'99 Informatique des organisations et systèmes d'information et de décision URL: <a href="http://sig1.irit.fr:8000/INFORSID">http://sig1.irit.fr:8000/INFORSID</a>	1-4 juin 1999	La Garde
Ada-Europe'99 international conference on reliable software technologies URL: <a href="http://www.ada-europe.org/conference99.htm">http://www.ada-europe.org/conference99.htm</a>	7-11 juin 1999	Santander (Espagne)
Renpar'11 11èmes rencontres francophones du parallélisme des architectures et des systèmes URL: <a href="http://www.irisa.fr/renpar11">http://www.irisa.fr/renpar11</a>	8-11 juin 1999	Rennes

CFSE'99 première Conférence Française sur les Systèmes d'Exploitation URL: <a href="http://www-sor.inria.fr/sigops-france/CFSE-CFP.html">http://www-sor.inria.fr/sigops-france/CFSE-CFP.html</a>	8-11 juin 1999	Rennes
Sympa'5 5ème Symposium en Architectures Nouvelles de Machines URL: <a href="http://www.irisia.fr/arp_as/Sympa5">http://www.irisia.fr/arp_as/Sympa5</a>	8-11 juin 1999	Rennes
RTA'99 Rewriting techniques and applications URL: <a href="http://rta99.loria.fr/">http://rta99.loria.fr/</a>	2-4 juillet 1999	Trento (Italie)
ESSLLI'99 eleventh European Summer School in Logic, Language and Information URL: <a href="http://www.wins.uva.nl/research/folli/">http://www.wins.uva.nl/research/folli/</a>	9-20 Aout 1999	Utrecht (Hollande)

Devant l'accroissement des annonces de conférences et des demandes de publications dans le bulletin, le CA de Specif (séance du 4 avril 1996) a décidé d'appliquer les règles suivantes:

- conférences de jeunes chercheurs: publication de l'annonce limitée à une page. Envoyer le document par e-mail, en format word-binhex interpretable par un Mac, rtf, ou latex.
- autres conférences: renvoi sur l'URL, et maintien de la liste sous la forme présentée ci-dessus. Envoyer par mail le titre, la date, le lieu et l'URL.

Envoyer les documents à Christian Carrez par e-mail: [carrez@cnam.fr](mailto:carrez@cnam.fr)

## Livres proposés a specif

Cette rubrique propose des ouvrages récents dont Specif a eu connaissance. Il ne s'agit pas de commentaires, mais simplement de la "quatrième de couverture". Cependant, nous sommes prêts à publier ici les analyses de livres que vous nous feriez parvenir. N'hésitez pas à donner votre point de vue sur son utilité. Si elle vous paraît intéressante, aidez nous à la mettre à jour. CC.

**Joseph CABAY, *Merise, Vers OMT et UML, un guide complet avec études de cas*, InterEditions, 1998. ISBN 2-225-83003-7.** L'ouvrage présente les trois méthodes Merise, OMT et UML d'une façon complète et actualisée et positionne Merise par rapport aux méthodes OMT et UML, représentatives aujourd'hui du courant orienté objets. Dans cette nouvelle édition, l'ouvrage tient compte des évolutions de Merise (niveau organisationnel de données, modélisation des flux...) et décrit les méthodes OMT et UML en les illustrant le plus possible d'exemples et d'exercices tirés du domaine des systèmes d'information. Il peut être ainsi considéré comme un guide complet de ces trois méthodes, étayé de nombreuses études de cas, et comme un ouvrage de réflexion dans lequel Merise, OMT et UML sont mises en perspective et comparées quant à la conception et la mise en œuvre de système d'information.

Ce livre s'adresse à des étudiants et professionnels qui désirent maîtriser Merise et connaître OMT et UML.

*Joseph Cabay est à la fois un professionnel de la conception et du développement des systèmes d'information en entreprises (CNRS, ministère de la Défense et PME) et un théoricien qui enseigne les méthodes des systèmes d'information à l'université (IUP, MIACE, IUT et BTS).*

**Claude SERVIN, *Télécoms: de la transmission à l'architecture de réseaux*, InterEditions 1998. ISBN 2 7296 0697 1.** Faire le point sur les aspects techniques, organisationnels, méthodologiques et humains des communications d'entreprise, tels sont les objectifs de la collection *Systèmes distribués* qui regroupe des ouvrages synthétiques, rigoureux et clairs sur des sujets qui le sont parfois fort peu. Cette collection permet, par une approche pragmatique, d'accéder à la compréhension de concepts et de technologies mis en œuvre pour réaliser les architectures de communication des systèmes d'information. Elle s'adresse à un large public de concepteurs, de développeurs, de consultants, de gestionnaires et d'étudiants en informatique et en télécommunication.

Comment comprendre l'architecture d'un système de télécommunications? Existe-t-il des règles préétablies ou chaque réseau est-il construit au fur et à mesure des besoins? Au cœur des enjeux financiers et technologiques actuels, les télécommunications subissent une évolution spectaculaire. Cet ouvrage permettra de comprendre pas à pas les concepts de base qui régissent la mise en œuvre d'un réseau de télécommunication. Considérant tout d'abord l'objet transmis (les données), l'auteur expose les problèmes fondamentaux rencontrés par la conception d'un tel système ainsi que les techniques utilisées pour les résoudre. Evitant le découpage conceptuel imposé par la norme OSI, ce livre constitue une référence tant pour les étudiants en télécommunications et en informatique que pour les professionnels de ces domaines. La **nouvelle édition** tient compte des dernières avancées technologiques du domaine.

*Claude Servin est responsable télécoms au ministère de la Défense (Service des essences des armées—DCSEA-Malakoff) Il dispense aussi des cours d'architecture des communications au Cnam Paris, ainsi que dans le cadre de son ministère.*

**Benjamin FARAGGI, *Commerce électronique et moyens de paiement*, Dunod, 1998. ISBN 2 10 003895 8.** Les ouvrages de la collection « Informatique et Entreprise », réalisés en commun par Dunod et *Internet Professionnel*, le magazine de référence des responsables Internet et intranet, sont rédigés pour les

professionnels, par des spécialistes reconnus. Ils constituent des outils de travail efficaces pour comprendre les enjeux stratégiques de l'informatique dans l'entreprise et en maîtriser les aspects opérationnels.

Le commerce électronique est devenu une réalité. Vous vous posez des questions sur les opportunités que représente cette nouvelle activité et les choix techniques qu'elle implique.

Vous souhaitez:

- avoir une vision globale du commerce électronique,
- connaître le profil de vos futurs clients,
- analyser les technologies disponibles,
- découvrir les différents moyens de télépaiement,
- utiliser des moyens de paiement sécurisés,
- aborder les aspects juridiques de votre démarche,
- comprendre les mécanismes qui régissent ce type de distribution,
- calculer la rentabilité d'un tel projet.

Alors cet ouvrage s'adresse à vous. Il vous permettra d'élaborer et de mettre en œuvre votre stratégie spécifique dans le cadre d'une activité de commerce électronique.

*Directeur de la société Wcom, entreprise exclusivement dédiée à Internet, Benjamin Faraggi est un consultant spécialisé dans les nouvelles technologies liées aux secteurs Internet, intranet et extranet.*

**Alexis FERRERO, *Les réseaux locaux commutés et ATM*, InterEditions, 1998. ISBN 2-225-83262-5.** Ce livre offre une approche moderne des technologies LAN (Local Area Network) et de leur évolution avec les hauts débits et ATM. Sont ainsi décrits les principes d'Ethernet, de Token-Ring et de FDDI, puis de la commutation LAN et de l'ensemble des technologies *switch* associées (*full-duplex*, VLAN, qualités de services, gestion des *multicast* commutation IP, etc.). L'intégration d'ATM en fédérateur est aussi étudiée, toujours dans un environnement *data*.

L'ouvrage est découpé en trois grandes parties:

- les LAN courants: Ethernet, FastEthernet, GigaEthernet, Token-Ring et FDDI;
- les fonctionnalités de la commutation LAN et les modes de pontage associés;
- l'interconnexion de LAN sur un fédérateur ATM.

La description technique rigoureuse et exhaustive des réseaux locaux actuels permet d'utiliser ce livre comme support de formation, mais aussi comme ouvrage de référence pour les responsables réseaux, les consultants et les techniciens d'intervention.

*Alexis Ferréro, ingénieur ENST (Sup Télécom Paris) possède une dizaine d'années d'expérience dans le monde des LAN. Il est aujourd'hui directeur technique de LANNET Europe du Sud*

**Marc LANGLOIS, Marie-Cécile RENAULT, *L'euro et les systèmes d'information*, Dunod, 1998. ISBN 2 10 003787 0.** Les ouvrages de la collection « Informatique et Entreprise », réalisés en commun par Dunod et 01 Informatique, l'hebdomadaire des technologies de l'information au service de l'entreprise, sont rédigés pour les professionnels, par des spécialistes reconnus. Ils constituent des outils de travail efficaces pour comprendre les enjeux stratégiques de l'informatique dans l'entreprise et en maîtriser les aspects opérationnels.

Le temps des doutes est révolu, l'euro sera la nouvelle monnaie de l'Europe à partir du 1er janvier 2002. Ses règles d'utilisation sont maintenant bien connues et elles ont une incidence certaine sur les fonctions des systèmes d'information.

L'objectif de cet ouvrage est d'aider les équipes d'analyse, d'organisation et de développement à définir une stratégie et un timing de basculement à l'euro pour chaque application en fonction de ses caractéristiques: systèmes mono ou multi-devises, présence d'une ou de deux monnaies pivot, traitement des historiques comptables ou de gestion, organisation au niveau d'un datawarehouse.

*Marc Langlois est consultant-associé à l'ICOSI. Il intervient régulièrement dans l'adaptation de progiciels au passage à l'euro.*

*Marie-Cécile Renault est journaliste à la rédaction économique du Figaro.*

**Benoît HABERT, Cécile FABRE, Fabrice ISSAC, *De l'écrit au numérique: Constituer, normaliser et exploiter les corpus électroniques*, InterEditions, 1998. ISBN 2-225-82953-5.** Internet donne accès à un gisement considérable de connaissances sous forme électronique. Ce gisement est cependant rarement utilisable directement. Il faut nettoyer les données textuelles disponibles et les ramener aux standards des documents électroniques (SGML, HTML, etc.).

Cet ouvrage présente les critères à prendre en compte pour constituer un corpus électronique représentatif. Il montre également comment le normaliser et comment l'exploiter. Mis au point et testé dans le cadre d'une formation

professionnelle, cet ouvrage forme aux outils standard qui permettent de filtrer les données (grep), d'opérer des transformations simples (sed), de travailler sur des tableaux (awk), de segmenter (lex) et de structurer les textes (yacc) ou d'appliquer des traitements arbitrairement complexes (perl).

Un CD-Rom d'accompagnement permet de se familiariser avec ces notions en travaillant sur un corpus d'entraînement à l'aide des outils présentés. Ces manipulations et de nombreux exercices corrigés conduisent à une maîtrise effective de ces techniques. Cette formation pratique est complétée par la présentation des concepts (langages réguliers, automates...) et des standards (SGML, HTML, ISO-Latin1) dont la connaissance est indispensable dans le domaine en pleine expansion des corpus électroniques.

*Benoît Habert est maître de conférences en informatique à l'École normale supérieure de Fontenay/Saint-Cloud. Cécile Fabre est maître de conférences en linguistique à l'université de Toulouse-le-Mirail. Fabrice Issac est ATER en informatique à l'École normale supérieure.*

**Jean-Yves PRAX** *La gestion électronique documentaire: Manager les flux d'information dans l'entreprise*, InterEditions, 1998. ISBN 2-225-82931-4. Ce livre est un ouvrage de référence qui s'adresse à toute personne concernée par la mise en place d'une GED ou par l'intégration de fonctions de gestion documentaire dans un workflow, un groupware ou un intranet.

Il est structuré en cinq parties qui peuvent être lues ou consultées indépendamment:

- la mise en place d'une GED,
- la chaîne de GED, techniques et fonctions,
- le document numérique; structure, sécurité et aspects juridiques,
- la GED et les nouvelles technologies de l'information et de la communication.
- les agents et les dernières avancées en recherche documentaire.

*Jean-Yves Prax est président directeur général de INSEP CorEdge, société spécialisée dans le conseil et l'intégration de systèmes de management de la connaissance.*

**Roberto DI COSMO, Dominique NORA**, *Le hold-up planétaire, la face cachée de Microsoft*, Calmann-Lévy, 1998. ISSN 2-7021-2923-4. Cet ouvrage va à rebours de la mythologie véhiculée par le marketing génial de Microsoft. Il met en garde contre les ambitions démesurées de ce Big Brother: le contrôle total sur toute forme de transmission et de traitement de l'information, aussi bien dans l'éducation que les transactions bancaires, les actuels et futurs médias et jusque dans l'intimité de notre vie privée.

Quel mélange de crétinisme technologique et de servilité intellectuelle fallait-il pour laisser Microsoft bâtir en toute impunité une position de monopole, en détruisant bon nombre d'entreprises dont les produits étaient de qualité supérieure? Comment la firme est elle parvenue à aliéner consommateurs, compétiteurs et distributeurs, en se présentant aujourd'hui comme le champion de la démocratisation du savoir?

Au moment où l'Amérique combat par tous les moyens légaux la boulimie de son ogre national, un tel cri d'alarme tombe à point nommé: il existe des alternatives technologiques viables à l'hégémonie de Microsoft, qui permettraient à la fois de diminuer la dépendance européenne et de rapatrier de vrais emplois.

La France est en retard, plaident les esprits chagrins. Justement, réplique ce livre, le retard français est notre meilleur atout: nous avons certes raté un train, mais c'est celui qui est en passe de dérailler!

*Né en 1963, Roberto Di Cosmo est diplômé de la Scuola Normale Superiore de Pise et a soutenu sa thèse de doctorat à l'université de Pise, avant de devenir maître de conférences en informatique à l'École normale supérieure de la rue d'Ulm.*

*Dominique Nora, grand reporter au Nouvel Observateur, est l'auteur de Les Possédés de Wall Street (Denoël, Prix du meilleur livre financier 1988), L'Étreinte du Samouraï (Calmann-Lévy, Prix Costa de Beauregard 1991) et Les Conquêteurs du cybermonde (Calmann Lévy, 1995).*

# DEPARTEMENT INFORMATIQUE

A. PETIT

petit@lsv.ens-cachan.fr

Tél: 01 47 40 27 24

Sec: 01 47 40 24 04

Fax: 01 47 40 24 64

Réf : AP/DL 98 41

Cachan, le 16 octobre 1998

## OBJET : Concours d'entrée à l'ENS de Cachan, en 3ème année, section Informatique

Cher collègue,

J'ai le plaisir de vous rappeler l'existence, à l'Ecole Normale Supérieure de Cachan, d'un concours qui recrute des élèves entrant en troisième année dans le Département d'Informatique.

Le concours est ouvert à tout étudiant titulaire d'une maîtrise ou d'un diplôme d'ingénieur à la session de juin 1999 au plus tard. Il est plus particulièrement destiné aux étudiants informaticiens ayant de bonnes connaissances en Informatique Fondamentale et aux étudiants mathématiciens ayant suivi un cursus d'Informatique.

Ce concours comporte une première épreuve d'admissibilité sur dossier, puis pour les candidats retenus, des épreuves écrites (deux épreuves d'informatique et une épreuve de français et de culture générale) dites "de grande admissibilité". Enfin les candidats admissibles passeront trois épreuves orales d'admission (une épreuve d'informatique, une d'entretien et une de langue vivante).

Après accord du conseil du Département d'Informatique, les étudiants reçus feront un DEA d'informatique dans l'Université de leur choix à Paris ou en Province. Ils commenceront ensuite une thèse. Durant leurs deux années d'école, ils bénéficieront de plus d'une formation complémentaire délivrée à Cachan. A la suite de ces deux années, les meilleurs d'entre eux pourront profiter du statut d'Assistant Moniteur Normalien.

L'objectif de ce concours n'est donc nullement d'attirer de bons étudiants dans la région parisienne mais au contraire de fournir aux meilleurs étudiants un complément de formation et de leur offrir ensuite la possibilité d'effectuer une thèse, en particulier dans les grands laboratoires de province, dans des conditions optimales.

J'attire votre attention sur le caractère exceptionnel de ce concours qui est le seul, toutes écoles normales confondues, à être réservé aux étudiants désirant poursuivre des études en Informatique.

Je vous remercie à l'avance de la publicité que vous voudrez bien faire auprès de vos étudiants. Je me permets d'insister sur l'importance à encourager personnellement les meilleurs d'entre eux à concourir.

Les inscriptions à ce concours doivent se faire par minitel avant le 7 janvier 1999. Je reste, ainsi que le secrétariat du Département d'Informatique (liber@lsv.ens-cachan.fr), à votre entière disposition pour tout renseignement supplémentaire que vous ou vos étudiants souhaiteriez. Je vous invite également à consulter sur la toile, <http://www.lsv.ens-cachan.fr/~petit/dpt-info/plaquette.html>, où de nombreuses informations sont proposées.

Je vous prie de bien vouloir agréer, cher collègue, l'expression de mes meilleures salutations.

A. PETIT

Directeur du Département Informatique

**Préinscription sur Minitel 3614 code SIEC numéro de compte 2899E  
du 3 décembre 1998 au 7 Janvier 1999**

Les notices explicatives seront disponibles dans les Rectorats, au MENRT et à l'ENS de CACHAN

**Congrès SPECIF 1998, 9-10 décembre 1998**

## **Journée RECHERCHE de**

**9 décembre 1998,**

A l'ENS Cachan – Amphi. Marie Curie, bât. d'Alembert

À l'occasion de son Assemblée Générale de 1998, SPECIF renoue avec la tradition de la Journée Recherche. C'est un événement à ne pas manquer. Le thème de cette journée du 9 décembre sera :

### **Les Programmes Nationaux et Européens de Recherches.**

Si vous ne vous y retrouvez plus parmi les appels à propositions, si vous cherchez un financement pour votre recherche sans savoir où vous adresser, les interventions de cette journée par les principaux responsables de ces programmes vont vous aider à mieux connaître l'ensemble des possibilités actuelles. La journée se terminera par une table-ronde de discussion et de synthèse où vous aurez l'occasion d'expliquer vos problèmes et vos souhaits.

**avec :**

de 10h à 12h 30

- Présentation du cinquième Programme Cadre de Recherche de la Commission Européenne (1999-2003) : Gérard Comyn, Commission Européenne, Bruxelles
- Les modalités de soumission, de sélection et de participation aux projets de recherche européens : R. Tarentola, CLORA
- Les programmes du MENRT : P.-L. Curien, Direction de la Recherche, MENRT

de 14h 30 à 16h

- Les programmes du CNRS : J.-J. Gagnepain, SPI, CNRS
- Les actions de recherche coopératives de l'INRIA : Gilles Kahn, INRIA
- Le Réseau National de Recherche en Télécommunication : Laurent de Mercey, Direction de la Technologie, MENRT

de 16h 30 à 18h

- Table Ronde de Synthèse présidée par B. Decomps, Directeur de l'ENS de Cachan, avec la participation probable de J.-J. Payan

**La journée sera suivie d'un banquet**

Cette journée précède l'assemblée générale du 10 décembre

## Fonctionnement de l'association

- Convocation à l'Assemblée Générale
- Procédures de vote
- Pouvoir
- Bulletins de vote
- Les changements de statuts
- Présentation des candidats
- Calendrier des réunions
- Conseil d'administration du 26 mars 1998
- Conseil d'administration du 25 juin 1998
- Conseil d'administration du 1 octobre 1998
- Bulletin d'adhésion 1998
- liste des correspondants

### Convocation à l'Assemblée Générale

Vous êtes convié(e) à la réunion de l'Assemblée Générale  
de SPECIF qui aura lieu le jeudi 10 décembre 1998 de 9h à 17h30  
à l'ENS Cachan – Amphi. Marie Curie, bat. d'Alembert

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale est :

**de 9h à 10h**

- Le point sur le CNU (M. Lamure, Président de la section 27)
- Le point sur le Comité National (R. Chatila, Président de la section 07)
- Nouvelle société savante en Science et Technologie de l'Information (M. Israël)

**de 10h à 12h** Bilan des activités et rapports moraux

- Rapports sur les activités formation (C. Bellissant)
- Rapport sur les activités recherche (M.-C. Gaudel)
- Rapport sur le fonctionnement et la modification des statuts (B. Heulluy/M. Riveill)
- Rapport Financier par la trésorière (Fl. Sedes)
- Rapport Moral par le président (M. Dauchet)

**de 12h à 13h** Votes

- Vote du Quitus au Conseil d'Administration et au Président.
- Modification des Statuts de SPECIF
- Montant des différentes cotisations (éventuellement)
- Elections au Conseil d'Administration

**de 13h à 14h30** Repas

**de 14h30 à 16h30** Prix de thèse SPECIF

**de 16h30 à 17h30** Cocktail

**Note** : cette Assemblée Générale est précédée de la “ **Journée RECHERCHE sur Les Programmes Nationaux et Européens** ”. Le programme et la fiche d’inscription dans ce bulletin.

*Si vous ne pouvez pas participer à l'Assemblée Générale, vous pouvez vous faire représenter par un Membre de SPECIF (à qui vous devez remettre un pouvoir) et/ou voter par correspondance (uniquement pour les modifications de statuts et les élections au Conseil d'Administration).*

Pour participer à l'Assemblée Générale, il faut être membre actif de SPECIF, à savoir enseignant ou chercheur en Informatique de l'Enseignement Supérieur ou d'un organisme de recherche public, à jour de sa cotisation (200 Frs en 1998).

Vous pouvez régler votre cotisation à l'entrée de la salle de réunion ou l'envoyer à :

**HEULLUY Bernard, IUT Metz, Ile de Saulcy, 57045 METZ cedex 01.**

La première réunion du Conseil d'Administration aura lieu le vendredi 11 décembre de 9h à 13h – ENS Cachan - salle 77bis, bat. d'Alembert. La présence des membres sortants et des nouveaux membres est indispensable.

## **Procédure de vote à l'Assemblée Générale du jeudi 10 décembre 1998**

Il y aura quatre votes à l'Assemblée Générale:

- Approbation du Rapport Moral, des Comptes et quitus aux administrateurs
- Modification des statuts,
- Montant des différentes cotisations (membre actif permanent, membre actif non-permanent, membre associé, membre associé personne morale),
- Elections au Conseil d'Administration.

Note: la modification des statuts de l’association relève de l’article 16, rappelé ci-dessous.

ARTICLE 16. - Les statuts peuvent être modifiés par l'assemblée générale sur la proposition du conseil d'administration ou sur la proposition de la moitié plus un des membres de l'association. Les propositions de modifications sont inscrites à l'ordre du jour d'une assemblée générale convoquée dans les conditions de l'article 8. Le quart des membres en exercice doit être présent ou représenté. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'assemblée est convoquée de nouveau, mais à quinze jours au moins d'intervalle, et cette fois, elle peut valablement délibérer, quel que soit le nombre des membres présents. Dans tous les cas, la dissolution ne peut être prononcée qu'à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Le vote par correspondance n'est proposé que pour les modifications de statuts et les élections au C.A.

1<sup>er</sup> cas : Vous êtes **présent** à l'Assemblée Générale.

- Vous votez **sur place**.

2<sup>ème</sup> cas : Vous n'êtes **pas présent** à l'Assemblée Générale.

- Vous pouvez donner un **pouvoir** à un membre de SPECIF qui participera à l'A.G. et votera pour vous.
  - Remplissez le pouvoir ci-joint et confiez-le lui - ou adressez-le au Président de SPECIF, c/o Michel RIVEILL, INRIA Rhône-Alpes, 655 avenue de l'Europe, 38330 Montbonnot St Martin.
- Vous pouvez, **aussi**, voter **par correspondance** pour l'élection des membres du C.A. Cette procédure **invalide le pouvoir** (si il existe) pour ce vote pendant l'Assemblée Générale.
  - Indiquez votre choix sur les bulletins de vote ci-joint.
  - Glissez-les dans l'enveloppe blanche, sans aucune marque permettant de la repérer (sous peine d'annulation).
  - Glissez l'enveloppe dans une autre enveloppe, adressée au Président de SPECIF, c/o Michel RIVEILL, INRIA Rhône-Alpes, 655 avenue de l'Europe, 38330 Montbonnot St Martin
  - Au dos de cette enveloppe, inscrivez vos Nom-Prénom, votre lieu d'affectation, votre adresse et votre signature, et la mention "pour vote à l'Assemblée Générale".
  - **L'enveloppe devra parvenir avant la fin de la semaine précédent l'Assemblée Générale, c'est à dire avant le vendredi 4 décembre 1998** (prenez vos précautions en ce qui concerne les délais d'acheminement du courrier).



**S P E C I F**

**Assemblée Générale du 10 décembre 1998**

**Elections au Conseil d'Administration**

**Modification de l'article 3 des statuts de l'association SPECIF**

Pouvoir

Je, soussigné(e)

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

demeurant à : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

donne pouvoir à M.

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

de me représenter et de voter en mon nom à l'Assemblée Générale de SPECIF,  
réunie le 10 décembre 1998 à Cachan.

Si vous désirez invalider ce pouvoir, au cas où vous avez aussi envoyé un vote par correspondance, rajoutez à la main : *"J'ai transmis par correspondance un bulletin de vote. S'il est arrivé dans les temps, Prière d'invalider ce pouvoir"*

A.....,  
le.....1998

Signature<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> faire précéder la signature de la mention manuscrite "Bon pour pouvoir".

## **S P E C I F**

**Assemblée Générale du 10 décembre 1998**

### **Bulletin de vote pour les élections au Conseil d'Administration.**

8 postes sont à pourvoir : 8 mandats complets (3 ans).

#### **Liste des 9 Candidats (Ordre alphabétique)**

- BAUDON Olivier**
- CARREZ Christian**
- DAMOIZEAU Jean-Luc**
- DAUCHET Max**
- FEDOU Jean-Marc**
- GAUDEL Marie-Claude**
- HARDIN Thérèse**
- ROUX Olivier**
- SIEGEL Pierre**

Le cas échéant, autres candidats proposés par un membre.

---

---

---

Le nombre de noms cochés (et/ou proposés) ne doit pas excéder **8** (sous peine de non-validité).

## **S P E C I F**

**Assemblée Générale du 10 décembre 1998**

### **Bulletin de vote pour la modification de l'article 3 de l'association SPECIF.**

Proposition :

ARTICLE 3. - L'association se compose de :

- a) membres d'honneur,
- b) membres actifs,
- c) membres associés.

Pour être membre, il faut être agréé par le bureau qui statue, lors de chacune de ses réunions, sur les demandes d'admission présentées.

Peuvent être membres d'honneur, les personnes physiques qui ont rendu des services signalés à l'association. Ils sont dispensés de cotisation.

Peuvent être membres actifs les enseignants et chercheurs en informatique de l'enseignement supérieur et des organismes de recherche publics qui ont pris l'engagement de verser annuellement leur cotisation.

Peuvent être membres associés les personnes physiques ou morales qui ont manifesté leur intérêt pour l'association et qui ont pris l'engagement de verser une cotisation annuelle. Les personnes morales membres associés sont représentées à l'assemblée générale par un de leurs responsables. Chaque membre associé n'a droit qu'à un vote.

L'assemblée générale vote chaque année le montant des différentes cotisations.

- 
- OUI - J'approuve la modification des statuts**
  - NON - Je n'approuve pas la modification des statuts**

Une et une seule case doit être cochée (sous peine de non-validité).

## Les changements de statut

Lors de l'Assemblée Générale de Lyon en novembre 1997, faute de statut adapté, nous n'avions pas pu mettre en place la possibilité de permettre l'adhésion à un tarif "réduit" des enseignants et chercheurs non permanents (Doctorants, ATER, Maîtres de conférence et Chargés de recherche stagiaire).

Le CA de SPECIF propose les modifications suivantes de l'article 3 afin de ne plus indiquer dans les statuts de l'association le montant des différents types d'adhésion. Ceux-ci seront fixés par un vote à chaque assemblée générale. Le tableau suivant présente l'ancien article 3 et la proposition.

<b>Ancien article 3</b> Les suppressions sont indiquées en <i>gras italique</i> .	<b>Proposition pour l'article</b> Les ajouts sont indiqués en <b>gras</b> .
<p>ARTICLE 3. - L'association se compose de :</p> <p>a) membres d'honneur, b) membres actifs, c) membres associés.</p> <p>Pour être membre, il faut être agréé par le bureau qui statue, lors de chacune de ses réunions, sur les demandes d'admission présentées.</p> <p>Peuvent être membres d'honneur, les personnes physiques qui ont rendu des services signalés à l'association. Ils sont dispensés de cotisation.</p> <p>Peuvent être membres actifs les enseignants et chercheurs en informatique de l'enseignement supérieur et des organismes de recherche publics qui ont pris l'engagement de verser annuellement une cotisation <i>fixée par le conseil d'administration</i>.</p> <p>Peuvent être membres associés les personnes physiques ou morales qui ont manifesté leur intérêt pour l'association et qui ont pris l'engagement de verser une cotisation annuelle <i>fixée par le conseil d'administration</i>. Les personnes morales membres associés sont représentées à l'assemblée générale par un de leurs responsables. Chaque membre associé n'a droit qu'à un vote.</p> <p><i>La cotisation annuelle minimale est de cent cinquante francs pour les membres actifs et associés personnes physiques et de mille francs pour les membres associés personnes morales.</i></p> <p><i>Elle peut être rachetée en versant une somme égale à une fois le montant de la cotisation annuelle minimale de la catégorie à laquelle appartient le membre.</i></p> <p><i>Les cotisations annuelles peuvent être modifiées par décision du conseil d'administration.</i></p>	<p>ARTICLE 3. - L'association se compose de :</p> <p>a) membres d'honneur, b) membres actifs, c) membres associés.</p> <p>Pour être membre, il faut être agréé par le bureau qui statue, lors de chacune de ses réunions, sur les demandes d'admission présentées.</p> <p>Peuvent être membres d'honneur, les personnes physiques qui ont rendu des services signalés à l'association. Ils sont dispensés de cotisation.</p> <p>Peuvent être membres actifs les enseignants et chercheurs en informatique de l'enseignement supérieur et des organismes de recherche publics qui ont pris l'engagement de verser annuellement leur cotisation.</p> <p>Peuvent être membres associés les personnes physiques ou morales qui ont manifesté leur intérêt pour l'association et qui ont pris l'engagement de verser une cotisation annuelle. Les personnes morales membres associés sont représentées à l'assemblée générale par un de leurs responsables. Chaque membre associé n'a droit qu'à un vote.</p> <p><b>L'assemblée générale vote chaque année le montant des différentes cotisations.</b></p>

Les statuts actuels peuvent être consultés à l'adresse :

- <http://dept-info.labri.u-bordeaux.fr/Specif/FONCTIONNEMENT/statuts.html>

# Renouvellement du Conseil d'Administration

## Présentation des Candidats

*Liste des 8 candidats par ordre alphabétique*

Rappel : le Conseil d'Administration de SPECIF comprend 24 membres renouvelable par tiers chaque année. Chaque membre du CA ne peut pas cumuler plus de 3 mandats consécutivement.

En décembre 1998, les 8 membres sortants sont : BAUDON Olivier, BETARI Abdelkader, CARREZ Christian, DAGORRET Pantxika, DAUCHET Max, FEDOU Jean-Marc, GAUDEL Marie-Claude, KROB Daniel. Ils sont tous rééligibles. Aucun autre membre du conseil d'administration n'est démissionnaire.

- BAUDON Olivier**, Université de Bordeaux 1 - LaBRI.  
36 ans, Maître de Conférences.  
Email : [baudon@labri.u-bordeaux.fr](mailto:baudon@labri.u-bordeaux.fr)  
*C.V.* : Thèse à Grenoble en 1990, Maître de Conférences à Bordeaux 1 depuis octobre 1990.  
*Profession de foi* : SPECIF est un élément indispensable pour le développement de l'informatique tant dans la recherche que pour l'enseignement. Je souhaite donc continuer à y consacrer du temps, en particulier dans la communication avec les adhérents via le serveur Web.
- CARREZ Christian**, CNAM.  
57 ans, Professeur.  
Email : [carrez@cnam.fr](mailto:carrez@cnam.fr)  
*C.V.* : chercheur CNRS jusqu'en 1969, puis professeur à Lille. Professeur au CNAM depuis 1987. Ancien président de SPECIF (1990-91)  
*Profession de foi* : actuellement membre du CA, en charge du bulletin et de la lettre, je souhaite continuer cette activité.
- DAMOIZEAU Jean-Luc**, Université de Toulon et du Var.  
34 ans, Maître de conférences.  
Email : [jld@univ-tln.fr](mailto:jld@univ-tln.fr)  
*C.V.* : Responsable des enseignements d'informatique au sein de l'Institut des Sciences de l'Ingénieur de Toulon et du Var. Membre de l'équipe " Système d'Information MultiMédia " de Jacques le Maitre (recherche documentaire, base de données, ...)  
*Profession de foi* : Correspondant local de SPECIF depuis des années, je souhaite m'engager plus activement dans la vie de cette association, dans le but : de défendre dans tous les aspects la discipline scientifique qu'est l'Informatique ; d'exposer les difficultés propres à l'Informatique dans le contexte d'une petite université.
- DAUCHET Max**, Université de Lille 1.  
52 ans, Professeur.  
Email : [dauchet@lifl.fr](mailto:dauchet@lifl.fr)  
*C.V.* : Professeur d'informatique au LIFL - Université de Lille.  
*Profession de foi* : Je sollicite un second mandat pour continuer à agir avec énergie dans le sens où j'ai œuvré durant mon premier mandat, notamment mes deux années de présidence : ouverture, initiatives pour la promotion de tous les aspects de la discipline. Je souhaite renforcer le dialogue interne (la lettre de SPECIF va dans ce sens). Je soumettrai au CA ma candidature pour une troisième et dernière année de présidence, si cette fonction s'avère déontologiquement compatible avec d'autres responsabilités que je pourrais être amené à assurer prochainement.
- FEDOU Jean-Marc**, Université de Nice.  
42 ans, Professeur.  
Email : [fedou@unice.fr](mailto:fedou@unice.fr)  
*C.V.* : Maître de conférences à l'Université de Bordeaux de 1990 à 1996, actuellement professeur à l'Université de Nice depuis 1996.  
*Profession de foi* : Je suis membre du CA de SPECIF depuis 1994, et j'ai participé à plusieurs actions de SPECIF : création du serveur WWW de SPECIF et plus récemment du serveur pédagogique dans lequel je désire continuer à m'investir. La place de l'informatique dans le secondaire ainsi que les liens recherche/industrie sont des thèmes dans lesquels je souhaite davantage m'impliquer.
- GAUDEL Marie-Claude**, Université de Paris-Sud.  
52 ans, Professeur.

Email : Marie-Claude.Gaudel@lri.fr

*C.V.* : après avoir été assistante, puis maître-assistante à Nancy, j'ai été chercheur pendant 7 ans à l'INRIA (Rocquencourt). J'ai ensuite passé 2 ans dans l'industrie, au centre de recherche d'Alcatel Alsthom, à Marcoussis. Depuis 1984, je suis professeur à Orsay

*Profession de foi* : Je souhaite continuer à m'occuper des questions de recherche. Un des problèmes qui risque de nous préoccuper cette année, est la réorganisation des 3<sup>ème</sup> cycles. Il sera important que la communauté soit informée, et prenne position.

☐ **HARDIN Thérèse**, Université Pierre et Marie Curie.

Professeur.

Email : Therese.Hardin@lip6.fr

*Profession de foi* : Je souhaite apporter ma contribution au développement et au bon fonctionnement de SPECIF, dont l'existence me paraît fondamentale pour notre communauté de chercheurs et d'enseignants-chercheurs en informatique. Je suis bien sûr disposée à travailler sur les sujets choisis par le conseil d'administration. Mais je souhaiterais m'impliquer plus particulièrement dans les réflexions sur les liens entre recherche fondamentale et valorisation de cette recherche dans l'industrie et l'enseignement. En effet, on rencontre encore souvent des interlocuteurs opposant les fabricants de théorèmes (supposés non informés sur les besoins des entreprises) aux fabricants d'outils (qui s'attaquent à de vrais problèmes posés par l'industrie et y répondent de manière pragmatique). Cette vision très caricaturale ne devrait plus, à mon avis, avoir cours. Pour cela, il faut mieux comprendre la nature des échanges entre ces deux aspects qui coexistent, il me semble, dans la pratique de tout chercheur en informatique. Cette meilleure compréhension faciliterait le dialogue entre chercheurs et entreprises, permettrait d'inclure plus tôt des acquis de la recherche dans le cursus des études (sans risque que ce savoir soit jugé sans intérêt par les futurs employeurs). Elle nous permettrait aussi d'expliquer notre métier au grand public.

☐ **ROUX Olivier**, Ecole Centrale de Nantes - IRCyN.

40 ans, Professeur.

Email : roux@lan.ec-nantes.fr

*C.V.* : Professeur à l'Université de Laval (Québec) en 1986-87. Maître de Conférences à l'Université de Nantes puis Professeur à l'Ecole Centrale de Nantes. Membre de l'Institut Universitaire de France depuis 1995.

*Profession de foi* : Je souhaite m'impliquer pour que notre discipline soit reconnue avec ses caractéristiques à la place qu'elle devrait avoir dans les différents domaines : sa position dans l'enseignement supérieur (et en particulier dans la formation dans les écoles d'ingénieur) ; les spécificités de la recherche en informatique ; les interactions que nous pouvons avoir avec le monde industriel.

☐ **SIEGEL Pierre**, Université de Provence.

48 ans, Professeur.

Email : siegel@gyptis.univ-mrs.fr

*C.V.* : recherche en "Raisonnement révisable" et sur le "problème SAT" - Directeur du Laboratoire d'Informatique de Marseille - Ex Directeur du PRC/GDR Intelligence Artificielle

*Profession de foi* : Je défendrai un enseignement et une recherche de qualité en Informatique. Je défendrai l'Informatique en tant que discipline autonome.

## Calendrier des réunions 1998

Bureau de Direction :	Jeudi 8 janvier, de 16h à 18h Réunion téléphonique
Conseil d'Administration :	Jeudi 22 janvier, de 10h à 17h30
Bureau de Direction :	Jeudi 26 février, de 16h à 18h Réunion téléphonique
Conseil d'Administration :	Jeudi 26 mars, de 10h à 17h30
Bureau de Direction :	Jeudi 14 mai, de 16h à 18h Réunion téléphonique
Conseil d'Administration :	Jeudi 25 juin - de 10h à 17h30
Bureau de Direction :	Jeudi 3 septembre, de 16h à 18h Réunion téléphonique
Conseil d'Administration :	Jeudi 1 octobre, de 10h à 17h30
Bureau de Direction :	Jeudi 5 novembre, de 16h à 18h Réunion téléphonique
Assemblée Générale :	Jeudi 10 décembre à Cachan (journée)
Conseil d'Administration :	Vendredi 11 décembre, de 9h à 17h

Les membres du conseil d'administration de Specif peuvent être contactés à l'adresse : [ca.specif@inrialpes.fr](mailto:ca.specif@inrialpes.fr)

# CONSEIL D'ADMINISTRATION du 26 mars 1998.

*Colin de la Higuera*

Présents : Olivier Baudon, Camille Bellissant, Nelly Bensimon, Christian Carrez , Bernard Coulette, Max Dauchet, Marie-Claude Gaudel, Colin de la Higuera, Denis Lugiez, Antoine Petit, Florence Sedes.

## **0) Ordre du jour**

- I. Cellule Fonctionnement
- II. Microsoft et le plan Compétences 2000.
- III. La journée formation continue
- IV. L'informatique dans le secondaire.
- V. Création d'un forum de discussions Specif.
- VI. La journée Recherche.
- VII. L'association STI.
- VIII. Liens avec l'association SPI.
- IX. Service aux adhérents.
- X. Rendez-vous au ministère.

## **I) Le point sur la réunion de la cellule fonctionnement.**

Il est établi qu'à l'instar d'autres associations, Specif devra externaliser la gestion des adhésions, le suivi de celles-ci étant devenu un travail trop important. Concernant ce même point il est prévu que le paiement des cotisations puisse s'opérer par prélèvement automatique en début 1999.

## **II) Microsoft ou le plan compétences 2000.**

Après information du président concernant les derniers développements un débat s'engage autour du plan compétences 2000 lancé par Microsoft, et autour d'un document reçu par les Universités proposant à celles-ci d'intégrer dans leurs formations des formations spécifiques aux produits Microsoft, aux conditions imposées par cette entreprise. Un vaste débat a lieu d'où il ressort un accord général concernant le danger de cette démarche, et sur les moyens d'avertir nos collègues, et plus généralement le public du danger. Est prévu en réponse un article "société" à proposer à la presse généraliste, et une communication auprès des adhérents de Specif. La rédaction de l'article est confiée à un groupe de travail comprenant Antoine Petit, Max Dauchet, Camille Bellissant, Christian Carrez et Olivier Baudon. Le 27 mars, Max Dauchet, Nelly Bensimon et Antoine Petit se rendent au ministère pour discuter différents points. Ils demanderont la position du ministère vis à vis de la proposition de Microsoft.

## **III) La Journée Formation Continue du 30 juin.**

Nelly Bensimon a informé le CA de la progression des démarches. Le programme prévisionnel prévoit une introduction (Camille Bellissant), une présentation du dispositif (vu par le ministère), sa mise en oeuvre par les conseils régionaux, une présentation des plans de formation des entreprises, et par les organismes gestionnaires des demandeurs d'emploi. Dans l'après-midi seront présentées des actions de formation continue Universitaires (DUT, IUP, formations d'ingénieurs, CNAM). Une synthèse est prévue en fin de journée, proposant la création d'un Observatoire des Formations et des Métiers de l'Informatique (OFMI).

## **IV) L'informatique dans le secondaire.**

A la suite de la consultation des lycéens par le ministère différentes journées de synthèse (1 par discipline) sont organisées. L'informatique et les sciences de l'Information aura sa journée à Caen le 2 avril. Max Dauchet présente rapidement les participants à cette réunion (Specif y est présente en tant qu'association) : des universitaires de la discipline, des représentants du ministère, des personnes "de terrain" (des enseignants). Une discussion s'engage sur les positions à défendre durant les tables rondes prévues. Cette discussion débouche sur un essai de définition de "programmes" d'enseignement de l'informatique dans les lycées. Deux types de programmes sont nécessaires : l'un correspond à ce qui devra être enseigné à tous les élèves, l'autre à ceux susceptibles de se spécialiser (en informatique) ultérieurement. Dans le premier cas se dégagent les notions de mémorisation, traitement, transmission et discrétisation. Dans le second peuvent être envisagées des notions d'architecture (de machines, de programmes) ou de complexité concrète. Concernant l'évaluation, rien de spécifique ne doit être prévu pour l'informatique. Concernant les liens avec d'autres disciplines, il peut être souligné que l'Informatique cherche des accords pour monter des licences bi-disciplinaires. Pour le cas des Maths-Info, A. Petit informe le conseil de l'évolution positive des négociations. Ce type d'actions concertées ne doit pas nous empêcher de réclamer un Capes-Aggregation en Informatique.

## **V) Création d'un forum de discussions Specif.**

Pour obtenir l'avis de la communauté sur des problèmes importants (par exemple la question Compétences 2000) un forum de discussions sera mis en place très brièvement à l'adresse [specif-forum@cnam.fr](mailto:specif-forum@cnam.fr). L'information sera relayée

auprès des adhérents par les correspondants. Le but à atteindre est d'obtenir un véritable débat concernant les sujets qui touchent notre communauté. Une synthèse régulière des échanges sera proposée sur le serveur.

## **VI) La journée Recherche.**

Marie Claude Gaudel informe le conseil de ses travaux concernant l'organisation d'une journée recherche (le 9 décembre 98) à jumeler avec l'AG de Specif. Le thème choisi est le Programme cadre de la CE. Un débat s'instaure où malgré son intérêt il apparaît que le sujet peut paraître aride et ne pas motiver assez de personnes. Après débat l'orientation proposée est de coupler cela avec l'AG de façon plus formelle. L'ensemble des 2 journées pourrait s'intituler "le congrès Specif". Sera alors prévue l'intervention de personnalités représentant les programmes européens, le CNU, le CNRS, l'INRIA, les PRC, les Ministères. Un programme prévisionnel sur deux jours est établi. Sera aussi décerné le prix de thèse couvrant la période 1/9/97->31/8/98. Un jury est proposé (et approuvé). Lors du congrès Specif le vainqueur aurait 1 heure pour exposer ses travaux. Éventuellement des rapporteurs pourront présenter les autres thèses primées. Ce prix de thèse sera présenté dans la *lettre de Specif* du mois de mai, par un texte sur le serveur et dans la revue "pour la science". Antoine Petit, secrétaire du jury, se charge de contacter les membres pressentis.

## **VII) L'association STI.**

Suite à une réunion début mars, il est prévu la création d'une association de type "ACM". Un comité de parrainage est actuellement en phase de démarchage. Le but de cette association est d'être une société savante avec une majorité d'industriels.

## **VIII) Liens avec l'association SPI.**

Une réunion avec le club EEA a eu lieu. Le désir d'une fédération EEA/Specif avec pour but de défendre le SPI a été émis. Il semble important de maintenir le contact avec ces associations. Specif a été invité à participer au prochain congrès EEA où le domaine SPI est un sujet central. Max Dauchet et Marie Claude Gaudel proposent d'y participer une journée. Il est également envisagé une réciprocité : le club EEA sera invité au congrès Specif.

## **IX) Service aux adhérents.**

Afin de permettre aux candidats de prendre contact, il est prévu de demander aux correspondants Specif d'envoyer les adresses des présidents de Commissions de Spécialistes, et des laboratoires d'accueil.

## **X) Rendez-vous au ministère.**

Un rendez-vous a été pris avec Curien le 9 avril (16 h). Y assisteront Max Dauchet, Marie-Claude Gaudel et Antoine Petit. Une réunion préparatoire est prévue pour préparer les sujets à discuter.

# **CONSEIL D'ADMINISTRATION du 25 juin 98**

*par Odile Millet-Botta*

Présents : Olivier Baudon, Nelly Bensimon, Christian Carrez, Bernard Coulette, Max Dauchet, Colin de la Higuera, Jean-Marc Fedou, Bernard Heulluy, Denis Lugiez, Odile Millet-Botta, Michel Riveill

Absents ou excusés : Camille Bellissant, Abdelkader Betari, Pascale Charpin, Yves Chiaramella, Pantxika Dagorret, Bertrand David, Marie-Claude Gaudel, Michel Habib, Danielle Herin, Daniel Krob, Antoine Petit, Pascal Poncelet, Florence Sedes.

## **Ordre du jour**

- 1- Lettre, bulletin, planning préparation AG, Candidatures à renouveler au CA
- 2- informatique dans le secondaire
- 3- prix de thèse specif
- 4- journée formation continue du 30 juin
- 5- relations avec les éditeurs
- 6- fonctionnement, réorganisation des adhésions
- 7- questions diverses

## **1- Lettre, bulletin, planning préparation AG, Candidatures à renouveler au CA**

On fait le point sur les candidatures à renouveler : 8 sièges vacants. Il y aura un appel à candidature dans la prochaine lettre Specif. On évoque le sommaire de cette lettre et propose un comité de rédaction composé de Christian Carrez, Colin de la Higuera et Jean-Marc Fedou.

## **2- informatique dans le secondaire**

Bilan de l'évolution de l'informatique dans le secondaire : mauvais! Suppression de l'option info à l'agrégation de math, suppression du CAPET d'info, toujours non à l'agrégé d'info. En ce qui concerne le CAPES math-info, voir le mail d'Antoine. Olivier Baudon fait mention d'une association d'étudiants scientifiques qui souhaite promouvoir l'agrégé d'info



et le CAPES math-info. Il est envisagé de recevoir des représentants de 9h à 10h lors du prochain CA... Côté existant, pour l'instant le ministère en reste aux formations lourdes annoncées (environ 500 h) destinées aux enseignants existants. Les IUFM ont lancé des appels à candidature aux docteurs. Colin intervient en demandant que Specif réagisse devant ce recul de l'info, de manière à ne pas donner l'impression que "Specif réfléchit et le gouvernement agit!". Peut être lancer une discussion (par le biais d'un informaticien anonyme?... ) en forum..., ou en parler dans la lettre Specif...pour ne pas donner l'impression à la communauté que Specif donne son aval à la démarche en cours.

### **3- prix de thèse specif**

Prix Specif : à noter des réactions négatives qu'il faut faire disparaître, du genre :

- avec l'argent de qui?  
réponse : nous avons des aides financières de toutes sortes
- Specif choisit "la meilleure thèse"  
réponse dans la lettre de mai.

Il faut susciter des candidatures (éviter par exemple d'avoir un unique candidat...) en contactant par exemple les formations doctorales ou DEA. Jean Marc Fedou va s'en occuper (liste des e-mails des DEA sur le serveur). La campagne de pub doit souligner qu'il s'agit d'un signe pour l'extérieur de la communauté, destiné à promouvoir le statut de la discipline. Il faut signaler l'éventualité d'être publié dans "Pour la Science".

### **4- journée formation continue du 30 juin**

Nelly diffuse le programme de la journée du 30 juin. Longue discussion à propos des informaticiens nécessaires pour encadrer les futurs stages : Plutôt ATER qu' Agrégés. Colin explique sa réaction négative : pas assez d'informaticiens pour ajouter des heures d'enseignement encore à ceux qui sont en place. Ce problème est général : peut-on avoir le bilan des heures supplémentaires en info en France? Une différence notable entre le public et le privé est que le public réclame des postes et non des heures sup! Un calcul simple aboutit, à raison de 2 ATER par formation de 400h, à un besoin de 50 postes!

### **5- relations avec les éditeurs**

Jean marc Fedou nous montre un exemple de proposition d'accord avec Oracle sur un contrat d'utilisation de logiciels : un aller retour de lettres entre l'IUP MIAGe de Nice et Oracle Corporation, témoignant de modifications demandées par l'IUP et acceptées par Oracle. Cette procédure pourrait elle être diffusée, si Specif la trouvait exemplaire, comme modèle?

### **6- fonctionnement, réorganisation des adhésions**

Fonctionnement des adhésions (Bernard Heulluy)

Une démarche visant à l'automatisation et la professionnalisation est en cours :

- Le prélèvement automatique des adhésions est en cours d'étude
- Une société pourrait prendre en charge le travail de gestion (permanence téléphonique par exemple)

Discussion sur la possibilité de connaître sa position par rapport à Specif sur le Web.

### **7- questions diverses**

*Communication (Christian Carrez)*

La lettre de juillet devrait être envoyée aux adhérents 96-97-98 sans lettre d'accompagnement. Le prochain bulletin en septembre octobre contiendra tous les documents pour l'AG et sera envoyé en même temps que l'annuaire<sup>1</sup>, les promotions et recrutements.

*serveur pédagogique*

Jean Marc Fedou fait le bilan de l'utilisation de Spedago : 42 cours en ligne et une dizaine en relecture.

Message pour les relecteurs :

- ils sont priés de ne pas laisser pourrir la situation trop longtemps! ouverture d'une rubrique "cours non relus" ?
- communiquent-ils avec les auteurs ?

Il manque un avertissement du genre : ces cours sont publics et gratuits et ne peuvent être utilisés à des fins lucratives etc. etc.

Enfin, pour terminer sur une note optimiste, on a recensé une moyenne de 2000 accès par semaine !!!!!

---

<sup>1</sup> Malgré tous nos efforts, l'annuaire n'a pu être joint au bulletin.

# CONSEIL D'ADMINISTRATION du 1 octobre 98

par Danièle Hérim

Présents : Camille Bellissant, Michel Riveil, Christian Carrez, Jean-Marc Fedou, Olivier Baudon, Marie-Claude Gaudel, Michel Habib, Danièle Hérim, Bernard Heulluy, Daniel Krob, Odile Millet-Botta, Antoine Petit, Kader Bétari, Nelly Bensimon, Pascale Charpin, Bertand David, Colin de la Higuera, Max Dauchet.

## Ordre du jour :

1. Enquête auprès des entreprises sur les besoins en informaticiens
2. Réunion à Bruxelles sur l'emploi dans la société d'information et de communication
3. OFMI : Observatoire des Formations et des Métiers en Informatique
4. Réflexion sur les formations 3.5.8
5. Circulaire sur les ATERs du 9 septembre 1998
6. Journées Recherche à Cachan
7. CAPES maths-info
8. Enquête sur le transfert technologique
9. Suivi des Maîtres de Conférences et des Professeurs nouvellement nommés
10. Prochain bulletin Spécif d'octobre
11. Prix de thèse
12. Candidatures au Conseil d'Administration
13. Adhésions
14. ASTI : Association des Sciences et Technologies de l'Information
15. Soutien de Spécif à l'organisation de colloques

## 1. Enquête auprès des entreprises sur les besoins en informaticiens (C. Bellissant)

Cette enquête a été lancée par des stagiaires auprès de leur entreprise, via leur maître de stages.

Brève analyse des réponses :

- Sur 8 000 techniciens et 16 000 cadres, 137 réponses ont été reçues, essentiellement en provenance des IUT et du CNAM.
- Sur 10 secteurs d'activités proposés, 80 % relèvent des SSII. Des pans entiers de l'activité informatique n'ont donc pas répondu.
- On recrute deux fois plus d'ingénieurs que de techniciens, en premier lieu dans les SSII, puis dans les assurances.

Les résultats détaillés de l'enquête seront présentés les 8 et 9 octobre 1998 à Amiens, par Camille Bellissant, et seront publiés dans le bulletin Spécif de mars 1999.

## 2. Réunion à Bruxelles sur l'emploi dans la société d'information et de communication (N. Bensimon)

N. Bensimon a représenté Spécif à cette réunion à laquelle assistait une centaine de personnes. Les participants étaient essentiellement des industriels dont des représentants de grosses entreprises telles que Cap Gemini ou Microsoft.

Les discours étaient très généraux, sans exemples concrets de formation.

Il a été souligné les points suivants :

- Besoin de développer des partenariats Education-Entreprise-Pouvoir public, et de trouver de nouvelles formes de partenariats.
- Il faut revoir l'éducation en intégrant les technologies de l'information à tous les niveaux de la formation.
- Besoin d'intégrer dans l'enseignement des matières comme la communication, le management d'équipes.

M. Dauchet souhaite que l'on se renseigne sur le système anglais. C. Bellissant essaie d'avoir des informations lors des journées d'Amiens.

M. Dauchet pose la question : Ne va-t-on pas vers un développement d'organismes de formation privés? On a intérêt à développer des formations en liaison avec les IAE, le management, le multimédia.

## 3. OFMI : Observatoire des Formations et des Métiers en Informatique (M. Dauchet)

SPECIF a rencontré les différents cabinets et a insisté sur la nécessité de partenariats Éducateurs + Industriels + État.

L'opération FIDJIT a été lancée par les entreprises.

Le Ministère a chargé de mission M. Dauchet pour les DESS compétence complémentaire, et lors de l'A.G. du Cigref, M. Colombani a annoncé la création de l'OFMI, avec Max comme responsable. Il est chargé de mission à titre personnel, et non en tant que représentant de SPECIF. Il a reçu une lettre de mission, personnelle, du ministre qui

exprime son souci de voir l'État intervenir dans l'enjeu des Technologies de l'Information et de la Communication. Il y a une économie de marché et il faut un service public porteur de valeurs, et faisant un cadrage. L'OFMI est chargé de faire le bilan des formations et des métiers et de faire des propositions de formations (voir article dans ce bulletin).

D. Krob informe de l'expérience, à Paris 7, de la mise en place d'une formation avec des bases solides en informatique, et des responsables de finances.

Un consensus s'établit sur la nécessité d'ajouter des formations sur le monde de l'entreprise, la gestion de projets et le marketing, à nos formations en informatique. M.C. Gaudel rappelle le problème des multiples diplômes en informatique en France, qui empêche les entreprises d'avoir une vision claire sur les formations en informatique.

#### **4. Réflexion sur les formations 3.5.8 (niveaux bac+3, bac+5, bac+8) (M. Dauchet)**

Cette réflexion a lieu toutes disciplines confondues. La Conférence des Présidents d'Université et le Ministère verraient d'un bon oeil que les IUT et les Universités se rapprochent. Selon M. Dauchet, il faut faire comme si les 3.5.8 existaient. Si on suit le rapport Attali, les formations bac+3 correspondraient à une première année d'orientation suivie de deux ans de spécialité. Il y a incitation auprès des Universités et des IUT, pour lancer des initiatives de formation.

Les formations doctorales, a priori selon le rapport Attali, seraient à bac+5. Selon A. Petit, le rôle des Présidents d'Université va être de plus en plus important pour la répartition des Bourses comme des autres moyens.

#### **5. Circulaire sur les ATERs du 9 septembre 1998 (MC. Gaudel)**

Le budget 1999 prévoit l'ouverture d'un crédit destiné à la rémunération de 1500 ATERs, ce qui permet de libérer 1500 emplois d'enseignants-chercheurs antérieurement réservé à leur accueil, et le recrutement de 1500 maîtres de conférence. Les crédits pour la rémunération des ATERs seraient dans la même rubrique que les PAST. C. de la Higuera souligne qu'une telle opération permet de redistribuer les cartes au sein des Universités, et l'informatique peut en profiter.

#### **6. Journées Recherche à Cachan (MC. Gaudel)**

Présentation des programmes de recherche par Curien (Direction de la recherche au MENRT) et Colombani ou de Mercey (Direction de la technologie). Une information circule sur la démission de certains directeurs. Mais le programme ne devrait pas en être trop affecté. Decomps anime la table ronde de synthèse. L. Citti (ex-directeur du CNAM, puis des laboratoires de Marcoussis et responsable de la R & D d'Alcatel) a été sollicité mais ne peut venir. Le CA suggère le nom de J.-J. Payan, récemment chargé de la mise en place des réseaux technologiques au Ministère.

L'affiche, présentant les deux journées du congrès SPECIF, peut être réalisée par l'intermédiaire de C. Carrez (cf. concepteur de la lettre Spécif).

Il est prévu de lancer une enquête auprès des directeurs de laboratoires de recherche pour connaître les thèmes développés dans leurs labos, ce qui donnerait une indication sur la carte de France des recherches en informatique. Il faut éviter de multiplier les enquêtes auprès des directeurs de labos, en particulier le risque de collision avec l'enquête sur les transferts technologiques (voir plus loin). L'idée est de concevoir un questionnaire très simple, à partir des différents thèmes définis lors du récent redécoupage des GDR-PRC. Le résultat de l'enquête serait, si nous en avons le temps, distribué lors des journées recherche.

La subvention demandée pour le congrès devrait être acceptée. Confirmation sera demandée à D. Arquès, adjoint de Curien. Elle sera versée au LRI.

Logistique (A. Petit) : participation de 100 fr. par jour incluant :

9.12.98 : Pauses café + Déjeuner

10.12.98 : Pauses café + déjeuner + cocktail après la remise du prix de thèse en fin de journée.

11.12.98 au matin : Réunion du Conseil d'Administration

A. Petit s'occupe de proposer des hôtels aux participants.

#### **7. CAPES maths-info (A. Petit)**

Suite à la demande faite par D. Dacunha-Castelle, Specif a proposé au ministère un canevas de programme d'un CAPES bi-disciplinaire mathématiques et informatique. Le programme se compose, pour moitié d'une partie du programme actuel du CAPES de maths et pour l'autre moitié d'informatique. Le ministère a lancé une large consultation auprès de la SMF, SMAI, APMEP,... certaines de ses associations ont diffusé le programme à l'ensemble de leurs adhérents. SPECIF en fera de même dès qu'elle aura le feu vert du ministère. Specif souhaite que ce CAPES soit créé le plus rapidement possible mais va également continuer à demander une agrégation d'informatique et/ou de mathématiques-informatique.

La réforme de l'agrégation de mathématiques a eu pour effet de limiter l'informatique du concours à quelques utilisations de l'outil informatique dans la troisième, et nouvelle, épreuve orale.

JL. Nicolas (SMF) a demandé à A. Petit de diffuser à la SMF une présentation de deux pages sur SPECIF.

## **8. Enquête sur le transfert technologique (M. Dauchet)**

La direction de la technologie voudrait faire un état des lieux et un diagnostic sur le transfert technologique, et les liens industrie-recherche. Spécif s'est proposé pour mener l'enquête. Il est question de créer le RNRI, Réseau National de la Recherche en Informatique, qui serait le lien avec l'industrie pour l'informatique. L'enquête devrait être réalisée en quatre mois à partir du jour où l'on reçoit les fonds. Une fiche serait à remplir par tous les laboratoires de recherche, accompagnée d'un travail d'analyse, de diagnostic et d'interviews. Les phases de travail seraient donc les suivantes :

1. Envoyer les fiches avec des questions fermées pour effectuer des statistiques, mais également des questions ouvertes pour analyses.
2. Analyse
3. Interviews
4. Diagnostic
5. Clôture par une journée de présentation des résultats.

On peut imaginer des décharges de services pour les personnes chargées de l'enquête.

Il faut proposer un staff : M. Dauchet, M. Habib, D. Hérin, J. Mossière, J. Voiron.

Le budget proposé pour réaliser l'enquête est de 220 KF T.T.C.

## **9. Suivi des Maîtres de Conférences et des Professeurs nouvellement nommés (C. Carrez)**

Il est décidé de communiquer leur Université d'origine, le lieu de la thèse ou de l'HDR, leur lieu d'exercice. Par ailleurs, il est décidé d'établir la liste des Présidents des Commissions de Spécialistes locales.

## **10. Prochain bulletin Spécif d'octobre (C. Carrez)**

Seront dans ce bulletin: le compte Rendu syndical d'octobre 1998 du Comité National du CNRS, les statistiques sur la qualification, les promotions, le bilan sur les recrutements 1998, FIDJIT (C. Carrez), les DESS compétences complémentaires (M. Dauchet), l'OFMI (M. Dauchet), les comptes-rendus des 26 mars, 25 juin et 1<sup>o</sup> octobre 1998.

## **11. Prix de thèse (A. Petit)**

18 candidatures réparties thématiquement et géographiquement. Chaque membre du jury dispose pour tous les candidats d'un mini-dossier incluant le mémoire et les rapports de thèse, une lettre du directeur de thèse, .... Il y a trois rapporteurs par candidats. Le jury se réunit le 19 novembre 1998.

## **12. Candidatures au Conseil d'Administration**

Actuellement, le CA se compose de 60 % de Profs et de 40 % de MC, 2 personnes d'EPST, le tout avec une bonne répartition géographique. 8 sortants dont 3 non candidats au renouvellement : K. Bétari, P. Dagorret, D. Krob, et 5 candidats au renouvellement : O. Baudon, C. Carrez, M. Dauchet, MC. Gaudel, JM. Fedou. Nouveaux candidats connus à ce jour : JL. Damoiseau, T. Hardin, O. Roux, P. Siegel.

## **13. Adhésions (B. Heulluy)**

A ce jour, environ 500 adhérents. Une étude sur les regroupements de zones est en cours. B. Heulluy a évalué le coût d'un service de saisie et de gestion des adhésions à environ 30 kf par an, à raison de 165 fr. l'heure de secrétariat. C. Carrez propose de regrouper les activités de secrétariat des adhésions et le routage. B. Heulluy et C. Carrez lancent un appel d'offre en ce sens.

Il est décidé de faire une action envers les enseignants nouvellement recrutés : leur adresser *La lettre de Spécif* accompagnée d'une lettre spécifique.

## **14. ASTI : Association des Sciences et Technologies de l'Information (M. Dauchet)**

L'assemblée Générale constituante aura lieu le mardi 20 octobre 1998, amphi Boncourt au Ministère. Auraient un rôle clé : M. Israël, M. Ghallab, MC. Gaudel, M. Dauchet. Les statuts sont définis. SPECIF est associé comme personne morale, en tant que membre fondateur. Les droits d'adhésion d'un membre personne physique, déjà membre de Spécif, sont de 150 fr. par an. Ils donnent droit aux bulletins et au droit de vote.

## **15. Soutien de Spécif à l'organisation de colloques**

Spécif décide de donner un soutien moral à tout congrès sérieux relevant du domaine de l'informatique.

# SPECIF - Bulletin d'adhésion 1998

Tous les adhérents non à jour de leur cotisation sont invités à transmettre leur règlement soit par l'intermédiaire de leur correspondant, soit directement au responsable des adhésions à l'adresse suivante :

Bernard HEULLUY - Adhésions SPECIF  
IUT de Metz - Département Informatique  
Ile du Saulcy - 57045 METZ CEDEX 1  
tél. +33 (0)3 87 31 55 93 fax. +33 (0)3 87 31 51 89 email : bernard@iut.univ-metz.fr  
http:// dept-info.labri.u-bordeaux.fr /Specif

Merci d'indiquer votre nom dans la fiche, et de ne la remplir entièrement **qu'en cas de nouvelle adhésion ou de changement d'adresse.**

Adhésion en tant que :  Personne Physique  Personne Morale

M.  Mme  Mlle NOM : .....  
Prénom : .....

Fonction (EnseignantChercheur...) : .....

Etablissement : .....

Laboratoire : .....

### Adresse d'expédition du bulletin :

Attention, cette adresse est publiée dans l'annuaire de Specif **sauf** avis contraire de votre part.

S'agit-il de votre adresse personnelle ? ( O / N )

AD1 (Organisme) : .....

AD2 (Unité ou Département) : .....

AD3 (Bâtiment, rue, BP) : .....

AD4 (Code Postal et Ville) : .....

Téléphone(s) : ..... Télécopie : .....

Adresse électronique : .....

Si vous **ne voulez pas** que votre adresse soient diffusée **dans l'annuaire de Specif**, signez ici :

### Règlement adhésion année CIVILE 1998 :

Personne Physique : **200 F.**

Personne Morale : **1000 F.**

S'agit-il :  d'une Nouvelle adhésion  d'un Renouvellement d'adhésion

Règlement à l'ordre de SPECIF : Montant : ..... par  Chèque  CCP  Bon de Commande

### Liste des zones de rattachement (entourez votre zone) :

AIX 3, AIX\_IUP,AIX\_IUT, AMIENS, ANGERS, ARTOIS\_LITTORAL, AVIGNON, BAYONNE, BELFORT, BESANÇON, BORDEAUX\_1, BORDEAUX\_ENSERB, BORDEAUX\_IUT, BREST, CAEN, CHAMBERY, CLERMONT, COMPIEGNE, CRETEIL, DIJON, EVRY, GRENOBLE, GUADELOUPE, LA\_REUNION, LA\_ROCHELLE, LANNION, LE\_HAVRE, LE\_MANS, LILLE, LIMOGES, LYON\_1, LYON\_3, LYON\_ECL, LYON\_ENS, LYON\_INSA, LYON\_IUT, MARNE\_LA\_VALLEE, MARSEILLE\_1, MARSEILLE\_2, MARTINIQUE, METZ, MONTPELLIER, MULHOUSE, NANCY, NANTES, NICE, NICE\_INRIA\_SOPHIA, ORLEANS, ORSAY\_IUT, PACIFIQUE, PARIS\_1, PARIS\_2, PARIS\_5, PARIS\_5\_IUT, PARIS\_6\_JUSSIEU, PARIS\_6\_SCOTT1, PARIS\_6\_SCOTT2, PARIS\_7, PARIS\_8, PARIS\_9, PARIS\_10, PARIS\_11, PARIS\_12, PARIS\_13, PARIS\_CNAM, PARIS\_ENS, PARIS\_ENS\_CACHAN, PARIS\_ENSAE, PARIS\_ENST, PARIS\_IIIE, PARIS\_INAPG, PARIS\_INRIA, PARIS\_SUPELEC, PAU, POITIERS, REIMS, RENNES, RODEZ, ROUEN, ROUEN\_INSA, SAINT\_ETIENNE, SEVENANS, STRASBOURG, STRASBOURG\_2, SUISSE, TELECOM\_BRETAGNE, TOULON, TOULOUSE\_1, TOULOUSE\_2, TOULOUSE\_3, TOULOUSE\_3\_IUT, TOULOUSE\_INPT, TOURS, TOURS\_E3I, TROYES, VALENCIENNES, VANNES, VERSAILLES. AUTRES : .....

### Les correspondants SPECIF au 18 Octobre 1998

<b>ZONE</b>	<b>NOM et PRENOM</b>	<b>TELEPHONE</b>	<b>FAX</b>	<b>E-MAIL</b>
AIX 3	BARTOLI Jacques-André	04 42 96 14 96	04 42 28 08 00	bartoli@romarin.univ-aix.fr
AIX IUP	EGEA Marcel			
AIX IUT	FENEUILLE Daniel	04 42 93 90 43	04 42 93 90 74	feneuille@romarin.univ-aix.fr
AMIENS	FERMENT Didier	03 22 82 76 86	03 22 82 76 54	Didier.Ferment@sc.u-picardie.fr
ANGERS	BOYER Jacques	02 41 73 53 85	02 41 73 54 54	jb@univ-angers.fr
ARTOIS LITTORAL	LEFER Wilfrid	03 21 97 00 46	03 21 19 06 61	wilfrid.lefer@lil.univ-littoral.fr
AVIGNON	GILLES Philippe	04 90 84 35 13	04 90 84 35 00	philippe.gilles@univ-avignon.fr
BAYONNE	DUBOUE Marcel	05 59 46 32 01	05 59 46 32 29	Marcel.Duboue@iutbay.univ-pau.fr
BELFORT	<i>correspondant recherché</i>			
BESANCON	MOUNTASSIR Hassan	03 81 66 65 92	03 81 66 65 50	mountass@lib.univ-fcomte.fr
BORDEAUX 1	ZIELONKA Wieslaw	05 56 84 69 17	05 56 84 66 69	zielonka@labri.u-bordeaux.fr
BORDEAUX ENSERB	METIVIER Yves	05 56 84 60 81		Yves.Metivier@labri.u-bordeaux.fr
BORDEAUX IUT	LAFON Pierre	05 56 80 63 36		Pierre.Lafon@labri.u-bordeaux.fr
BREST	FILLOQUE Jean-Marie	02 98 01 60 66	02 98 01 66 43	Jean-Marie.Filloque@univ-brest.fr
CAEN	SAQUET Jean	02 31 45 59 66	02 31 45 58 14	Jean.Saquet@info.unicaen.fr
CHAMBERY	VIGNOLLET Laurence	04 79 75 88 47	04 79 75 86 90	Laurence.Vignollet@univ-savoie.fr
CLERMONT	SCHNEIDER Michel	04 73 40 50 09	04 73 40 50 01	michel.schneider@isima.fr
COMPIEGNE	BOUFFLET Jean-Paul	03 44 23 46 91	03 44 23 44 77	Jean-Paul.Boufflet@utc.fr
CRETEIL	<i>correspondant recherché</i>			
DIJON	CHABRIER Jean-Jacques	03 80 39 58 81	03 80 39 50 69	chabrier@crid.u-bourgogne.fr
EVRY	DUBOIS Catherine	01 69 47 74 69	01 69 47 70 08	dubois@lami.univ-evry.fr
GRENOBLE	MORAT Philippe	04 76 82 72 64	04 76 44 66 75	Philippe.Morat@imag.fr
GADELOUPE	ADELAIDE Bertille	05 90 93 86 93	05 90 93 86 43	Bertille.Adelaide@univ-ag.fr
LA REUNION	MARCENAC Pierre	02 62 93 82 84	02 62 93 82 60	marcenac@univ-reunion.fr
LA ROCHELLE	AUGERAUD Michel	05 46 51 39 43	05 46 51 39 39	maugerau@univ-lr.fr
LANNION	SIROUX Jacques	02 96 48 43 34	02 96 48 13 20	siroux@iut-lannion.fr
LE HAVRE	COLETTA Michel	02 32 79 71 63	02 32 79 71 64	coletta@iut.univ-lehavre.fr
LE MANS	VIVET Martial	02 43 83 38 58	02 43 83 38 68	Martial.Vivet@lium.univ-lemans.fr
LILLE	TOURSEL Bernard	03 20 43 45 36	03 20 43 43 35	toursel@lifl.fr
LIMOGES	GAUTHIER Michel	05 55 45 7335/7232	05 55 45 7315/7201	gauthier@unilim.fr
LYON 1	LOUDIN Emmanuel	04 72 44 81 49	04 72 43 13 27	oudin@univ-lyon1.fr
LYON 3	<i>correspondant recherché</i>			
LYON ECL	DAVID Bertrand	04 78 18 64 43	04 78 33 16 15	david@cc.ec-lyon.fr

LYON ENS	NAMYST Raymond	04 72 72 84 81	04 72 72 80 80	Raymond.Namyst@ens-lyon.fr
LYON INSA	CALABRETTO Sylvie	04 72 43 88 94	04 72 43 85 18	cala@if.insa-lyon.fr
LYON IUT	EYMARD Marie-France	04 78 94 88 50	04 78 93 51 56	Marie-France.Eymard@iutinfo.univ-lyon1.fr
MARNE LA VALLEE	<i>correspondant recherché</i>			
MARSEILLE 1	BOUCELMA Omar	04 91 10 61 26	04 91 10 61 02	omar@egyptis.univ-mrs.fr
MARSEILLE 2	GRANDCOLAS Stéphane	04 91 26 90 75	04 91 26 92 75	gcolas@lim.univ-mrs.fr
MARTINIQUE	LAPIQUONNE Serge	00 596 72 73 92	00 596 72 73 73	Serge.Lapiquonne@martinique.univ-ag.fr
METZ	HEULLUY Bernard	03 87 31 55 93	03 87 31 51 89	bernard@iut.univ-metz.fr
MONTPELLIER	COGIS Olivier	04 67 14 41 81	04 67 14 41 76	ocogis@lirmm.fr
MULHOUSE	<i>correspondant recherché</i>			
NANCY	COULON Daniel	03 83 58 42 32	03 83 57 97 94	coulon@loria.fr
NANTES	HAMEON Jean	02 40 37 16 28	02 40 74 74 06	Jean.Hameon@ec-nantes.fr
NICE	GALLESIO Erick	04 92 94 51 53	04 92 96 51 55	eg@unice.fr
NICE INRIA SOPHIA	<i>correspondant recherché</i>			
ORLEANS	GUILLORE Sylvie	02 38 41 72 65	02 38 41 71 37	Sylvie.Guillore@lifo.univ-orleans.fr
ORSAY IUT	BENSIMON Nelly	01 69 33 61 19	01 69 33 61 10	bensimon@iut-orsay.fr
PACIFIQUE	TALADOIRE Gilles	687 26 58 29	687 25 48 29	gt@ufp.ufp.nc
PARIS 1	ROLLAND Colette	01 40 46 27 85	01 40 46 31 77	rolland@masi.ibp.fr
PARIS 2	LABAT Jean-Marc	01 44 27 70 02	01 44 27 70 00	Jean-Marc.Labat@lip6.fr
PARIS 5	COT Norbert	01 44 55 35 37	01 44 55 35 36	cot@math-info.univ-paris5.fr
PARIS 5 IUT	SALTET DE SABLET Georges	01 44 14 45 18	01 44 14 45 50	sablet@iut.univ-paris5.fr
PARIS 6 JUSSIEU	PAGET Marie-Martine	01 44 27 72 30	01 44 27 72 80	Marie-Martine.Paget@lip6.fr
PARIS 6 SCOTT1	PERNY Patrice	01 44 27 70 04	01 44 27 70 00	Patrice.Perny@lip6.fr
PARIS 6 SCOTT2	RIOBOO Renaud	01 44 27 70 32	01 44 27 68 49	Renaud.Rioboo@lip6.fr
PARIS 7	BESTOUGEFF Hélène	01 46 33 44 65		
PARIS 8	LAVALLEE Yvan			lavallee@ai.univ-paris8.fr
PARIS 9	VANDERPOOTEN Daniel	01 44 05 43 93	01 44 05 40 91	vdp@lamsade.dauphine.fr
PARIS 10	<i>correspondant recherché</i>			
PARIS 11	MOURLIN Fabrice	01 69 41 65 91	01 69 41 65 86	Fabrice.Mourlin@lri.fr
PARIS 12	BEAUQUIER Danièle	01 45 17 1644/1647	01 45 17 16 49	beauquier@univ-paris12.fr
PARIS 13	SCHWER Sylviane	01 49 40 36 17	01 48 26 07 12	Sylviane.Schwer@ura1507.univ-paris13.fr
PARIS CNAM	CROCHEPEYRE Christine	01 40 27 25 85	01 40 27 24 58	croche@cnam.fr
PARIS ENS	<i>correspondant recherché</i>			
PARIS ENS CACHAN	PETIT Antoine	01 47 40 27 24	01 47 40 24 64	Antoine.Petit@lsv.ens-cachan.fr
PARIS ENSAE	<i>correspondant recherché</i>			
PARIS ENST	GERMA Anne	01 45 81 78 38	01 45 88 11 14	Anne.Germa@enst.fr

PARIS IIE	BERTHELOT Gérard	01 69 36 73 32	01 69 36 73 05	berthelot@iie.cnam.fr
PARIS INA-PG	<i>correspondant recherché</i>			
PARIS INRIA	CHARPIN Pascale	01 39 63 56 93	01 39 63 50 51	Pacale.Charpin@inria.fr
PARIS SUPELEC	<i>correspondant recherché</i>			
PAU	HOCINE Amrane	05 59 92 31 96	05 59 80 83 74	Amrane.Hocine@univ-pau.fr
POITIERS	LIENHARDT Pascal	05 49 45 38 90	05 49 45 40 10	lienhard@sic.univ-poitiers.fr
REIMS	BLOCH Simon	03 26 05 32 14	03 26 05 33 97	simon.bloch@univ-reims.fr
RENNES	GRAZON Anne	02 99 84 72 84		Anne.Grazon@irisa.fr
RODEZ	<i>correspondant recherché</i>			
ROUEN	HANCART Christophe	02 35 14 70 27	02 35 14 67 63	hancart@dir.univ-rouen.fr
ROUEN INSA	DIEUDONNE Robert	02 35 52 84 02	02 35 52 84 10	
SAINT-ETIENNE	LARGERON-LETENO Christine	04 77 42 16 77	04 77 42 16 84	largeron@univ-st-etienne.fr
SEVENANS	BENSLIMANE Abderrahim	03 84 58 31 26	03 84 58 30 65	Abder.Benslimane@utbm.fr
STRASBOURG	DUFOURD Jean-François	03 88 41 63 35	03 88 61 90 69	dufourd@dpt-info.u-strasbg.fr
STRASBOURG 2	EYTAN Michel	03 88 41 74 29	03 88 41 74 40	eytan@dpt-info.u-strasbg.fr
SUISSE	COURANT Michèle	41 37 826 556	41 37 826 551	
TELECOM BRETAGNE	BRIAND Michel	02 98 00 12 80		briand@enstb.enst-bretagne.fr
TOULON	DAMOISEAUX Jean-Luc	04 94 14 22 23	04 94 14 24 48	jld@univ-tln.fr
TOULOUSE 1	SIBERTIN-BLANC Christophe	05 61 63 35 63	05 61 63 37 98	sibertin@irit.fr
TOULOUSE 2	SEDES Florence	05 61 55 63 22	05 61 55 62 58	sedes@irit.fr
TOULOUSE 3	VIGNOLLE Jean	05 61 55 69 65	05 61 55 62 58	Jean.Vignolle@irit.fr
TOULOUSE 3 IUT	CASTAN Serge			castan@irit.fr
TOULOUSE INPT	COULETTE Bernard	05 61 58 83 57	05 61 58 82 09	Bernard.Coulette@enseeiht.fr
TOURS	DI SCALA Robert	02 47 36 70 20		
TOURS E3I	MAKRIS Pascal	02 47 36 14 26	02 47 36 14 22	makris@univ-tours.fr
TROYES	CORNU Philippe	03 25 71 56 89	3 25 71 56 99	cornu@univ-troyes.fr
VALENCIENNES	RAVIART Jean-Marie	03 27 14 13 16	03 27 14 13 35	raviart@univ-valenciennes.fr
VANNES	FLEURQUIN Régis	02 97 46 31 62	02 97 63 47 22	Regis.Fleurquin@iu-vannes.fr
VERSAILLES	EMAD Nahid	01 39 25 4073/4806	01 39 25 40 57	Nahid.Emad@prism.uvsq.fr

## REMARQUES :

- Changements de correspondant à Besançon, Compiègne, Lyon ENS, Lyon INSA, Orsay IUT, Paris 6, Paris ENS Cachan, Poitiers, Vannes.
- Regroupement des zones Rennes et Rennes\_INSA, ainsi que des zones Nice et Nice\_IUT.
- Changement de dénomination pour les zones de PARIS 6.
- Nouvelle zone créée à TROYES.

- Les zones suivantes n'ont plus de correspondant. Nous invitons les collègues intéressés à se faire connaître auprès de Abdelkader Betari (betari@lim.univ-mrs.fr, tél 04 91 17 79 21, Fax : 04 91 17 79 22) ou de Bernard Heulluy (bernard@iut.univ-metz.fr, tél. : 03 87 31 55 93, Fax : 03 87 31 51 89) : Belfort, Créteil, Lyon 3 Mulhouse, Nice INRIA Sophia, Marne la Vallée, Paris 10, , Paris ENS, Paris ENSAE, Paris INA-PG, Paris-SUPELEC, Rodez.